

Juillet 2013

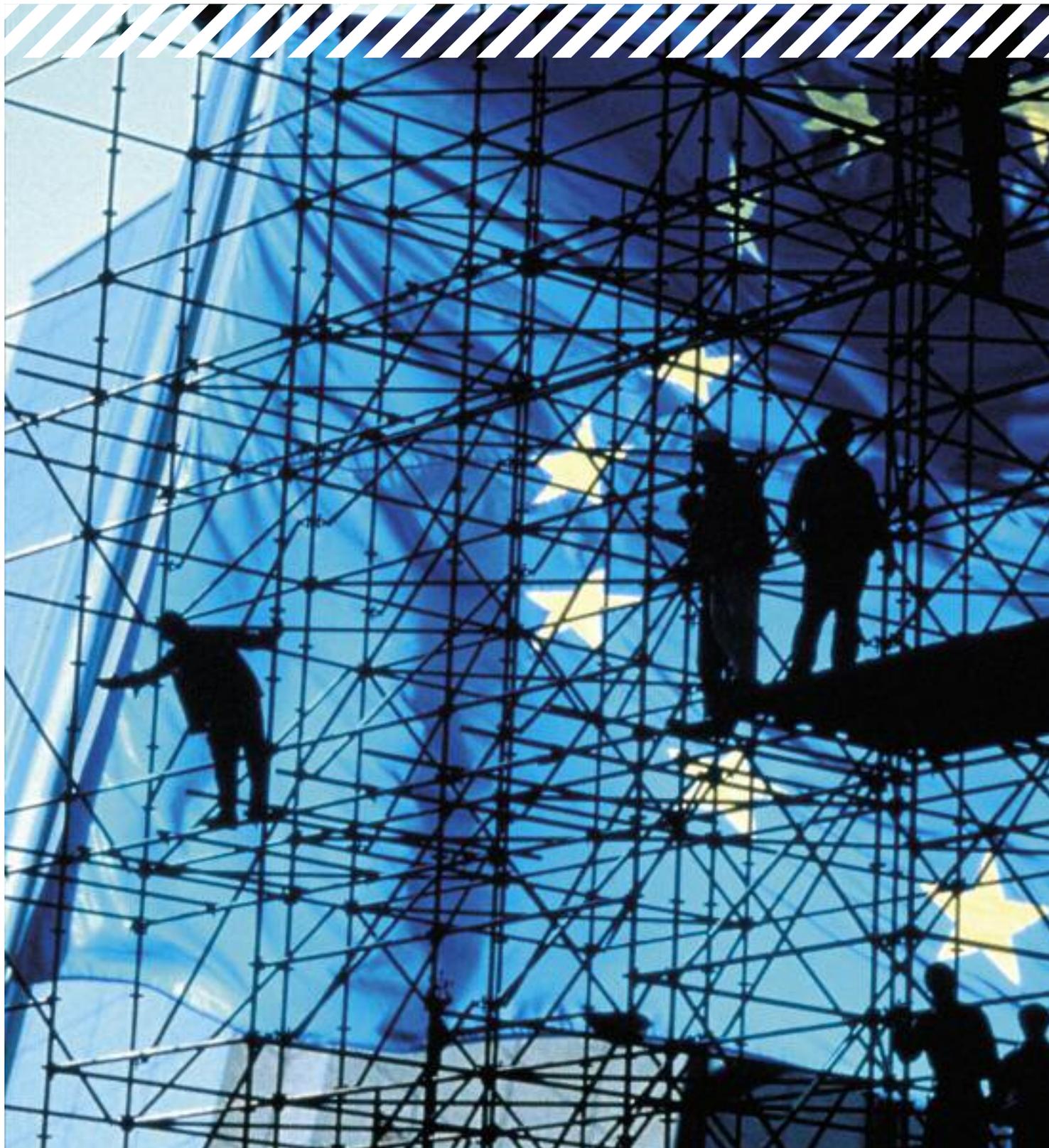
La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE

Le FEDER favorise et structure le développement économique
ou l'innovation - 10 PUI et 6 initiatives témoins



Sommaire

Synthèse « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 - Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation »

16 fiches de projets - Les 10 PUI franciliens (Axe 1 du Programme opérationnel Île-de-France) et 6 initiatives témoins (Axe 2 du PO)

PUI Argenteuil-Bezons

PUI Clichy-Montfermeil

PUI Les Lacs de l'Essonne

PUI Pays de Meaux

PUI Plaine commune

PUI Seine Amont

PUI Seine Aval

PUI Seine Essonne

PUI des territoires de l'Ourcq

PUI Val de France

Club Open Innovation

Coffre-fort numérique solidaire Reconnect

Couveuse régionale GEAI

Expérimentation de démarche de requalification de parcs d'activité par FONDATERRA

Exploradôme

3IS Travel'in jeune

Directeur de la publication :

François Dugeny

Auteur :

Olivier Mandon, assisté

par Monique Chevrier

Cartographie :

Marie Pagesy-Boissier

Sous la direction de

Catherine Boillot

IAU île-de-France

15, rue Falguière

75740 Paris cedex 15

www.iau-idf.fr

2 11 003

ISBN 9.78.27371.1857.9



La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013

Le FEDER favorise et structure le
développement économique ou
l'innovation

10 PUI et 6 initiatives témoins

Juillet 2013

**Directeur de la
publication :**

François Dugeny

Auteur :

Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier

Cartographie :

Marie Pagesy-Boissier

Sous la direction de

Catherine Boillot

IAU île-de-France

15, rue Falguière

75740 Paris cedex 15

www.iau-idf.fr

Avec l'aimable participation de :

Mr Jean-Guy ARPIN, BGE PaRIF
Mr Thierry BALLEYDIER, CA Seine-Essonne
Mr Adda BEKKOUCHE, CA Plaine Commune
Mme Anne BLONDEL, Musée Exploradôme
Mme Stéphanie BOUFFARD, CA Val-de-France
Mr Philippe CARITG, CA Les Lacs de l'Essonne
Mr Thierry CHEVALIER, Club Innov-it
Mme Anne COMES, Epamsa
Mme Marion DELPECH, CA Seine-Essonne
Mme Anne FOURNIAU, Seine-Amont Développement
Mme Maria GUERRERO, CA Est Ensemble
Mme Marie-Françoise GUYONNAUD, Fondaterra
Mme Christelle HERMET, 3IS
Mme Astrid GAILLARD, Conseil Régional Île-de-France
Mme Sabrina KROURI, BGE PaRIF
Mr Vasilije KUJACIC, Préfecture Région Île-de-France
Mme Caroline JAROSZEK, CA Pays de Meaux, Ville de Meaux
Mr Thomas JOUANLANNE, CA Plaine Commune
Mr Fabrice LEVI, Epamsa
Mme Rose-Marie LY VAN TU, Préfecture Région Île-de-France
Mme Sophie MARTIN-DESILE, CA Les Lacs de l'Essonne
Mr Raphaël OBADIA, Paris Région Lab
Mme Laurence PANNETIER-DUGOUSSET, CA Argenteuil-Bezons
Mme Christelle PERRIN, CA Plaine Commune
Mr Marc PETERSCHMITT, Entreprise ALTIS
Mr Thomas SERVET, CA Argenteuil-Bezons
Mme Emmanuelle THEODORE, CA Clichy-Montfermeil
Mme Chrystèle THOLLOT, CA Argenteuil-Bezons
Mme Daphné VANOVERBECKE, CA Pays de Meaux, Ville de Meaux
Mr Thomas VERDIER-FUENTES, Groupe SOS, Reconnect
Mr Jean-Claude WALTER, 3IS

Sommaire

Introduction	5
1. Contexte des fonds structurels en Île-de-France	6
Trois cartographies des projets FEDER en Île-de-France 2007 – 2013 (10 PUI Axe 1 et 6 initiatives Axe 2 du Programme opérationnel)	
2. Éléments financiers principaux de la politique régionale FEDER Île-de-France 2007- 2013 et l'avancement des projets	10
3. Éclairage de vues des coordinateurs de projets	13
3.1 L'instruction et la gestion financière des projets	13
3.2 L'effet de levier économique de la politique régionale FEDER	13
3.3 Le label FEDER – Politique régionale européenne	14
3.4 L'évaluation et l'utilisation des fonds FEDER	14
3.5 L'ingénierie : du montage des PUI aux études préalables à la mise en œuvre de projets au sein des PUI	14
3.6 L'articulation du FEDER avec le FSE	15
3.7 L'articulation « compétitivité et emploi » du PO FEDER avec les enjeux de territoires en géographie prioritaire	15
3.8 L'évolution des enveloppes financières FEDER entre 2007 et 2013	15
3.9 Le souhait d'une nouvelle génération de fonds structurels européens par les porteurs de projets	16
4. À partir de 2014, vers un transfert de l'instruction du FEDER au Conseil régional et une partie de l'instruction du FSE aussi transférée au Conseil régional	16
Conclusion - Les pistes de réflexion de l'Union Européenne concernant la mobilisation du FEDER à compter de 2014	17

Introduction

Fin 2013, la politique régionale européenne de cohésion arrive au terme d'une période. Les fonds dits « structurels », initiés entre 1958, l'année de signature du traité de Rome, et 1994, vont connaître une nouvelle génération de 2014 à 2020. Aujourd'hui, l'IAU Île-de-France souhaite apporter un éclairage sur leur mise en œuvre entre 2007 et 2013.

Entre 2007 et 2013, les fonds structurels (Fonds Européens de Développement Régional - FEDER, Fonds Social Européen - FSE et Fonds de cohésion) ont connu une forte refonte essentiellement due aux importants élargissements de l'Union Européenne. Leurs principaux objectifs ont visé la lutte contre des écarts de richesses entre des territoires, leurs difficultés de développement au regard d'autres plus en pointe, et/ou l'aide au développement de l'emploi de populations vivant en zones urbaines en difficulté. En 2007, l'Île-de-France a été éligible à l'objectif « compétitivité régionale et emploi » de la politique de cohésion de l'Union. Ainsi, la Préfecture de région, autorité de gestion désignée, a mis en place un Programme Opérationnel (PO) FEDER Île-de-France et a bénéficié du programme national FSE. Le PO FEDER s'articule autour de 4 axes. Les deux premiers s'orientent vers le développement durable des zones urbaines en difficulté (Axe 1), et l'innovation et la compétitivité du tissu économique (Axe 2). Suite à un appel à projets en 2008, dix projets In'Europe (ou Projets Urbains Intégrés – PUI) ont été retenus. Parallèlement, d'autres porteurs de projets ont pu solliciter le FEDER au titre de l'axe 2 du PO.

En collaboration avec la Préfecture de Région Île-de-France et le Conseil Régional, l'IAU a réalisé une étude proposant des présentations des 10 PUI franciliens et de 6 initiatives témoins programmées durant la période 2007-2013. Un regard spécifique est porté en direction des projets relatifs au développement économique et/ou à l'innovation (technologique ou sociale). La publication propose :

- une note de synthèse éclairant la politique régional FEDER 2007-2013 en Île-de-France,
- des présentations cartographiques franciliennes de projets soutenus par le FEDER,
- seize livrets dédiés aux 10 PUI et au 6 initiatives témoins.

Enfin, l'étude met globalement en avant les points de vue ou les éclairages apportés par les coordinateurs de projets FEDER.

1. Contexte des fonds structurels en Île-de-France

La politique régionale européenne 2007-2013 se caractérise par une recherche accrue de cohésion entre ses pays membres. Il s'agit de lutter contre des écarts de développement territorial ou de richesse tant structurels que par filières : développement économique, emploi, cohésion sociale, innovation, développement durable... Cette recherche de cohésion globale s'accompagne d'un respect de chaque État membre des priorités dites « de Lisbonne-Göteborg » d'ordre économique et social. Les projets accompagnés par les fonds structurels doivent privilégier la croissance économique durable, renforcer les compétitivités et l'emploi. Trois objectifs doivent ainsi être respectés :

- convergence,
- compétitivité régionale et emploi,
- coopération territoriale (transfrontalière, transnationale et interrégionale).

Ces trois objectifs sont accompagnés de priorités¹ retenues pour la période :

- la recherche et le développement technologique, l'innovation et l'esprit d'entreprise,
- la société de l'information,
- les transports,
- l'énergie,
- la protection de l'environnement et la prévention des risques,
- l'accroissement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des sociétés, des entreprises et des entrepreneurs,
- l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'insertion durable,
- l'amélioration de l'intégration sociale des personnes moins favorisées,
- l'amélioration du capital humain.

La politique régionale de 2007-2013 s'appuie sur l'utilisation de trois fonds financiers² : le Fonds Européen de Développement Régionale (FEDER) ; le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds de Cohésion.

L'éligibilité de Île-de-France à l'objectif « compétitivité régionale et emploi » a entraîné la mise en place par la Préfecture de Région d'un Programme Opérationnel FEDER Île-de-France et a permis qu'elle bénéficie du programme national FSE.

Le PO FEDER Île-de-France s'articule autour de quatre axes :

Axe 1 : développement durable des zones urbaines en difficulté,

Axe 2 : innovation et compétitivité du tissu économique,

Axe 3 : environnement et développement durable,

Axe 4 : prévention des risques, gestion des usages et des ressources naturelles de la Seine.

L'étude se concentre sur des projets financés et éligibles au sein des axes 1 et 2 du PO en privilégiant ceux dédiés au développement économique et/ou à l'innovation. L'axe 1 du PO regroupe l'ensemble de 10 projets In'Europe ou Projets Urbains Intégrés (PUI) concentrant des efforts d'actions pour développer les zones urbaines les plus en difficulté. Il mobilise

¹ 60% des engagements financiers de chaque État membre doivent être consacrés à ces priorités au sein des deux objectifs principaux de la politique régionale.

² - Le FEDER vise à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union européenne et à corriger les déséquilibres des régions des États membres ;

- Le FSE doit permettre une amélioration de l'emploi ;

- Le Fonds de cohésion(6) doit permettre le renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Union européenne, essentiellement au sein des réseaux transeuropéens de transport et de la protection de l'environnement.

plus de 40% de l'enveloppe financière FEDER d'Île-de-France³. Par ailleurs, une spécificité du PO FEDER 2007-2013 est son axe 2 qui permet le possible financement FEDER de projets ou initiatives franciliennes selon le mode dit de projet. Il s'articule autour de cinq objectifs et onze actions :

Objectifs	Actions
Vers une stratégie d'innovation	1. Pilotage stratégique de l'innovation : études (pôles, filières...).
Investissements structurants et interfaces	2. Financement de projets d'investissements structurant (plates-formes). 3. Soutien à des programmes d'investissement en équipements conduits par des incubateurs, des pépinières innovantes.
Pour aider le tissu de Petites et Moyennes Entreprises (PME) à affronter les défis de l'innovation et de la compétitivité	4. Soutien à la Recherche & Développement collaborative dans les PME. 5. Actions collectives de soutien à l'innovation et à la diffusion de la technologie dans les PME. 6. Actions collectives de soutien à l'anticipation des mutations. 7. Organisation de conventions d'affaires.
Pour un soutien aux PME dans les étapes clefs de leur développement	8. Soutien à la R&D et l'innovation par des aides individuelles. 9. Ingénierie financière.
Pour l'émergence de nouvelles activités sociales créatrices d'emplois	10. Soutien à des projets d'innovation sociale notamment l'aide des Technologies de l'Information et de Communication (TIC). 11. Actions collectives de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire.

Le rapport présente une quarantaine de projets liés au développement économique ou à l'innovation (technologique ou sociale) soutenus par le FEDER :

- les 10 PUI franciliens (Axe 1 du Programme opérationnel Île-de-France),
- six initiatives témoins (Axe 2 du Programme opérationnel Île-de-France).

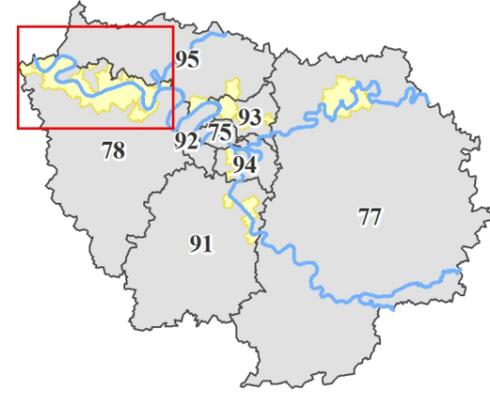
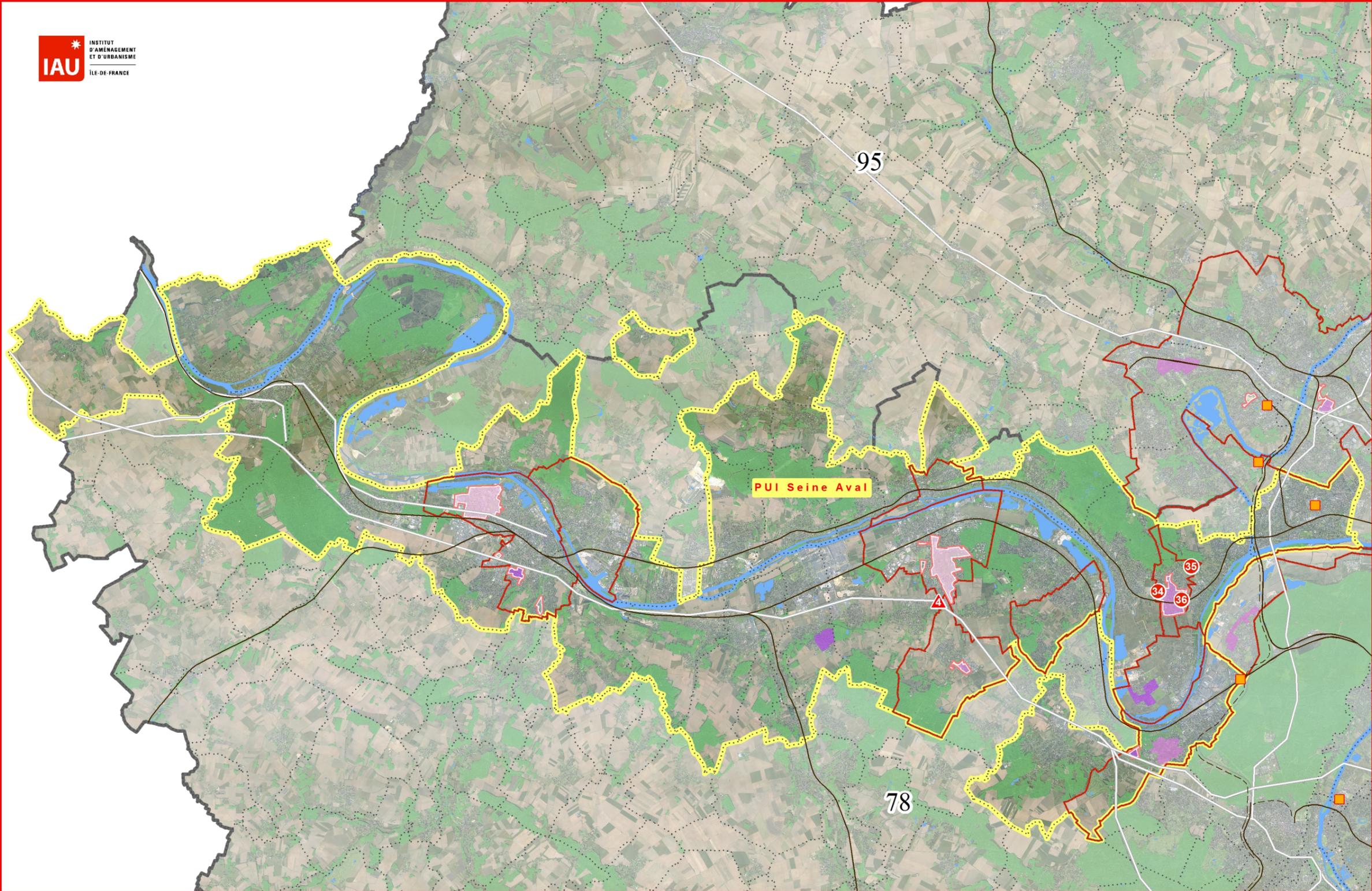
³ Les PUI franciliens 2007-2013 sont plus nombreux que ceux (PIC URBAN) de la précédente période 2000-2006 : 4 sites mobilisant plus de 10 millions d'euros FEDER chacun : Grigny – Viry-Châtillon ; Le Mantois ; Val de Seine (les Mureaux, Ecquevilly) et Clichy-sous-bois – Montfermeil.

Les 10 PUI franciliens (Axe 1 du Programme opérationnel Île-de-France) et 6 initiatives témoins (Axe 2 du PO)

PUI Argenteuil-Bezons	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pôle mécatronique. ✓ Interface sur les besoins d'innovation entre les entreprises (Observatoire). ✓ Construction de locaux dédiés aux nouveaux métiers urbains : couveuse, bureaux et ateliers locatifs.
PUI Clichy-Montfermeil	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement des locaux commerciaux (Notre Dame des Anges) ou Montfermeil – îlot Q1 Nord (projet I3F). ✓ Curage et extension du réseau de géothermie (sur le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (2 dossiers)).
PUI Les Lacs de l'Essonne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réhabilitation du centre social Pablo Picasso. ✓ Création d'un réseau de porteurs de projets : SoliCités, Maison pour un développement durable et Club d'entrepreneurs Développement et partage. ✓ Pôle d'économie sociale et solidaire.
PUI Pays de Meaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Institut des métiers de l'Art et de l'Artisanat (IMA). ✓ Parc d'Activité du Pays de Meaux.
PUI Plaine commune	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Salle blanche de l'université Paris XIII. ✓ Projet Sylabe 1 - Conforter les synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises. ✓ Maison de l'emploi. ✓ Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologique.
PUI Seine Amont	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Centre d'appui Seine-Amont. ✓ Centre de l'entrepreneuriat dans la ZFU de Choisy-le-Roi. ✓ Soutien au pôle d'excellence Charles Foix. ✓ Institut Georges Méliès.
PUI Seine Aval	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gîte urbain. ✓ Fabrique 21. ✓ Agence écoconstruction.
PUI Seine Essonne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Centre de Recherche Clinique Translationnelle (CRCT). ✓ Pôle international d'excellence en biomatériaux et matériaux d'intérêt environnemental. ✓ Centre de compétence Test et Packaging (Entreprise Altis).
PUI des territoires de l'Ourcq	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Insertion d'un transport urbain public propre sur l'ancienne route nationale 3 – le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). ✓ Aménagement des berges de l'Ourcq et la création de nouvelles passerelles pour franchir le canal. ✓ Incubateur d'entreprises innovantes : Bond'innov. ✓ Accompagnement environnemental des aménagements des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).
PUI Val de France	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Espace d'activités mixtes du secteur de l'Entre-Deux/Pointe Trois Quarts à Sarcelles porté par l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France. ✓ Structuration de la coopération technologique entre les entreprises avec la création d'une plateforme technologique. ✓ Création d'un réseau d'entreprises avec portail internet. ✓ Aménagement de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) des Tissonvilliers III à Villiers-le-Bel. ✓ Expérimentation d'une démarche d'écologie territoriale sur les parcs d'activités économiques de Val de France. ✓ Restructuration du centre commercial des portes de la ville.
Six initiatives témoins	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Club Open Innovation ✓ Coffre-fort numérique solidaire Reconnect ✓ Couveuse régionale GEAI ✓ Expérimentation de démarche de requalification de parcs d'activité par FONDATERRA ✓ Exploradôme ✓ 3IS Travel'in jeune

Projets FEDER en Île-de-France 2007-2013

(10 PUI Axe 1 et 6 initiatives Axe 2 du programme opérationnel)



Exemples de projets accompagnés par le FEDER 2007-2013

Axe 1

- PUI Seine Aval**
- 34** Gîte urbain
- 35** Fabrique 21
- 36** Agence Eco-construction

Axe 2

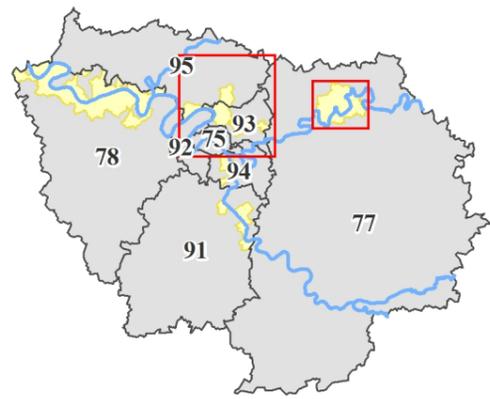
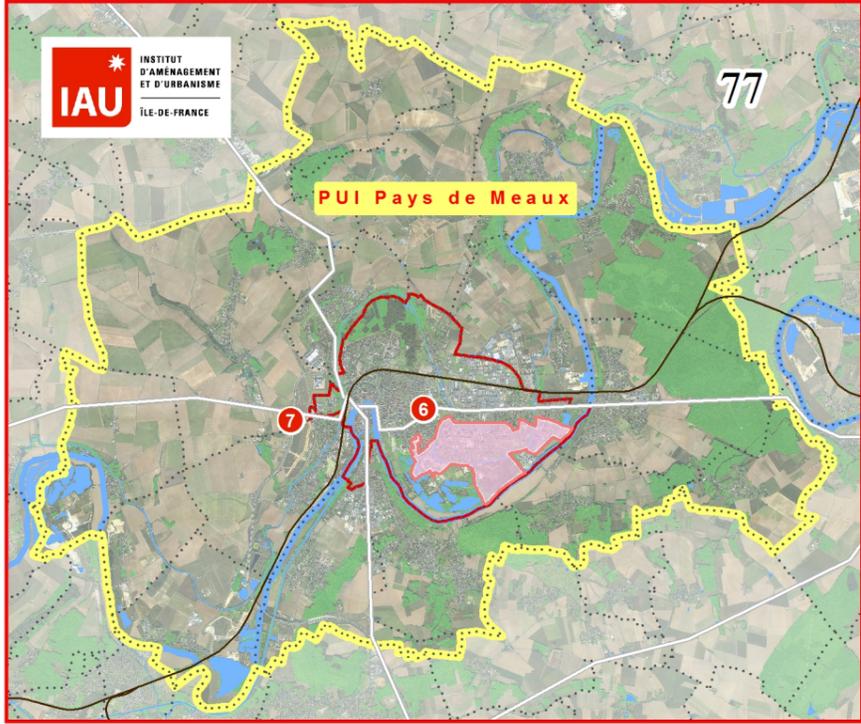
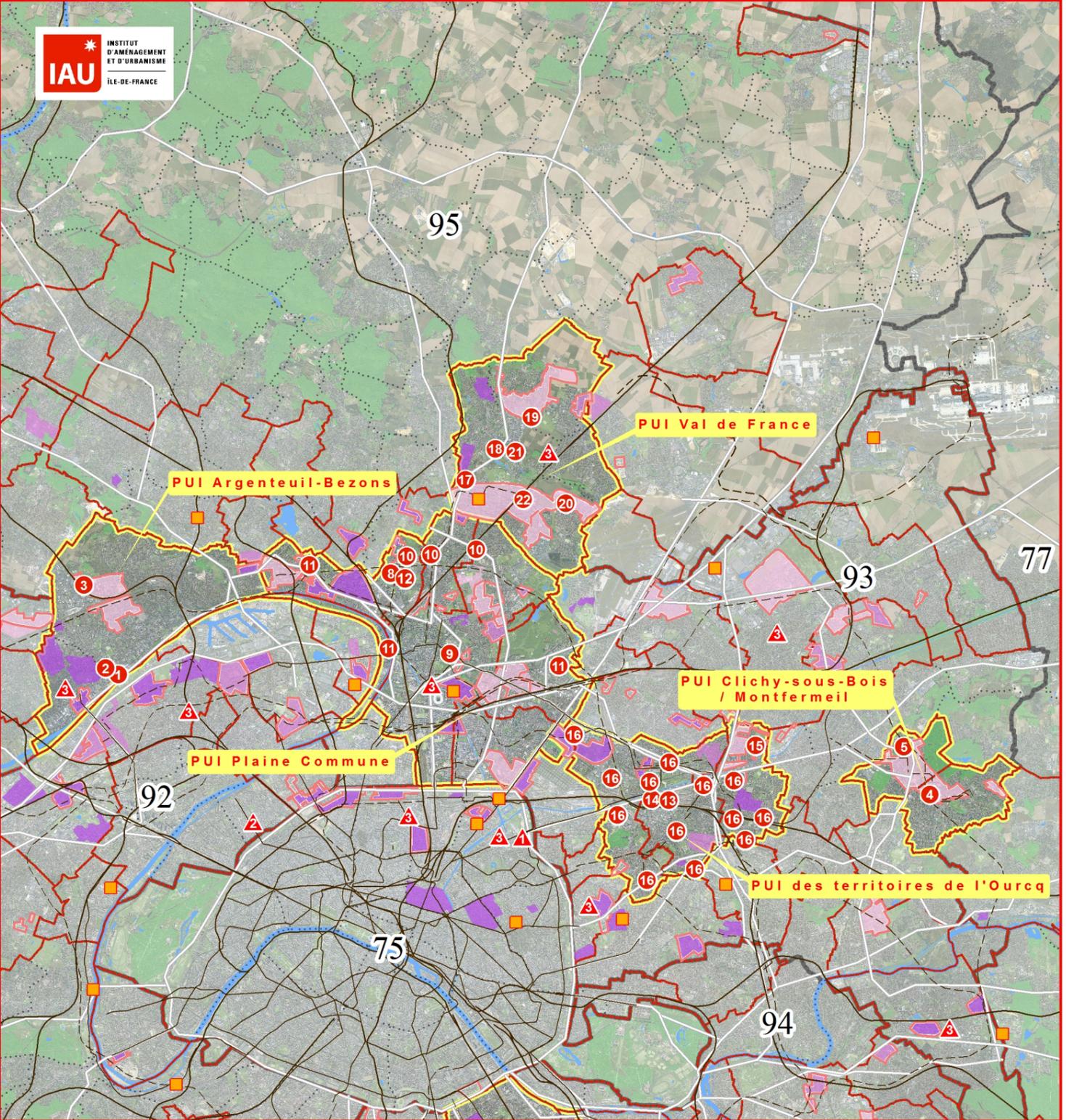
- Initiatives**
- 4** Expérimentation de démarche de requalification de parcs d'activité par fondaterra : écologie industrielle (CA Val de France, (95), Ville d'Aulnay sous Bois (93) et territoire Seine Aval (78))

Politique de la ville <ul style="list-style-type: none"> PUI PRU CUCS ZUS ZRU ZFU 	Développement économique ou innovation <ul style="list-style-type: none"> pépinière d'entreprise projet de PUI initiative Axe 2 	Réseau de communication <ul style="list-style-type: none"> RER-Transilien / Métro-Tram projet de transport : RER-Transilien / Métro-Tram route principale 	Administratif <ul style="list-style-type: none"> limite communale limite départementale limite de commune, CUCS et département 	MOS <ul style="list-style-type: none"> eau urbain ouvert bois ou forêts
--	---	--	---	---

© IAU îdF 2013 Sources : SG CIV, Caisse des dépôts, IAU-îdF

Projets FEDER en Île-de-France 2007-2013

(10 PUI Axe 1 et 6 initiatives Axe 2 du Programme opérationnel)



Politique de la ville	Développement économique ou innovation	Réseau de communication	Administratif	MOS
PUI	pépinière d'entreprise	RER-Transilien / Métro-Tram	limite communale	eau
PRU	projet de PUI	projet de transport : RER-Transilien / Métro-Tram	limite départementale	urbain ouvert
CUCS	initiative Axe 2	route principale	limite de commune, CUCS et département	bois ou forêts
ZUS				
ZRU				
ZFU				

© IAU îdF 2013 Sources : SG CIV, Caisse des dépôts, IAU-îdF

Exemples de projets accompagnés par le FEDER 2007-2013

Axe 1

PUI Argenteuil-Bezons

- 1 Pôle mécatronique
- 2 Interface sur les besoins d'innovation entre les entreprises
- 3 Equipements d'immobilier d'entreprises liées aux nouveaux métiers urbains

PUI Clichy-sous-Bois / Montfermeil

- 4 Montfermeil – îlot Q1 Nord (projet 3F)
- 5 Curage et extension du réseau de géothermie

PUI Pays de Meaux

- 6 Institut des métiers de l'Art et de l'Artisanat (IMA)
- 7 Parc d'activité du Pays de Meaux (PAPM)

PUI Plaine Commune

- 8 Salle blanche de l'université Paris XIII
- 9 Sylabe 1
- 10 Maison de l'emploi
- 11 Requalification de la zone d'activités (ZAE) Jean Mermoz
- 12 Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologique (Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat-IME)

PUI des territoires de l'Ourcq

- 13 Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- 14 Aménagement des berges du canal de l'Ourcq et création de nouveaux franchissements
- 15 L'incubateur d'entreprises innovantes : Bond'innov
- 16 L'accompagnement environnemental des aménagements des ZAC

PUI Val de France

- 17 Espace d'activités mixtes porté par l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France
- 18 Structuration de la coopération technologique avec les entreprises avec la création d'une plate-forme technologique
- 19 Aménagement de la ZAE des Tissonvilliers III
- 20 Extension du parc d'activités de la Muette (ZFU)
- 21 Expérimentation d'une démarche d'écologie territoriale sur les parcs d'activités économiques de Val de France
- 22 Restructuration du centre commercial des portes de la ville

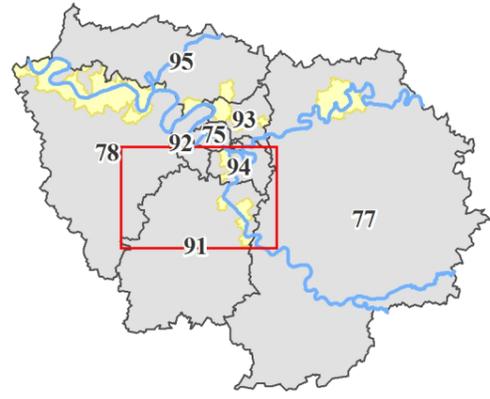
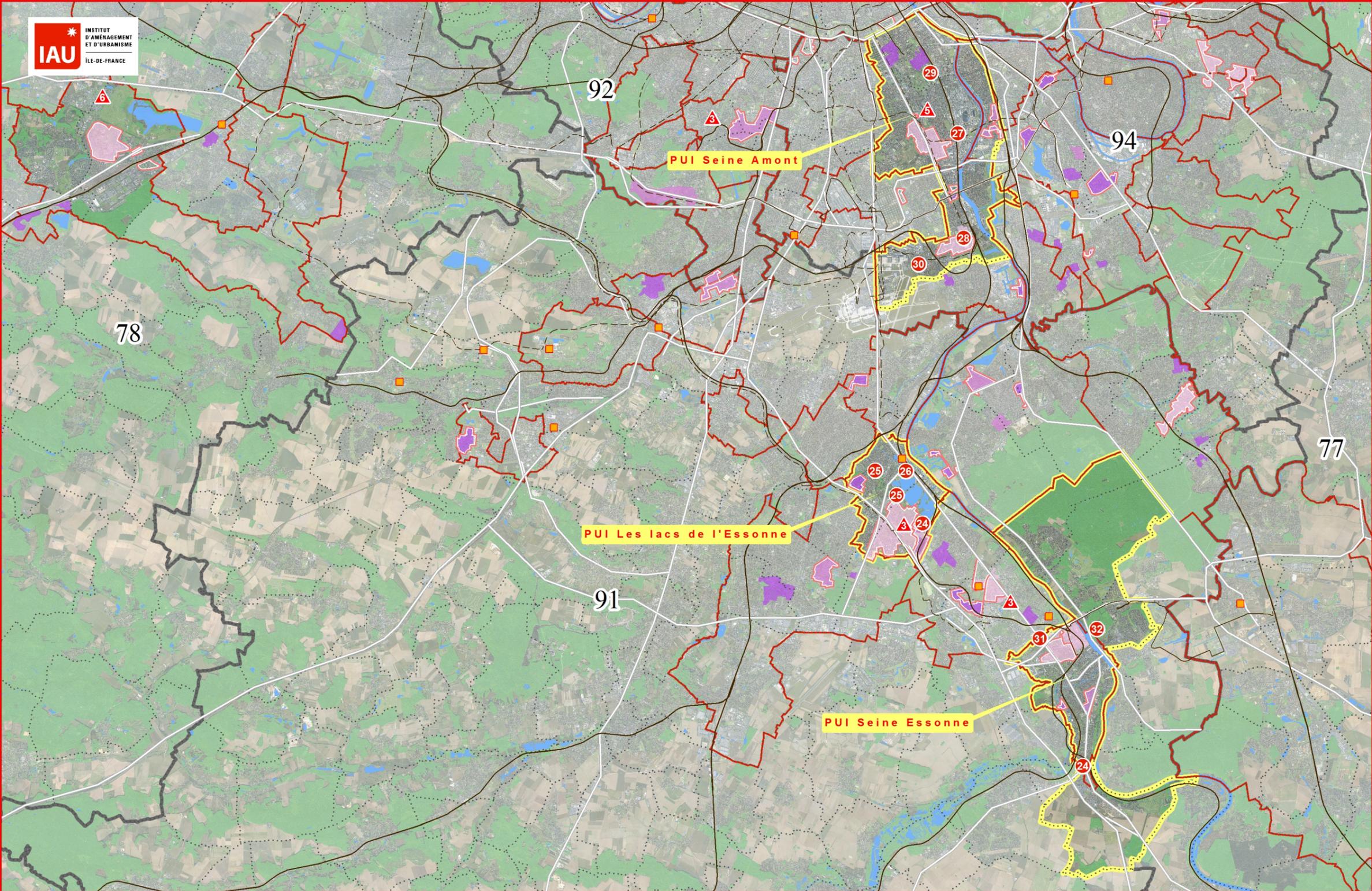
Axe 2

Initiatives

- Club Open Innovation (zone d'intervention métropolitaine avec une illustration francilienne du Club)
- Coffre-fort numérique solidaire-Reconnect
- Couveuse régionale
- Expérimentation de démarche de requalification de parcs d'activité par fondaterra : écologie industrielle (CA Val de France, (95), Ville d'Aulnay sous Bois (93) et territoire Seine Aval (78))

Projets FEDER en Île-de-France 2007-2013

(10 PUI Axe 1 et 6 initiatives Axe 2 du programme opérationnel)



Exemples de projets accompagnés par le FEDER 2007-2013

Axe 1

PUI Les lacs de l'Essonne

- 24 Centre social Pablo Picasso
- 25 Réseau de porteurs de projets : SoliCités Maison pour un développement durable et Club d'entrepreneurs Développement et partage
- 26 Coopérative d'activité et d'emploi (CAE)

PUI Seine Amont

- 27 Centre d'appui Seine-Amont
- 28 Centre de l'entrepreneuriat ZFU Choisy-le-Roi
- 29 Projet Charles Foix
- 30 Institut Georges Méliès

PUI Seine Essonne

- 31 Centre de recherche clinique translationnelle (CRCT)
- 32 Pôle environnemental en biomatériaux
- 33 Création d'un centre de compétence Test et Packaging (Entreprise Altis)

Axe 2

Initiatives

- ▲ Couveuse régionale
- ▲ Exploradôme
- ▲ 3IS Travel'in jeune

Politique de la ville PUI PRU CUCS ZUS ZRU ZFU	Développement économique ou innovation pépinière d'entreprise projet de PUI initiative Axe 2	Réseau de communication RER-Transilien / Métro-Tram projet de transport : RER-Transilien / Métro-Tram route principale	Administratif limite communale limite départementale limite de commune, CUCS et département	MOS eau urbain ouvert bois ou forêts
---	--	--	---	--

© IAU îdF 2013 Sources : SG CIV, Caisse des dépôts, IAU-îdF

Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de ses activités d'analyse et d'observation des territoires franciliens accompagnés par la politique de la ville ou connaissant des difficultés de développement, l'IAU a souhaité étudier l'intervention de la politique régionale européenne en Île-de-France. Les services instructeurs de la Préfecture de Région et l'accompagnement du Conseil Régional ont permis la réalisation d'extractions informatiques de projets/actions ou initiatives ayant bénéficié du fonds structurel FEDER entre 2008 et premier semestre 2012. L'extraction a été rendue possible par la Préfecture de Région et au sein de l'application Présage de l'Union Européenne. L'IAU a souhaité privilégier son observation parmi des projets issus des axes 1 et 2 du PO en mettant en avant ceux dédiés au développement économique ou à l'innovation (technologique et/ou sociale). Durant la période, l'application informatique Présage a révélé plus de 260 opérations engagées en Île-de-France. L'étude n'a pas vocation à établir un bilan général de la mise en œuvre de la politique régionale structurelle en Île-de-France et ainsi sans démarche d'évaluation de cette politique publique. La quarantaine de projets/initiatives identifiés dans ce rapport révèle la diversité des projets mis en œuvre. Le rapport porte un regard spécifique sur l'intérêt que les coordinateurs de projets ont eu à solliciter une politique publique structurelle européenne. Il a entraîné des analyses avec l'ensemble des acteurs des PUI franciliens et avec 6 responsables de projets publics ou privés. Les analyses validées par l'ensemble des coordinateurs des projets ne présentent pas des points de vue exhaustifs mais éclairent la mise en œuvre de la politique régionale FEDER en Île-de-France.

Point sur l'identification des projets issus de l'application Présage - Entre le début de la programmation de 2007 et septembre 2012⁴, le fichier présente des opérations programmées en statut O pour l'axe « renforcement de la capacité d'innovation et du développement économique » (statut Oui - des programmations effectives passées en Comité de programmation). Le statut O correspond à des projets ayant reçu un accord juridique du comité de programmation. Dès lors, le porteur de projet connaît le taux précis de remboursement dont il pourra bénéficier pour son projet et les sommes financières correspondantes. Il ne s'agit pas d'engagement financier en tant que tel, le FEDER n'intervenant qu'en remboursement d'actions engagées par un porteur de projet⁵. Les remboursements financiers ne viennent que lorsque les actions ou projets sont effectués. Les dépenses sont acquittées par les bénéficiaires. Lors du solde des opérations ou par acompte lors de l'avancement des différentes tranches d'opérations, le bénéficiaire reçoit les sommes financières correspondantes aux aides FEDER et par justificatifs de dépenses. Au statut O se succède l'aide « édification » puis une convention attributive de subvention.

Exemples d'informations du fichier issu de Présage :

- Statut O, Date d'édition, Code du projet, Libellé du projet.
- Raison sociale du maître d'ouvrage (au sens des fonds européens, le maître d'ouvrage correspond au bénéficiaire) et statut du maître d'ouvrage (autre public, collectivité ou personne privée... : Etablissement Public de Coopération Intercommunal - EPCI, Communauté d'agglomération, Communauté de communes, établissement public administratif, Etablissement Public Industriel et Commercial - EPIC...).
- Le territoire d'intervention.
- Date de début et de fin de réalisation⁶ : échéancier de l'opération.
- Axe⁷/objectif et mesure du PO : axe 1 « développement urbain dans les zones les plus en difficultés ».
- Plan de financement.
- Programmation en cours.
- Répartition financière du coût total éligible : Union Européenne, État, Région, Département, autre public, privé, Maître d'ouvrage (fonds propres).
- Coût total éligible de l'opération (assiette retenue pour le FEDER⁸ ; le porteur de projet peut financer des opérations complémentaires).
- Niveau d'avancement de la certification : acompte dans le cas où des factures ont déjà été retournées sur un budget partiellement ou totalement consommé.
- Autorité de certification (Direction Générale des Finances Publiques) : qui certifie le montant réel éligible.

Un dossier avec la « note soldée » signifie que l'opération est réalisée et que des remboursements de factures sont en cours.

Les fiches des PUI ou des 6 initiatives témoins présentent des éléments financiers relatifs à leur financement FEDER. Les extractions informatiques de l'application Présage sont riches d'éléments financiers. Cependant, elles n'ont pas permis d'avoir une vision stable des éléments financiers de chaque projet. Les sommes financières des fiches sont déclaratives et issues de l'ensemble des porteurs de projets consultés.

⁴ Il est à noter que la programmation effective n'a débuté qu'en 2009, l'année précédente ayant été consacrée aux appels à projets constitués par les services instructeurs de l'État et par le montage administratif.

⁵ Outre quelques opérations en direction de PME qui peuvent bénéficier d'avance sur dépense.

⁶ Date à laquelle les services instructeurs vont accepter de recevoir des factures pour remboursement. Elles devraient s'échelonner jusqu'en 2015.)

⁷ Les PUI comprenaient 5 axes :

- Attractivité
- Innovation
- Environnement
- Gouvernance

⁸ Enveloppe du budget retenu par les services instructeurs considérée comme éligible ou qui correspondrait à la maturité d'un projet en termes de calendrier de réalisation.

2. Éléments financiers principaux de la politique régionale FEDER Île-de-France 2007-2013 et l'avancement des projets

Entre 2007 et 2013, l'Île-de-France s'est vue attribuer un budget de 699,4 millions d'euros au titre des Fonds structurels (soit 5,46% du budget attribué à la France). L'Union Européenne⁹ impose un cofinancement systématique des projets avec des partenaires publics ou privés (collectivités territoriales, département, conseil régional et État...). Les fonds structurels ne doivent pas apporter plus de la moitié du budget du projet. C'est près d'un milliard d'euros mobilisable en Île-de-France dont 527 millions d'euros au titre du FSE et 151 millions d'euros pour le FEDER. La répartition financière du FEDER francilien est répartie selon 4 axes du Programme Opérationnel :

Budget PO Feder en Île-de-France (en millions d'euros)	151(*)	100 %
Axe 1 : développement durable des zones urbaines en difficulté	63	41,7 %
Axe 2 : innovation et compétitivité du tissu économique	58,3	38,6 %
Axe 3 : environnement et développement durable	17,5	11,6 %
Axe 4 : prévention des risques, gestion des usages et des ressources naturelles de la Seine	8	5,3 %

(*) un delta du budget est consacré à des dépenses d'études et services divers de gestion des fonds (assistance technique)

Dans le cadre des besoins en emplois des projets FEDER du programme opérationnel en Île-de-France, une enveloppe de 16 millions d'euros du FSE a été provisionnée. Cette spécificité francilienne obéit à une volonté de fléchage FSE au sein de projets FEDER pour accentuer l'intégration des projets en termes aussi d'emplois.

La mobilisation du FEDER se caractérise par le paiement selon **le principe de remboursement des actions** entreprises dans les projets conventionnés. Les délais de remboursement des actions FEDER représentent une contrainte : gérable pour les grosses structures et plus difficiles pour les petits bénéficiaires : de quelques mois à plus d'une année. Il faut prendre en compte les temps de montage de dossiers et les certifications de dépenses. Ces différentes phases prennent du temps. Elles sont parfois difficilement appréhendées par les bénéficiaires qui doivent les gérer en termes de trésorerie. Une fois ces phases établies, les remboursements interviennent relativement vite. Certains délais existent même si l'État tente de les resserrer au maximum en paiement effectif. La Préfecture de région a demandé à la DGEFP¹⁰ (autorité de gestion nationale) d'augmenter le rythme des appels de fonds pour accélérer les remboursements. Le rythme de 3 à 4 appels de fonds a été obtenu. La trésorerie est plus tendue pour le FSE car l'État a réalisé des avances financières sur de nombreux acteurs (notamment les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE)¹¹.

Le niveau d'avancement ou de programmation global des projets comprend :

- Un taux d'intervention du FEDER maximum de 50% jusqu'à un financement maximum de 50% du budget. Le taux de 50% maximum d'intervention n'est pas fixe : il peut être moindre selon les autres financements mobilisés ou légèrement supérieur si le projet nécessite un surplus pour finaliser son plan global de financement.

⁹ Pour la période 2007-2013, les fonds structurels européens bénéficient d'un budget de 308 milliards d'euros (contre 257 milliards en 2000-2006) :

Budget européen, fonds structurels 2007-2013 (en milliards d'euros)	308	100 %
Objectif : convergence	251,1	81,5 %
Objectif : compétitivité régionale et emploi	49,1	16 %
Objectif : coopération territoriale	7,75	2,5 %

Un budget de 12,805 milliards d'euros (0,10 % du PIB national) est attribué à la France.

¹⁰ Direction Générale de l'Emploi et la Formation Professionnelle.

¹¹ En septembre 2012, la trésorerie de l'État régional est de 700 000 € de disponible sur une demande simultanée d'appel de fonds de 720 000 €. La Préfecture de région doit faire remonter les dépenses des acteurs porteurs de projets à la DGEFP. Celle-ci fait alors les demandes d'appel de fonds à l'autorité européenne qui après accord lui re-délègue les financements correspondants. Ce maillon supplémentaire dans la gestion des fonds européens augmente aussi les temps de paiement pour les bénéficiaires. La situation peut être encore plus mal ressentie par les bénéficiaires car ils sont potentiellement plus fragiles que ceux liés au FEDER.

- Le niveau de programmation par axe du PO ainsi que la somme des totaux financiers éligibles permet de mesurer un taux d'avancement du PO.

Le niveau de programmation francilien de 61,31% (sept 2012, alors qu'il était de 59% fin 2010) correspond au taux moyen de programmation en métropole du FEDER. Celui de la France ne devrait pas être en retard notamment par rapport aux nouveaux pays membres de l'Union Européenne qui ont bénéficié d'enveloppes financières importantes mais qui se trouveront, selon la Région, en difficulté pour les consommer pour des raisons administratives ou d'ingénierie de projet encore insatisfaisants. La Préfecture de région pense que les programmations vont à nouveau aller à leur terme, les maîtres d'ouvrage ayant certifié qu'ils allaient consommer leurs enveloppes FEDER avant fin 2013.

En juin 2012, près de 500 projets sont programmés en Île-de-France au titre du FEDER, pour un coût total de 378 millions d'euros dont 113 millions de FEDER. Le niveau de programmation de l'enveloppe FEDER représente 74,88%.

Répartition des programmations par axe (en €)

Axes	Montant FEDER programmé (juin 2012)	Coût total programmé 2007-2013
Axe 1 « Développement urbain dans les quartiers difficiles »	38 929 944,80	113 708 790,98
Axe 2 « Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien »	52 027 003,65	158 361 729,06
Axe 3 « Agir pour l'environnement et le développement durable »	14 924 165,80	68 316 093,58
Axe 4 « Plan Seine »	3 858 674,17	29 557 656,77
Axe 5 « Assistance technique »	2 931 840,79	5 888 201,83
Axe 6 « Intervention dans le logement en faveur des communautés marginalisées »	750 000	2 571 307,00
Total	113 421 629,21	378 403 779,22

Source : Préfecture de Région d'Île-de-France – 14 juin 2012 – Comité régional unique de suivi, État de la programmation du PO « Compétitivité régionale et emploi » FEDER.

La Préfecture de région prend acte d'une pause de la programmation des PUI durant toute l'année 2011 (Axe 1 du PO). Fin 2010, un bilan à mi-parcours était programmé. Lors de ce bilan, il s'est agi de ramener les enveloppes FEDER des PUI à celles de la maquette financière initiale. Lors de l'appel à projets des PUI, l'État avait notifié aux porteurs de projets une enveloppe financière FEDER indicative de 76 millions d'euros. Les porteurs de projet savaient qu'un réajustement serait réalisé. Prévoyant une sous réalisation des projets présentés par les maîtres d'ouvrages, l'État régional avait annoncé une réévaluation à la baisse à mi-parcours du PO, l'enveloppe financière globale pour les 10 PUI étant, par contrat avec l'Union européenne, initialement de 63 millions d'euros. En décembre 2010, le comité de suivi des PUI a décidé de diminuer chaque budget des PUI, notamment ceux ayant du retard dans la programmation de leur projet In'Europe. La baisse financière globale correspondait en moyenne à 17% des enveloppes PUI. Lors des appels à projets de 2008, l'État n'a pas souhaité sacrifier des initiatives de plans d'actions mais annoncé que leur niveau d'avancement serait à mi-parcours pris en compte. Il était prévu que des opérations n'auraient pas la maturité d'avancement adéquate sur l'ensemble des propositions envisagées. L'année 2011 a été consacrée à une « refonte » des plans d'actions. Pour les services instructeurs, les réajustements n'ont pas engendré une programmation de l'ensemble des contenus des plans d'actions. Aucun revirement majeur des plans d'actions n'a été opéré. L'année 2011 a pris en compte le temps nécessaire aux

arbitrages en résultant selon des intervenants multiples sur ces dossiers (Elus locaux, services techniques... qui ont retravaillé les équilibres locaux des projets initialement envisagés). Des actions ont été abandonnées ou reportées notamment lorsqu'il était convenu qu'elles ne pourraient pas être réalisées avant l'échéance du PO. Les réactions des maîtres d'ouvrages ont été diverses, ceux dont les PUI étaient les plus avancés se sentant moins pénalisés. Aucun n'a remis en cause le principe d'une enveloppe initiale plus importante que celle mobilisable et l'ensemble des porteurs de projets ont entendu l'effort général demandé. Les nouveaux plans d'actions ont à nouveau été présentés devant un comité de suivi.

La révision budgétaire de 2010 a permis aux porteurs de projets de se repositionner sur des projets ou actions qui pouvaient être rapidement réalisés. Ce procédé de réajustement budgétaire a finalement rejoint la philosophie du système du dégageant d'office (ou année + 2) européen qui s'applique à tous les programmes. À ce jour, la Préfecture francilienne ne l'aurait pas encore subi, comme quasiment l'ensemble des régions françaises. L'objectif visé par la Commission serait qu'il y ait une vraie dynamique de PO et non pas une mise œuvre trop tardive en fin de période. Il semble atteint en Île-de-France même si des choix d'actions seraient établis selon leur date de réalisation plutôt que selon leur seule valeur ajoutée. Ce principe de dégageant d'office peut aussi aller à l'encontre de certains objectifs de l'UE quand elle souhaite la mise en œuvre d'équipement structurant ou d'animation collective de projets qui nécessite forcément plus de temps. Dans le cas d'investissement structurant, les maîtres d'ouvrages ont eu tout intérêt à intégrer des projets déjà mûris en début de programme, voir commencés. Dans un cas contraire, ils peuvent craindre l'impossible mobilisation effective du FEDER durant l'ensemble de leur projet. Les PUI n'ont pas échappé à ce mécanisme et certains ont dû, dès 2011, privilégier des projets pouvant se réaliser plus rapidement. Des points d'étapes sont aussi régulièrement établis entre la Préfecture de région et les référents des PUI.

Caractéristiques financières des 16 projets (10 PUI + 6 initiatives témoins) :

Projets	Budget FEDER 2007-2013
10 Projets Urbains Intégrés (Axe 1 du PO)	
PUI Argenteuil-Bezons	4 300 000€
PUI Clichy-Montfermeil	5 600 000€
PUI Les Lacs de l'Essonne	4 500 000€
PUI Pays de Meaux	5 000 000€
PUI Plaine commune	10 200 000€
PUI Seine Amont	6 000 000€
PUI Seine Aval	10 500 000€
PUI Seine Essonne	5 800 000€
PUI des territoires de l'Ourcq	5 300 000€
PUI Val de France	6 300 000€
6 initiatives témoins (Axe 2 du PO)	
Club Open Innovation	140 000€
Coffre-fort numérique solidaire Reconnect	30 000€
Couveuse régionale GEAI	450 000€
Expérimentation de démarche de requalification de parcs d'activité par FONDATERRA	Nd.
Exploradôme	787 000€
3IS Travel'in jeune	200 000€

Nd. : non disponible.

Sources : déclarations des coordinateurs de projets

3. Éclairage de vues des coordinateurs de projets

La mobilisation du FEDER vise de nombreux projets. L'étude présente un regard concernant une quarantaine de projets des Axes 1 et 2 du PO 2007-2013. L'IAU a souhaité mettre en avant les points de vue des bénéficiaires du FEDER. Cette vision non exhaustive montre la richesse des partenariats entrepris et la complexité que représente l'articulation entre une politique publique européenne et sa mise en œuvre opérationnelle d'un de ses États membres. Les besoins des porteurs de projets et/ou des coordinateurs de projets sont forts et la manne financière du FEDER conditionne des réflexions pour favoriser le développement de territoires en difficulté. Le rapport synthétise ces éclairages.

3.1 L'instruction et la gestion financière des projets

Des temps d'instructions des dossiers sont présentés comme variables selon les années. Globalement, les coordinateurs de projet constatent des durées d'instruction longues s'étalant de quelques mois à plus d'une année. La gestion administrative des services instructeurs est le plus souvent avancée comme principale explication. L'existence de différentes strates d'instruction et de contrôle de projet auraient entraîné des difficultés tant au niveau des instances départementales que régionales. La Commission européenne a elle-même accentué ses contrôles dans la gestion des projets FEDER. Les instances instructrices en répondant à ces évolutions en cours de période ont sollicité les porteurs de projets quant aux informations justificatives des dépenses programmées et/ou engagées. Un vrai travail d'ingénierie financière sur les fonds européens est à réaliser par un opérateur souhaitant par exemple un PUI. Parallèlement, des coordinateurs de projets mettent en avant les évolutions structurelles de l'État entamées depuis 2007. Les services de l'État ont dû gérer des mouvements importants de leur personnel, des postes ayant été supprimés ou devenus vacants pour instruire cette politique publique. Parallèlement, un rapport privilégié avec des services départementaux de l'État ont permis une gestion efficace du montage des dossiers FEDER. Les coordinateurs de projets locaux (PUI ou initiatives) ont souvent du appréhender la politique régionale FEDER pour la première fois. Leur appropriation des procédures a souvent été sous-estimée quant à la charge de travail administratif résultante. Les services instructeurs ont programmé des formations en direction de leurs propres services et pour les porteurs de projets. Une forte ingénierie de projet a semblé nécessaire. Les charges administratives ont engendré des charges de travail nécessitant un emploi à mi-temps à des pleins temps selon l'importance des projets. De plus, dans le cas des projets In'Europe (ou PUI), leur intégration en dépendait.

3.2 L'effet de levier économique de la politique régionale FEDER

L'ensemble des PUI concerne des territoires marqués par de réels problèmes de développement et des habitants ayant des difficultés d'accès au marché du travail. Leurs volets économiques ou ceux liés à l'innovation (technologique ou sociale) représentent des objectifs économiques et sociaux ambitieux. La mobilisation des fonds FEDER s'est naturellement mise en place, notamment dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, cohérente au regard de l'ampleur des PUI. La complémentarité réglementaire du FEDER avec d'autres sources de financements, la plupart publics, a permis un effet de levier économique systématique quant à la probable réalisation des projets et quels que soient les volumes financiers sollicités (de quelques dizaines de milliers à plusieurs millions d'euros).

Une des spécificités du PO 2007-2013 est sa mobilisation par des porteurs de projets « indépendants » dans le cadre de l'Axe 2. Les initiatives mises en avant dans ce rapport révèlent l'innovation des projets retenus et leur diversité en termes de structures (Fondation, association, organisation privée...). Les porteurs de projets confirment leurs besoins de financement tel que le FEDER pour finaliser leurs plans de financement. En général, ils s'interrogent sur la notion de seuil financier éligible au FEDER pour justifier une telle demande d'accompagnement public européen. La moins importante somme financière

mobilisée au regard de la complexité des procédures administratives liées à la gestion du FEDER a des conséquences pour une structure de petite taille. Le redimensionnement d'un projet en cours de route de montage ne diminue pas la charge de son suivi administratif. Ce qui peut se justifier sur des financements à 1 million d'euros, devient absurde pour des montants faibles. Un projet FEDER d'une envergure financière modeste est-il compatible avec les investissements techniques et administratifs que le porteur de projet doit engager ? L'idée de seuil financier pour justifier des procédures administratives complexes a été avancée.

3.3 Le label FEDER – Politique régionale européenne

Comme évoqué en infra, la gestion administrative complexe des projets a produit un effet positif que certains porteurs de projets ont souhaité mettre en avant. L'exigence des services instructeurs français ou européens (montage de projet, gestion administrative – passage en Comité Régional Unique de Programmation - CRUP et justification des dépenses) a vu sa réputation s'accroître durant cette dernière période de politique régionale européenne. Des coordinateurs de projets reconnaissent que ces procédures les ont aidés à faire mûrir leurs projets. Des arbitrages quant à leur avancement ont ainsi pu être rendus avec plus de pertinence. Parallèlement, la mobilisation d'autres partenaires financiers a pu être parfois facilitée, cette situation ayant été avancée par plusieurs coordinateurs de projets sans être systématique. La labélisation probable FEDER d'un projet lui fournirait une image de gage de qualité et de rigueur quant à sa pertinence et sa future réalisation. Le FEDER donne une forme de crédibilité supplémentaire au projet. L'expertise imposée par l'Union Européenne devient un facteur de fiabilité des projets. L'objectif pour un porteur de projet ou un coordinateur de projet est la réalisation effective du projet. L'enjeu correspond à son adaptabilité aux autorités de gestion qui doivent elles-mêmes comprendre la mouvance permanente de la réalisation des projets.

La politique régionale FEDER 2007-2013 est aussi identifiable par son mode de gestion dite de projet. Les porteurs de projets reconnaissent l'utilité de ce mode de fonctionnement renforçant l'implication de tous les acteurs concernés et l'opérateur principal devenant plus proactif. L'utilité de la logique de projet outre qu'économique engendrerait la structuration nouvelle des territoires.

3.4 L'évaluation et l'utilisation des fonds FEDER

Le suivi administratif de l'utilisation des fonds FEDER nécessite d'importants investissements en temps de gestion des coordinateurs. Par exemple, l'appropriation de la plate-forme informelle informatique Agadir n'a pas été sans difficultés notamment au regard de son fonctionnement fluctuant. Les indicateurs d'évaluation de l'utilisation des fonds FEDER sont souvent considérés comme inadaptés à la réalité opérationnelle des projets. L'évaluation des dépenses à justifier est considérée comme légitime. La multiplication des factures à produire, par exemple pour une même prestation en termes de devis ou factures différents à produire, serait trop lourde notamment pour des montants de dépenses parfois très faibles. Depuis une série de contrôles réalisés en 2011 par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), la vigilance des services instructeurs a été accrue dans l'instruction des dossiers et les procédures de remboursement des frais FEDER engagés. En cours d'instruction des dossiers, des demandes administratives complémentaires sont survenues et des porteurs de projets s'interrogent sur leur pertinence. Les avantages financiers résultant d'un accompagnement FEDER ont pu être mis à mal au regard des investissements administratifs engendrés.

3.5 L'ingénierie : du montage des PUI aux études préalables à la mise en œuvre de projets au sein des PUI

Plusieurs coordinateurs de PUI ont mis en avant la nécessité d'une ingénierie externe pour réaliser le montage de leur programme. Cette assistance technique a toujours été considérée comme indispensable pour la préparation de projet de développement territorial ambitieux et répondant aux exigences du PO. Des assistances techniques pour la gestion administrative des projets ont aussi semblé nécessaires (ex. bilan prévisionnel du projet sur 15 années, documents liés à l'encadrement des aides de l'État ou de tableau de non enrichissement sans cause sur 20 années).

Les PUI ont la caractéristique de mobiliser des investissements financiers importants. Souvent, des études de faisabilité et/ou techniques sont nécessaires avant leur mise en œuvre opérationnelle. Outre le temps de ces études à prendre en compte durant la mise en œuvre du programme opérationnel et les conséquences résultantes en matière de niveau de leur avancement, des financements FEDER accrus propres aux études sont souhaités. Cet effort a déjà été produit dans le cadre de cette dernière génération de politique régionale européenne. Cependant, en 2008, les coordinateurs ayant dû rapidement programmer des projets intégrés les souhaiteraient encore plus importants.

3.6 L'articulation du FEDER avec le FSE

Les projets FEDER favorisent souvent la mobilisation d'emplois. Le Programme opérationnel Île-de-France, au titre du FEDER, a permis des attributions financières dédiées à ces emplois. Elles ont complétées celles spécifiques au FSE. Cependant, l'articulation des deux fonds financiers n'a pas été systématique. La réputation difficile de gestion administrative du FSE a, pour la période 2007-2013, été supplantée par celle nouvellement constatée pour le FEDER. Les coordinateurs de projets avancent que la gestion du FSE est aujourd'hui mieux appréhendée alors que celle du FEDER a été très changeante donc plus compliquée. De plus, les services instructeurs du FSE auraient demandés moins de justificatifs que pour le FEDER.

3.7 L'articulation « compétitivité et emploi » du PO FEDER avec les enjeux de territoires en géographie prioritaire

La politique européenne de Cohésion sociale s'articule autour du respect des objectifs de la Stratégie de Lisbonne. La Région Île-de-France devait ainsi cibler la moitié de son enveloppe financière FEDER de 151 millions d'euros vers des territoires en difficulté. Une « codification » des dépenses possibles a été progressivement interprétée par les porteurs de projet : innovation, services aux entreprises, développement durable... Des coordinateurs de projets ont rencontré des difficultés pour identifier des actions pour répondre à la fois à des objectifs de compétitivité et à des besoins liés à des retards de développement de leur territoire ou à des problèmes économiques de leurs habitants. Les articulations trouvées ont aussi insufflé des réflexions nouvelles en matière de positionnement stratégique de développement de territoire et leur avenir. Des porteurs de projets ont pu investir le développement de nouvelles filières d'activités (écoconstruction, développement durable... services aux entreprises).

3.8 L'évolution des enveloppes financières FEDER entre 2007 et 2013

En 2010/2011, les dix coordinateurs des PUI ont vu leur enveloppe financière FEDER diminuer en cours de période (de 72 millions à 63 millions d'euros). Cette particularité francilienne a eu trois types de conséquences :

- Une mise à plat des projets à accompagner en cours de période pour identifier les actions qui seraient prioritairement accompagnées par un financement FEDER.
- L'arrêt de la programmation de certains projets pas ou peu avancés dans leur réflexions ou leur report – Dès la mise en œuvre de la politique régionale FEDER, les services de

l'État avaient informé les coordinateurs de projets d'une revalorisation financière des enveloppes PUI en cours de programme.

- Une année « blanche » consacrée à la redéfinition des enveloppes PUI/FEDER et à leurs plans d'actions a engendré des allongements de durée d'instruction de projets.

3.9 Le souhait d'une nouvelle génération de fonds structurels européens par les porteurs de projets

L'ensemble des coordinateurs de PUI souhaite une prolongation des fonds structurels FEDER. Les difficultés rencontrées pour le développement économique ou d'innovation de leur territoire sont si importantes que la mobilisation européenne est une ressource financière indispensable notamment au regard de financements nationaux fléchés Politique de la ville ou de droit commun toujours considérés comme insuffisants au regard des enjeux locaux. L'ensemble des coordinateurs soulignent leur besoin futur d'un accompagnement à compter de 2014. L'ensemble des coordinateurs de PUI avancent l'idée d'un rattrapage de leur développement par rapport au reste du territoire francilien encore non atteint. Et la crise économique nationale de plusieurs années n'aide pas à lutter contre leur retard de développement.

4. À partir de 2014, vers un transfert de l'instruction du FEDER au Conseil régional et une partie de l'instruction du FSE aussi transférée au Conseil régional

En avril 2013, une Lettre du Premier Ministre M. Jean-Marc AYRAULT, aux Préfectures de région, prévoit que « l'État confiera la gestion des fonds européens de la prochaine génération aux régions, en particulier en matière de développement économique, de formation, d'innovation, d'aménagement du territoire et de développement rural ». La gestion du FEDER sera confiée aux Conseils régionaux. La gestion du FSE sera partagée selon la répartition suivante : 35% Conseil régional et 65% État. Au sein des 65% des fonds gérés par l'État, la moitié sera déléguée aux départements. D'ici septembre 2013, le Conseil régional, en collaboration avec la Préfecture de région, prépare le Programme Opérationnel des fonds structurels 2014-2020 en Île-de-France.

Concernant la future génération des fonds FSE, le mécanisme des investissements territoriaux intégrés est proposé par les règlements de la Commission Européenne ce qui représente une nouveauté. Il correspond à des sous-programmes territorialisés et alimentés par différents axes thématiques que cela soit du FEDER ou du FSE. Cela serait une formalisation de l'inter fonds sur des territoires urbains. Cette évolution avait déjà été anticipée par la préfecture de région celle-ci ayant initié une enveloppe FSE (16 millions d'euros) spécifiquement à mobiliser en complément des projets FEDER. Il s'agissait d'inciter les territoires à mixer une approche formation-insertion avec la logique FEDER. À compter de 2014, cette approche serait donc systématique.

Les principes fondateurs de la politique régionale ne devraient pas être remis en cause : ceux des cofinancements pour chaque projet ou de « l'additionalité », de remboursement au réel sur dépenses certifiées.

Conclusion - Les pistes de réflexion de l'Union Européenne concernant la mobilisation du FEDER à compter de 2014

De 2014 à 2020, une nouvelle génération de fonds structurels européens sera proposée aux différents pays membres de l'Union Européenne. En 2013, l'IAU porte un éclairage sur la mise en œuvre de la politique régionale structurelle FEDER en Île-de-France. La région étant éligible à un accompagnement européen pour aider au développement de certains de ses territoires en difficulté ou en direction de leurs habitants, le Programme opérationnel FEDER 2007-2013 (PO 2007-2013) a orienté l'utilisation du Fond Européen de Développement Régional (FEDER). Parmi ses 4 axes, les deux premiers ont privilégié l'accompagnement de projets pouvant favoriser le développement des zones urbaines en difficulté (Axe 1) et l'innovation et la compétitivité du tissu économique (Axe 2). Au sein de l'Axe 1 du PO, la Région a souhaité aider à la réalisation de 10 projets In'Europe structurant (ou Projet Urbain Intégré – PUI).

Comme précité, l'axe 2 du PO permet le financement européen de projets thématiques variés sur le territoire francilien. L'étude de l'IAU Île-de-France s'attache à :

- Mettre en avant l'avancement de projets des 10 PUI et la valorisation de 6 initiatives témoins (Axe 2).
- Valoriser les points de vue des coordinateurs de projets quant à l'utilisation du FEDER.

Dans le cadre de l'évolution de l'utilisation des fonds structurels européens (FEDER, FSE), l'Union Européenne suggère différentes réflexions qui pourraient voir le jour en 2014 :

- **La prise en compte forfaitaire généralisée sur des dépenses indirectes** : la Commission européenne propose de généraliser la prise en compte forfaitaire de certaines catégories de dépenses (ou les frais indirects : frais de personnel ou de structure). La prise en compte forfaitaire a déjà été mise en place à partir de 2010 mais n'était pas généralisée en début de période. Cette évolution permettrait de faciliter les remboursements des dépenses toujours très difficiles à justifier des heures travaillées de personnel affectés sur les opérations (agendas). Une prise en compte forfaitaire de 15% sur les dépenses directes FEDER pourrait être établie.
- **L'apurement annuel** : les porteurs de projets doivent tenir à disposition de contrôle éventuel l'ensemble des pièces justificatives de leurs dépenses pendant trois années après la fin du programme (fin 2016). Pour des raisons de sécurité juridique, la Commission européenne souhaite que les autorités de gestion procèdent à un apurement annuel, c'est à dire la réalisation annuelle d'un état des opérations soldées. Cette évolution apporterait une augmentation de charges de travail très importante pour les autorités de gestion même si cela serait plus simple pour les bénéficiaires de la politique régionale.
- **Les instruments financiers** : la Commission européenne souhaite augmenter la part des instruments financiers. Au lieu d'intervenir en subvention (correspondant au remboursement de dépenses), l'autorité de gestion devrait mettre les sommes correspondantes au sein de fonds financiers. Elle interviendrait en aides remboursables (prêt, garantie, prise de participation). Dans un contexte politique de réduction des fonds structurels européens pour les périodes à venir, la Commission peut envisager le principe de recyclage des fonds. Dès qu'une garantie financière sera par exemple levée, sa nouvelle mise à disposition pourra être réalisée lorsque que le programme sera arrivé à son terme. Cela engendrera des économies et ces montants financiers reviendront à la Commission via l'autorité de gestion. Cette manne financière pourra,

selon le dispositif, être re-exploité d'un programme à l'autre. Ces fonds ne seraient exploitables que sur des projets générateurs de recettes ce qui ne concernera pas l'ensemble des bénéficiaires potentiels¹².

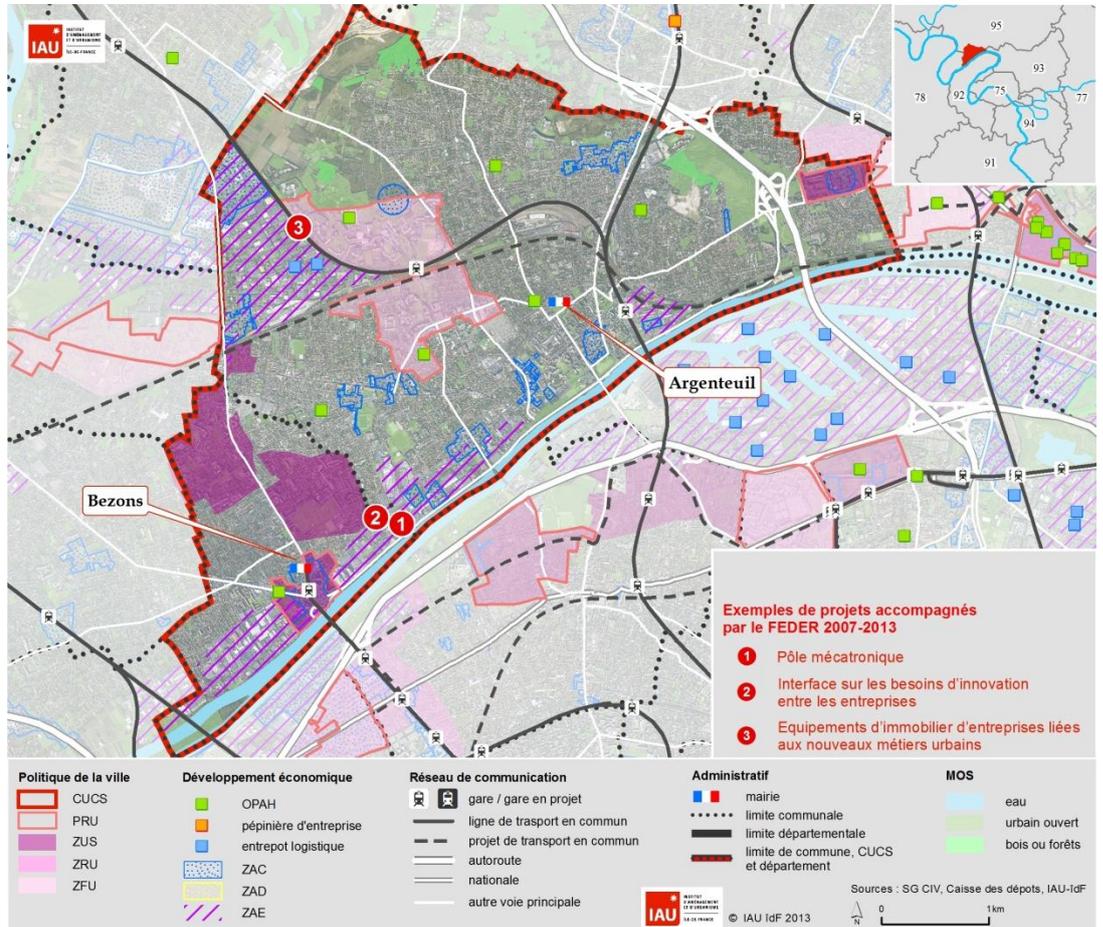
- **Un renforcement de la sécurité de l'utilisation des fonds européens** : dès 2007, des orientations en ce sens avaient été prises : par ex. l'« earmarking » a instauré le principe de fléchage des dépenses selon 86 catégories définies dont certaines considérées comme prioritaires. L'autorité de gestion devait (2007-2013) démontrer qu'à minimum 60% des dépenses FEDER (75% avec en plus le FSE) visaient les catégories de Lisbonne/Göteborg. À compter de 2014, la Commission souhaite renforcer ces conditionnalités à plusieurs niveaux selon des orientations stratégiques de l'UE 2020 « pour un développement intelligent, inclusif et durable de l'UE » :
 - Chaque Direction générale de l'UE doit justifier à la Commission du bon respect de ces nouvelles orientations. Pour y répondre, la Direction Générale Région & emploi des fonds structurels souhaite augmenter le nombre des critères de conditionnalités macroéconomiques. Des suspensions financières pourraient intervenir notamment si les États membres ne respectaient pas le Pacte de stabilité. Les autorités de gestion (collectivités locales ou régionales) sont inquiètes de cette évolution.
 - La conditionnalité ex-ante en termes de gouvernance, de partenariat, de qualité de la mise en œuvre de la politique régionale serait aussi accentuée.
 - La conditionnalité de performance serait aussi renforcée et avec la possibilité de suspendre l'attribution des fonds en cours de programme. Si l'UE considère que l'État membre ne réalise pas les objectifs de son PO, en termes de réalisation, d'impact... un arrêt des versements des fonds est possible. Dans le cas du respect des objectifs, l'UE aurait une réserve financière de performance de 5% potentiellement attribuable.

Enfin, l'ensemble des coordinateurs de PUI 2007-2013 franciliens souhaite une prolongation des fonds structurels FEDER. La politique régionale européenne est devenue incontournable quant à la mobilisation complémentaire de politiques en direction de territoires connaissant des retards de développement encore importants au regard de celui de l'Île-de-France. La crise économique structurelle européenne renforce les besoins d'acteurs franciliens pour aider à lutter contre des décrochages économiques ou sociaux au sein de territoires en difficulté.

¹² Outre la sécurité recherchée dans l'utilisation des fonds européens, cela renforce le soutien aux projets à dimension fortement économique ayant une rentabilité.



Le PUI d'Argenteuil Bezons



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet du PUI Argenteuil-Bezons

Depuis la création du Projet Urbain Intégré (PUI) d'Argenteuil Bezons (AB), la Communauté d'Agglomération (CA) a connu un changement de majorité politique de ses équipes dirigeantes. Le PUI s'est donc constitué avec le travail de deux approches politiques différentes mais dont la nécessité n'a jamais été remise en cause. L'objectif du PUI est l'arrimage des territoires d'Argenteuil et Bezons à la dynamique francilienne. Plusieurs types d'actions ont été ainsi pérennisés. Elles concernent l'aide au développement industriel des territoires (des TPE/PME et de grands groupes) : projet du pôle mécatronique. Il s'agit d'accompagner les évolutions d'industries historiquement présentes : l'aéronautique, l'automobile et plus récemment la cosmétique.

Le PUI se décline selon les axes suivants :

- Le soutien à l'entrepreneuriat et à des filières liées au développement industriel d'Argenteuil-Bezons (le pôle mécatronique) et aux nouveaux métiers urbains (l'économie résidentielle : les services aux personnes, particuliers et aux entreprises) : des actions d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises (hors FEDER et financées par le Fond Social Européen - FSE).
- L'accompagnement et la formation des habitants demandeurs d'emploi, dont ceux les plus éloignés de l'emploi (parrainage, développement des clauses d'insertion des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) du territoire ou des marchés publics de la CA AB) et l'accompagnement des salariés du territoire.



CA Argenteuil-Bezons

Réunion du Conseil de développement

Pour répondre aux objectifs de développement économique des deux villes dans la dynamique du territoire francilien, le PUI a souhaité permettre un dialogue accru et permanent entre l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (emploi) des territoires. Le Conseil de développement, instance créée par la loi Voynet de 1999 pour les pays et les établissements publics de coopération intercommunale, est apparu comme l'outil idoine. Il intervient comme outil consultatif pour une mise en œuvre du PUI la plus intégrée possible. Le Conseil de développement a facilité la mise en réseau de différents acteurs pour mettre en avant des réflexions diverses et complémentaires (ex. le pôle mécatronique d'Île-de-France, Défi mécatronique du Val-de-Marne, ou le pôle de compétitivité ASTech...).

Les principales actions FEDER du PUI sont les suivantes :

- Le pôle mécatronique.
- L'interface sur les besoins d'innovation entre les entreprises.
- La construction de locaux dédiés aux nouveaux métiers urbains : couveuse, bureaux et ateliers locatifs.

Le pôle mécatronique

Le pôle mécatronique a pour ambition de bâtir des liens nouveaux entre les entreprises, les laboratoires de recherche, les universités et les créateurs d'entreprises. La CA AB entend développer un outil collaboratif qui comprend un incubateur, une pépinière d'entreprises et

une vitrine technologique, centre d'échanges et de conférences. L'objectif est de doter le territoire de l'Île de France d'un outil collaboratif qui favorise l'émergence d'un pôle de synergies entre tissu industriel de pointe et enseignement supérieur.

La démarche engagée par le territoire est ouverte, puisqu'au travers de la mécatronique elle associe des domaines d'activité tels que la mécanique, l'informatique, l'électronique et la robotique. En effet, des pôles de compétitivité comme Cosmetic Valley et ASTech ont exprimé leur intérêt pour appuyer leurs stratégies et développements industriels sur cet outil.

Par la création du pôle mécatronique francilien Argenteuil-Bezons, l'Agglomération engage des partenariats forts avec les universités de Cergy Pontoise et de Paris XIII et le Collegium Île-de-France (E.I.S.T.I, E.N.S.E.A et Supmeca¹). Dès 2011, une licence mécatronique a été créée au sein de l'IUT d'Argenteuil. Parallèlement, l'antenne de l'université de Paris XIII a, depuis la fin de l'année 2011, intégré des locaux neufs situés au cœur du centre-ville d'Argenteuil avec notamment une licence mécanique Conception et Fabrication Assistées par Ordinateur (CFAO).

L'investissement en locaux d'activité se concrétise par la mise en place :

- d'une trentaine de bureaux (de 13 à 26 m² chacun). Des jeunes entreprises de moins de trois/quatre années d'existence sont hébergées pour une durée de 48 mois et bénéficient de loyers très avantageux,
- et d'ateliers.

La pépinière accueille aussi un « mini » incubateur de projets.

Le pôle mécatronique répond aussi au souhait de développer une vitrine technologique du territoire, par l'intermédiaire de services de la pépinière de mise en réseaux des acteurs intervenant dans ce très étendu secteur d'activité (acteurs de l'informatique, la mécanique, l'hydraulique, le pneumatique ou de l'électronique...) avec :

- un service commun de gestion d'une pépinière (accueil, équipement de photocopie...),
- un espace audiovisuel (mur d'images),
- une salle de conférence,
- une salle de vidéoconférence,
- des événements de mise en réseau et d'accès à des financeurs partenaires potentiels,
- des actions de formation (ex. forum de rencontres Genesics2 ou séminaire sur l'IHM, relations avec des experts comptables).

Un comité d'agrément sélectionne les entreprises candidates pour intégrer la pépinière.

Après plus d'une année de préparation et construction du pôle mécatronique, son inauguration est programmée en mars 2013. Six entreprises sont d'ores et déjà installées au sein de la pépinière :

- COLOR INNOV : colorimétrie (mesure de la couleur)
- YNAMICS : géolocalisation
- CYRION : éditeur de logiciel dédié chaîne de fabrication
- QUART DE LAIT : chaîne de production pour nouveau produit alimentaire
- RACESTART CONCEPT : simulation dynamique
- OPTIMATIC SAS : contrôle d'accès dans la domotique

¹ École Internationale des Sciences Traitement Information ; École Nationale Supérieure de l'Électronique et ses Applications ; Institut Supérieur de Mécanique de Paris.

Parallèlement, une demande de certification AFNOR² est en cours pour l'obtention d'une labellisation de qualification des réseaux de pépinières.



CA Argenteuil Bezons

Pôle Mécatronique en construction



GA Promotion et Architecte
Jean-Philippe Le Couvec

Visuel pôle Mécatronique

L'interface sur les besoins d'innovation entre les entreprises

Par la création d'un observatoire sur le territoire d'AB, la CA a souhaité la mise en place d'un suivi de l'évolution de son tissu économique. La nouvelle interface permet la constitution d'une base de données des entreprises et l'identification des besoins d'innovation des acteurs économiques.

Ce projet se décline en plusieurs étapes :

- collecte, qualification et analyse des données,
- démarrage d'une veille économique sur les entreprises – mise en place de supports de communication,
- réalisation d'études sur les filières et les besoins en innovation des entreprises - démarrage des actions de mise en place des partenariats,
- mise en place d'un dispositif de suivi des entreprises innovantes en lien avec les partenaires,
- poursuite de la démarche de structuration de l'interface,
- élaboration de prescriptions pour le soutien et le développement des filières.

La réalisation d'un équipement d'immobilier d'entreprises (bureaux et ateliers locatifs) pour « faire éclore les entreprises liées aux nouveaux métiers urbains »

Le secteur d'activité des services à la personne et aux entreprises est une source importante de création d'emplois sur le territoire de l'agglomération d'Argenteuil-Bezons. Le projet concerne la réalisation d'un ensemble immobilier polyvalent (bureaux et ateliers locatifs) destiné à favoriser la création et l'implantation d'entreprises sur le territoire de la communauté d'agglomération et en particulier dans le quartier Zone Franche Urbaine (ZFU) du Val d'Argent Nord. Les objectifs visés sont :

- la création de 25 entreprises,
- la création de 20 emplois directs (dont 30% au sein des Zones Urbaines Sensibles de la CA AB).

L'équipement est destiné aux entrepreneurs souhaitant créer leur activité dans les domaines suivants :

- services à la personne : gardes d'enfants, soutien scolaire, cours à domicile, assistance informatique ou administrative, ménage, repassage, bricolage, jardinage, gardiennage, préparation et livraison de repas ou de courses, assistance aux personnes âgées,

² Association Française de NORmalisation.

handicapées ou dépendantes, soins esthétiques, soins et promenade des animaux de compagnie...,

- services aux entreprises : destinés aux salariés.

La CA AB a acquis en VEFA³ un bâtiment de 856 m² SHON correspondant à 657 m² utiles comprenant 6 ateliers (38 m² chacun) et 8 bureaux pour 426 m² (16 à 18 m² chacun) et 3 bureaux de passage.



CA Argenteuil Bezons



CA Argenteuil Bezons

Chantier équipement d'immobilier d'entreprise : bureaux et ateliers locatifs liés aux nouveaux métiers urbains

L'équipement immobilier pour entreprise sera une structure d'accompagnement⁴ destinée aux porteurs de projets désirant créer leur activité. Sa livraison est prévue pour octobre 2013. Elle a pour objectif de sécuriser la démarche d'entrepreneuriat en offrant aux entrepreneurs désirant se lancer :

- un hébergement juridique et fiscal de leur activité économique (cadre juridique existant avec un numéro de TVA et de Registre de Commerce),
- une gestion administrative de leur activité (facturation, comptabilité, salaires, ...),
- un accompagnement sur mesure pour aider au lancement de l'activité (analyse de l'évolution des résultats, conseil sur la stratégie, les démarches commerciales, etc.),
- une formation à l'utilisation des outils de gestion,
- un accompagnement collectif basé sur une démarche d'apprentissage par l'action,
- une opportunité d'entreprendre et d'échanger avec d'autres créateurs d'entreprises.

Les services d'activité liés aux nouveaux services urbains des porteurs de projets concernent :

- L'externalisation de services d'entreprises : services généraux, événementiel d'entreprise.
- La téléprospection, télé secrétariat.
- Le conseil en ingénierie de formation.
- La formation dans le secteur du médico-social.
- La délivrance de cours d'anglais.
- La traduction de mandarin.
- La conformité bancaire.
- La création d'un institut d'orthopédagogie.

³ Vente en État Futur d'achèvement.

⁴ Lieu d'accompagnement non défini mais adaptable selon les besoins des porteurs de projets.

Financement du projet

Fin 2012, pour un budget global FEDER du PUI de 4,3 millions d'euros, 100% budget a été programmé, 65% est consommé et payé par la Préfecture de région.

Exemples de financements de Projet (en €) (*)	Observatoire sur les besoins d'innovation entre les entreprises	Pôle mécatronique	Équipement d'immobilier d'entreprise liés aux métiers urbains
Budget éligible	591 223	7 759 023	1 599 500
Dont FEDER	282 045	3 194 022	729 943

(*) Notons que le Conseil de développement de la CA AB bénéficie d'une aide FEDER de 90 990 € dans le cadre du PUI.

Le financement du pôle mécatronique est essentiellement public. À l'avenir, des partenaires privés pourraient être sollicités. Il est aujourd'hui sous la forme d'une régie communautaire et pourrait évoluer vers le statut d'une SEM. En 2013, une étude d'évolution du statut juridique de la pépinière est programmée.

Point de vue de la CA AB sur la mise en œuvre du PUI et son avenir

Par le passé, le FEDER était beaucoup plus souple. Mais sa programmation pluriannuelle est plus cohérente au regard de l'ampleur des PUI. Les rapports avec les services de l'État instructeur du département sont excellents et étroits. Cependant des directives plus récentes de contrôle du FEDER semblent se rapprocher de plus en plus de celles du FSE. Elles sont survenues après les contrôles réalisés par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) qui a pointé des insuffisances lors d'instructions de dossiers. Novatrice dans l'utilisation des fonds FEDER, la CA d'AB⁵ avait au préalable sollicité la prestation d'un cabinet de conseil « Dictys conseil » pour l'ingénierie des dossiers. À partir de 2010, malgré des certificats de complétude obtenus par le service instructeur, des demandes de nouveaux documents sont par exemple intervenus en cours d'instructions (ex. : bilan prévisionnel du projet sur 15 années, documents liés à l'encadrement des aides de l'État ou de tableau de non enrichissement sans cause sur 20 années). La mise en concurrence est aussi devenue systématique quels que soient les achats budgétés. La Préfecture obéirait à des consignes d'instruction de plus en plus strictes. Les procédures régionales du FEDER sont devenues très lourdes. L'exigence des instructions est une très bonne évolution mais le renforcement des procédures devient difficilement gérable. La mouvance réglementaire des procédures liées au FEDER a beaucoup troublé le montage de projets. La CA n'a pas souhaité être organisme intermédiaire car elle n'avait à ce jour pas encore l'ingénierie compétente pour leur instruction. La question pourrait se poser après plusieurs années d'expérience. L'expertise externe d'un cabinet est de toute manière une approche revendiquée pour accompagner et sécuriser le montage des projets.

Les intérêts de l'utilisation des fonds FEDER sont divers :

- Un apport financier incontournable dont les règlements ont toujours été réguliers.⁶
- La « labellisation » européenne assure aux projets une qualité supplémentaire et permet le développement d'autres partenariats notamment financiers.
- Les exigences des procédures engendrent une obligation des opérateurs à améliorer sans cesse le montage et la réalisation des projets : le mode projet en est renforcé, l'opérateur devenant plus proactif.
- Les révisions budgétaires de l'État pour le FEDER en 2010 n'ont pas trop fortement pénalisé la réalisation des projets programmés (- 720 000 € pour le PUI)⁷. Les

⁵ Sa création date de fin 2005 et le PUI fût étudié à compter de 2008.

⁶ 2,4 millions d'euros ont été déjà perçus en 2012 sur une enveloppe FEDER globale de 3,2 millions d'euros.

⁷ Les baisses budgétaires des enveloppes FEDER résulteraient d'une attribution initiale prévue trop importante pour l'Axe 1 du PO FEDER en regard de l'Axe2 et de veiller ainsi à une mobilisation plus harmonieuse des différents axes programmés, et du FSE. L'enveloppe financière prévisionnelle de 63 millions d'euros pour les 10 PUI était inférieure à celle retenue par la

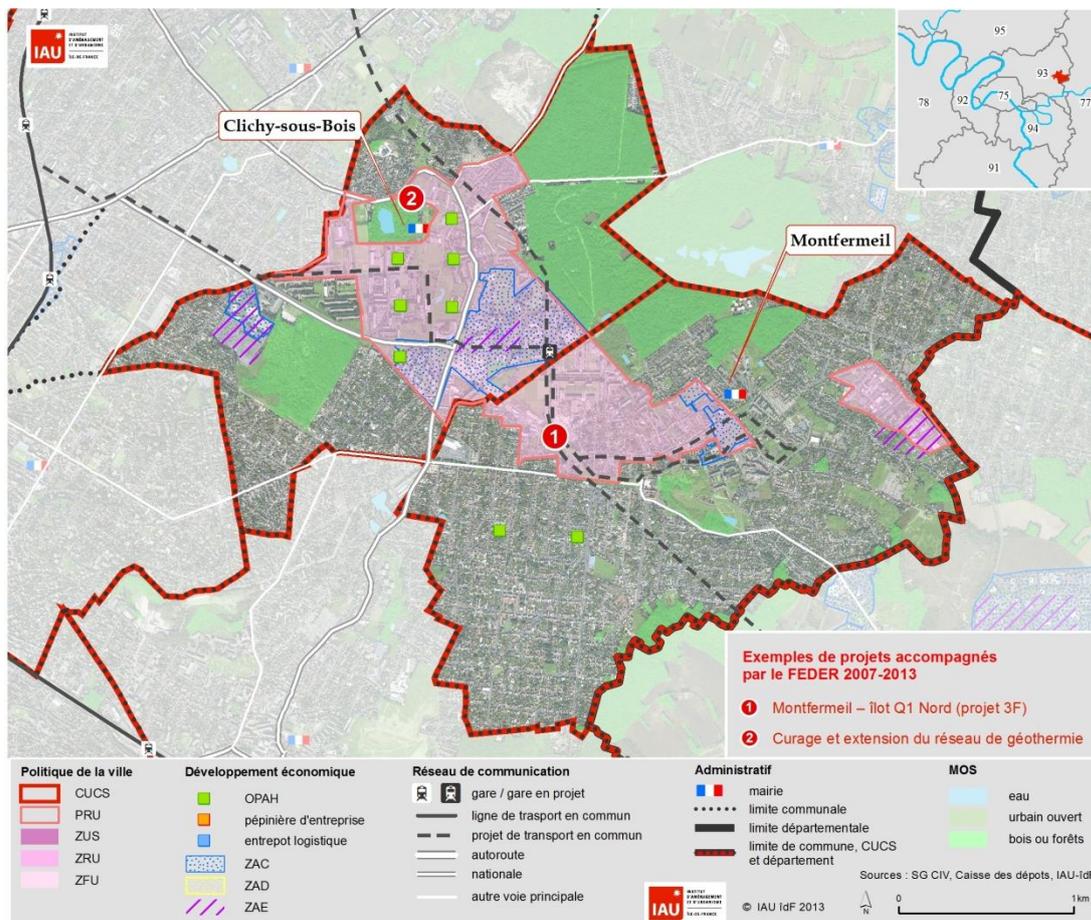
différents projets ont été réétudiés et une autre articulation d'utilisation des fonds européens a été imaginée. Les projets d'investissement se sont concentrés sur la mobilisation du FEDER. Les actions liées à l'animation des projets, pouvant initialement solliciter le FEDER, ont été réparties sur des projets accompagnés du FSE. Ce schéma a de fait été validé par l'État régional. Les autres arbitrages financiers liés aux révisions budgétaires n'ont pas entraîné une implication financière beaucoup plus importante de la CA AB.

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.

Préfecture de Région pour les premiers projets candidats, celle-ci dépassant les 70 millions d'euros. Un réajustement financier était annoncé et inévitable à mi-parcours du PO.



Le PUI de Clichy-sous-Bois/Montfermeil



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
CLICHY-SOUS-BOIS
MONTFERMEIL

Directeur de la publication :

François Dugeny

Auteur :

Olivier Mandon, assisté par Monique Chevrier

Cartographie :

Marie Pagesy-Boissier

Sous la direction de

Catherine Boillot

IAU île-de-France

15, rue Falguière

75740 Paris cedex 15

www.iau-idf.fr

Origine du PUI Clichy/Montfermeil

Dans la continuité des PIC URBAN I et II¹, la Communauté d'Agglomération de Clichy Montfermeil (CACM) connaît l'intérêt de mobiliser la politique régionale européenne dans le cadre de l'évolution de ses projets de développement territorial. Aujourd'hui, les deux communes de la CA restent des territoires fortement marqués par des difficultés liées à leur enclavement physique, la pauvreté de leur population avec un tissu urbain en forte requalification. Lors de la préparation du Programme Urbain Intégré (PUI), la problématique de la CA a été de répondre aux objectifs européens de la stratégie de Lisbonne ciblés sur la compétitivité des entreprises, l'innovation et le développement durable en proposant une stratégie adaptée à ses besoins et à ses moyens.

Le PUI Clichy/Montfermeil

Le PUI se décompose en 32 projets FEDER dont 21 sont conventionnés avec les services de l'État. Parmi eux, au 1^{er} janvier 2013, 12 sont financièrement engagés. Les autres projets sont déposés auprès des services de l'État et en cours d'instruction. Ils s'articulent autour de 3 Objectifs du Programme Opérationnel FEDER Francilien 2007-2013.

Tableau des 12 projets du PUI financièrement engagés au 1^{er} janvier 2013

Objectif 1 – Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance	<ol style="list-style-type: none">1. Création d'un point d'accès à la création d'entreprises (en partenariat avec le Conseil régional)2. Mise en place d'un observatoire économique3. Accessibilité des zones d'activités (aménagement et signalétique) de Vaucanson (ou aménagement de l'avenue de Chevreul en zone 30)4. Aménagement de locaux commerciaux (Notre dames des Anges) ou Montfermeil – îlot Q1 Nord (projet 3F)
Objectif 2 – Soutenir le développement durable des territoires	<ol style="list-style-type: none">5. Curage et extension du réseau sur le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (2 dossiers)6. Actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
Objectif 3 – Augmenter l'attractivité du territoire de projet par une plus grande accessibilité aux services, à l'environnement naturel et à la culture	<ol style="list-style-type: none">7. Création de deux établissements d'accueil de la petite enfance8. Maison de Santé Pluridisciplinaire9. Relocalisation de la Maison des Services Publics10. Relocalisation des services emploi, insertion, formation11. Relocalisation du centre social intercommunal de la Dhuis12. Études visant à l'amélioration des déplacements (Plan Local de Déplacement, insertion urbaine du Tramway)

L'ensemble de ces 21 projets² est aujourd'hui terminé à l'exception du projet « télégestion pour les équipements et services de la ville » programmé pour le printemps 2013.

¹ Programmes Intercommunautaires européens entre 1994 et 2006.

² En plus des 12 projets présentés au 1^{er} janvier 2013, d'autres exemples de projets concernent la restructuration de l'esplanade du centre commercial du chêne pointu (travaux), la vidéo protection en zone commerciale, l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public sur la rue des Tuileries et de l'avenue des 7 îles, la pose ou l'extension de la fibre

La présente fiche propose une vision plus précise de deux projets caractérisés par leur volet économique ou liés à une innovation pour le territoire :

Le projet 4 - Aménagement de locaux commerciaux (Notre Dame des Anges) ou Montfermeil – îlot Q1 Nord (projet 3F)

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Clichy-Montfermeil, la restructuration lourde des immeubles d'habitation s'est accompagnée d'une réflexion relative aux besoins commerciaux locaux.

Les objectifs du PRU se concentrent notamment sur la modification radicale de l'urbanisme et de l'habitat du Grand Ensemble, la restructuration et la redynamisation des activités économiques et commerciales et l'accueil d'un transport en commun en site propre.

Il s'agit de redonner au site les meilleures chances de se repositionner dans le marché immobilier francilien et de relancer une dynamique et une mixité urbaine et résidentielle. L'aménagement de cellules commerciales et l'installation d'équipements et de services publics en pied d'immeubles³ est l'un des aspects de cette transformation qui permet de proposer des services de proximité en contribuant au renforcement de l'attractivité du territoire.

La surface commerciale construite représente 743m² de SHON. La mixité fonctionnelle visée doit notamment permettre le redéploiement ou l'installation de commerces de proximité ou d'équipements de service public en pied d'immeuble. Quatre cellules étaient exploitables mais deux d'entre elles ont été fusionnées pour une moyenne surface alimentaire.

Entre 2011 et 2012, trois nouveaux commerces sont implantés :

- une moyenne surface alimentaire (Franprix⁴),
- une boulangerie,
- un opticien.

Situées en entrée de ville de Montfermeil, ces activités commerciales contribuent au renforcement de la mixité urbaine de ce secteur de la commune.

Avec la présence complémentaire d'un pôle médical (laboratoire, pharmacie...) et d'une halte jeux (soutenue par le FEDER), le souhait est la création d'un nouveau centre de proximité dans le quartier Q1 Nord de la commune. Cette mixité de services doit permettre la venue de nouveaux habitants au sein des habitations du bailleur 3F. La reconstruction de nouveaux immeubles permet le relogement des habitants du quartier et la venue de nouvelles catégories sociales avec un objectif de mixité sociale.

La participation financière du FEDER a conditionné la finalisation des aménagements des cellules commerciales. Le PRU comme seul dispositif de requalification du quartier ne l'aurait pas permis.

Le projet 5 – Curage et extension du réseau de géothermie sur le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil

La ville souhaite développer son réseau de chaleur urbain en augmentant son nombre d'abonnés et en renouvelant ses moyens de production. Le projet de curage et d'extension du réseau de géothermie a notamment favorisé la candidature de la CA pour répondre aux objectifs d'In'Europe⁵ (fléchage des dépenses sur la stratégie de Lisbonne). Les enjeux de développement durable des quartiers en politique de la ville faisaient partie des priorités

optique entre des bâtiments communaux du centre-ville (et mise en place de la téléphonie numérique), la rénovation de la chaufferie du château des Cèdres – phase 1 ou la réhabilitation de l'Orangerie.

³ Localisés « place Notre Dame des Anges ».

⁴ La venue d'enseigne d'entreprise alimentaire n'a pas été sans difficulté. La ville de Montfermeil a négocié sa venue.

⁵ In'Europe = PUI

européennes⁶. Le réseau urbain de chaleur de la ville de Clichy-sous-Bois existe depuis une vingtaine d'années et alimente depuis sa création la plupart des ensembles d'habitat collectif privé et social des quartiers du Bas Clichy et du Bois du Temple. Le projet consiste en :

- un nettoyage du puits pour améliorer sa puissance d'activité,
- une extension du réseau aux équipements publics (à proximité de la centrale de géothermie) : Mairie, Maison de la petite enfance, le bâtiment l'Orangerie⁷ et le centre administratif de la commune (services communaux de l'Habitat, de la Solidarité Prévention Sécurité).

Financement du projet

Budget global FEDER du PUI : 5,6 millions d'euros dont 3,2 millions d'euros programmés en janvier 2013.

Eléments financiers de deux projets (en €):

Budget	Total éligible	FEDER	Etat-ANRU	Ville de Montfermeil	Bailleur Immobilière 3F
Projet 4 îlot Q Nord	1 121 841,70	250 000	210 592,77	24 487,53	636 761,40
Budget	Total éligible	FEDER	SDC	Ville de Clichy-sous-Bois	Conseil régional
Projet 5 de géothermie	1 038 755,76	494 545,98	307 094,28	189 692,40	47 423,10

Eléments financiers du PUI au 1^{er} janvier 2013

Objectif 1 – Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie de la connaissance

Ce premier objectif vise à renforcer le développement économique du territoire et ainsi favoriser la création d'emplois. Pour ce faire, il est prévu de fournir un meilleur accompagnement des créateurs d'activités, d'organiser la mise en réseau des acteurs et des entreprises et le développement de services d'appui mutualisés aux entreprises et aux groupes d'entreprises en lien avec le club des entrepreneurs. Par ailleurs, l'attractivité passera par la requalification des zones d'activités et l'amélioration de la signalétique. Le maintien et le développement de l'activité commerciale, notamment du commerce de proximité en lien avec l'intervention du FISAC, permettant de lutter contre l'image globalement dégradée du territoire entrent également dans cette stratégie. Les projets 1, 2, 3 et 4 sont concernés.

Coût total éligible	Participation publique nationale		Privé		FEDER	
	Total État / Région / Ville(s)	%	Total	%	Total	%
4 091 126	2 187 046	53	636 761	16	1 267 318	31

Objectif 2 – Soutenir le développement durable des territoires

Il s'agit ici de renforcer le caractère durable des opérations de rénovation urbaine et d'aménagement grâce à un investissement massif sur la géothermie. Cette action vise à inscrire le territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil dans une logique de développement durable en favorisant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique aussi bien dans

⁶ Avec les possibles diminutions des émissions à effet de serre ou le nombre d'énergies renouvelables produites en équivalent pétrole.

⁷ Bâtiment patrimonial de la commune dont le FEDER a permis la réhabilitation en salle municipale : salle du conseil et des mariages.

les nouveaux bâtiments et équipements que dans ceux existants. et de réduire la consommation d'énergie au niveau du territoire. Les projets 5 et 6 sont concernés.

Coût total éligible	Participation publique nationale		Privé		FEDER	
	Total État / Région / Ville(s)	%	Total	%	Total	%
2 718 057	1 090 176	40	307 094	11	1 336 686	49

Objectif 3 – Augmenter l'attractivité du territoire de projet par une plus grande accessibilité aux services, à l'environnement naturel et à la culture

L'objectif est de promouvoir le désenclavement et l'inclusion sociale en agissant sur l'amélioration des transports publics, l'accessibilité aux services et équipements publics, en renforçant les services multimédia et la valorisation du patrimoine.

Il s'agit de favoriser l'accès des habitants aux services publics dans les meilleures conditions d'accessibilité. La relocalisation ou la création d'équipements publics (petite enfance, santé, centre social, service emploi/insertion...) participe de cet objectif en articulation avec le projet de rénovation urbaine.

Il s'agit par ces biais d'améliorer la mobilité professionnelle, sociale et intellectuelle des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire par un meilleur accès de la population à l'ensemble des services et équipements publics.

D'autre part, les actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi par la CACM et de formations soutenues par le Fond Social Européen (FSE) contribuent au renforcement de l'employabilité. Cela favorise ainsi le rapprochement entre les besoins des entreprises et les compétences des habitants qui pourront ainsi profiter davantage des emplois créés. Les projets 7, 8, 9, 10, 11 et 12 sont concernés.

Coût total éligible	Participation publique nationale		Privé		FEDER	
	Total État / Région / Ville(s)	%	Total	%	Total	%
18 562 575	15 475 614	83	18 065	0,1	3 068 696	17



Moteurs d'échange calorifique

CACM



Puits géothermique

CACM



Panneau de construction de nouveaux commerces Place Notre Dame des Anges-3F

CACM

Point de vue du coordinateur du PUI et avenir

- La transition d'un PIC URBAN vers la préparation d'un PUI a été complexe pour la Communauté d'Agglomération. La connaissance des financements et des procédures liés à une utilisation possible des fonds FEDER pouvait apparaître comme avantageuse pour un porteur de projets comme la CACM. Cependant, les objectifs, les critères d'éligibilité et les procédures de sélection des projets diffèrent totalement de ceux des deux générations des PIC URBAN.
- La politique européenne de Cohésion s'articule autour du respect des objectifs de la Stratégie de Lisbonne et les programmes opérationnels régionaux devaient flécher 75% des crédits FEDER 2007-2013 sur ces priorités.
- L'Île de-France souhaitait poursuivre la mise en œuvre d'un volet urbain intégré dédié aux quartiers en difficultés. Aussi, pour respecter les objectifs de fléchage des dépenses à hauteur de 75% sur les priorités de la stratégie de Lisbonne, les territoires qui souhaitaient bénéficier du FEDER devaient cibler 50% de leur enveloppe financière FEDER sur ces priorités. La codification de dépenses mise en place (ex. innovation, services aux entreprises, énergie...) a imposé un cadre de réponse aux porteurs de projet lors de l'appel à projets en 2008 de la Préfecture de région. Pour atteindre les critères de 50% de ciblage FEDER, la réponse de la CA s'est donc axée autour du pôle de géothermie localisé à Clichy-sous-Bois.
- L'intégration des PUI au sein du programme opérationnel global⁸ régional a permis de prendre le temps nécessaire au montage des projets et d'être moins soumis au dégageant d'office⁹. Dans le cas d'une consommation annuelle de crédits moins importante au sein d'un PUI, la reprise des enveloppes financières par l'Europe est ainsi moins probable grâce à l'approche comptable régionale.
- La gestion de l'État en direction des PUI n'est plus dédiée à chaque territoire comme pour les PIC Urban. La Préfecture de Département de Seine-Saint-Denis est chargée de l'instruction des projets des 3 territoires In'Europe et de l'ensemble des projets indépendants mobilisant les autres axes hors numéro 1 du PO. L'insuffisance des moyens dédiés à la gestion des PUI a pour conséquence une faible visibilité sur les délais d'instruction des projets en amont et lors des bilans. Les porteurs de projets doivent ainsi assurer un effort de trésorerie dans la mise en œuvre de leurs opérations. D'autre part, la complexification croissante et l'instabilité des procédures administratives ont pour conséquence de rendre les critères de sélection et d'éligibilité peu lisibles.
- La programmation de l'enveloppe francilienne FEDER de plus de 70 millions d'euros en 2008 a été revue à la baisse. Fin 2010, comme annoncé au préalable, les enveloppes budgétaires ont été « re-ventilées » pour atteindre la somme finalement disponible de 63 millions d'euros. L'année 2011 a été consacrée à la redéfinition du plan d'actions du PUI, soit une année blanche en termes de mise en œuvre de projets. La CACM a vu son enveloppe FEDER 2007-2013 diminuer de près de un million d'euros.
- Les moyens mis en œuvre pour la gestion du PUI sont articulés autour d'un emploi à la CACM chargé de la coordination du PUI, de l'organisation de la journée de l'Europe et du montage des projets portés par l'intercommunalité (mi-temps) et de deux emplois référents dans chacune des villes qui assurent le montage et le suivi financier des opérations en collaboration avec les services marchés et financiers (1/4 de temps : Service Politique de la ville à Montfermeil et Renouvellement urbain à Clichy-sous-Bois).
- Le fléchage sur les priorités de la stratégie de Lisbonne, plus particulièrement concernant l'efficacité énergétique, a conduit le territoire CACM à intégrer les enjeux de performance énergétique dans ses projets.

⁸ Les PIC URBAN faisaient l'objet d'un programme opérationnel spécifique indépendant de l'ancien objectif 2.

⁹ Obligation de consommation annuelle de crédit financier pratiquée par le passé. Pour la globalisation régionale du programme opérationnel 2007-2013 permet une consommation annuelle des crédits plus souple sur l'ensemble du territoire.

- La CACM souhaite poursuivre son utilisation d'une politique régionale européenne en faveur du projet de développement local pour 2014-2020 ; dans ce cadre, il conviendra de poser la question de l'articulation avec la future politique de la ville aux niveaux national et régional afin de favoriser la complémentarité des dispositifs.



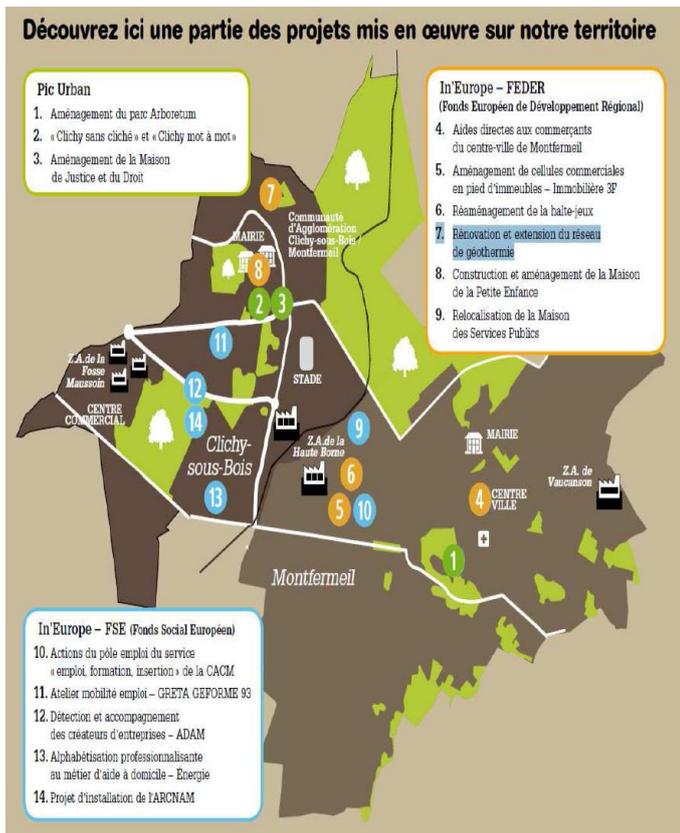
CACM



CACM

Cellules commerciales Q1 Nord-3F

Cellules commerciales Q1 Nord-3F



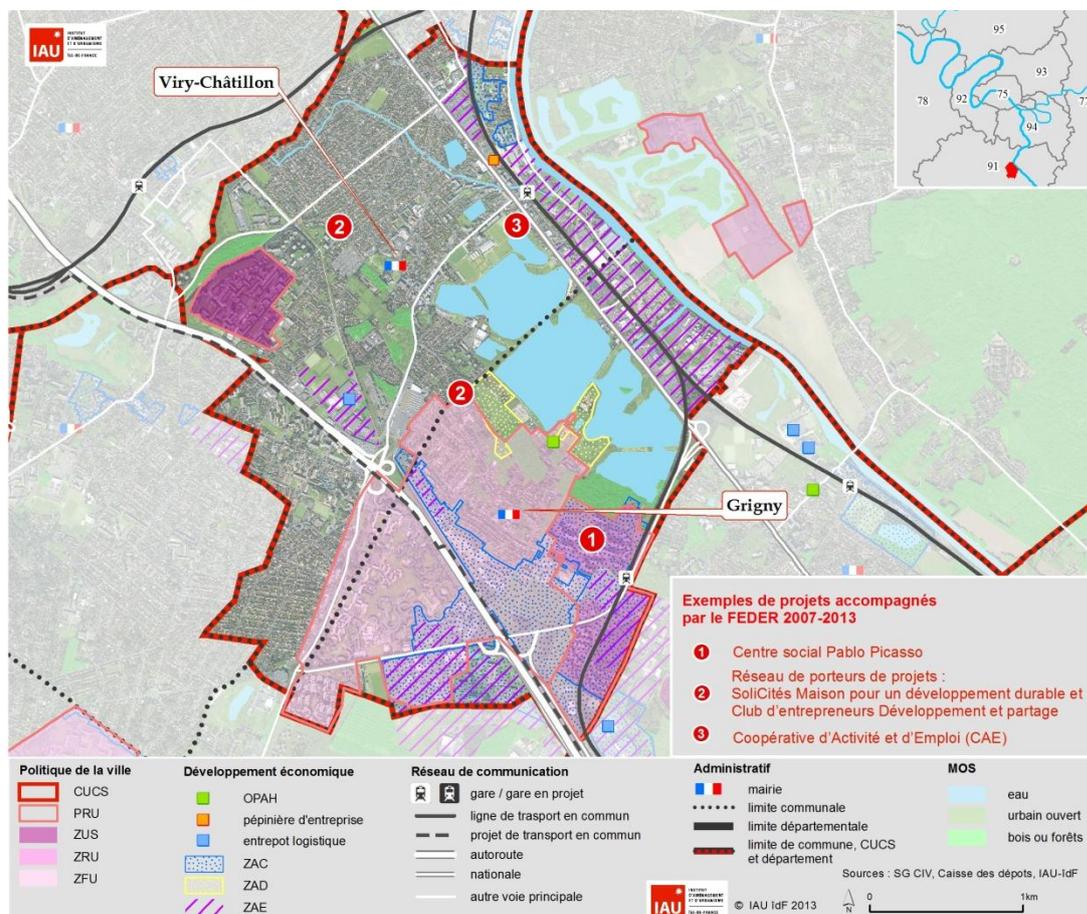
CACM

Informations projets en cours

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.



Le PUI des Lacs de l'Essonne



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr



Origine du projet PUI Les Lacs de l'Essonne

Le Projet Urbain Intégré (PUI) Les Lacs de l'Essonne résulte de réflexions et d'une stratégie de territoire liées aux orientations socio-économiques de la Commission Européenne dites de « Lisbonne-Göteborg » qui ont succédé au projet PIC URBAN II¹ et modifié la culture initiale dont était porteuse cette version antérieure de la redistribution du FEDER. Le PUI s'est inspiré de réflexions autour d'investissements potentiels structurants de son territoire, dès lors distinctes de la politique d'équipement du Grand Projet de Ville et du PIC URBAN, impliquant une conversion aux notions de compétitivité et d'innovation, à inscrire dans le devenir des quartiers sensibles et défavorisés. En 2007/2008, la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne (CALE) existait depuis quelques années (création fin 2003) et s'est positionnée dans le prolongement et l'amplification des coopérations réelles qui préexistaient entre les deux communes de Grigny et Viry-Châtillon, notamment autour des conventions thématiques du Grand Projet de Ville : emploi, enjeux sociaux, petite enfance, habitat. Il s'agissait d'oeuvrer à la réintégration urbaine et sociale du territoire, ce que la signature de trois conventions de rénovation urbaine a nettement rendu manifester (janvier 2007).



Des coupures physiques forment le territoire (le plateau haute plaine au-dessus de la Seine concentre les grands ensembles d'habitat collectif social et une copropriété dite Grigny II grandement défavorisée), Le territoire de la CALE est dominé par un grand corridor historiquement concerné par des procédures en politique de la ville. Le Grand Projet de Ville (GPV), et parallèlement le PIC URBAN II, ont renforcé l'intervention publique pour développer ce territoire. Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de Grigny-Viry-Châtillon assure la coordination et le pilotage des politiques structurantes. Les trois projets ANRU ont succédé au GPV et ont amorcé un mode d'action structurant différent. La politique régionale européenne est elle-même devenue dépendante d'un souhait de création de projets avec effets de levier structurants divers (innovation, développement durable ou économique). Le PUI a donc été élaboré dans un contexte territorial défavorisé voire considéré comme l'un des plus en difficulté d'Île-de-France. La consultation en 2008 de l'État francilien s'est naturellement orientée vers la CALE pour réfléchir au futur développement de son territoire et les aides européennes mobilisables notamment au titre de l'Axe 1 du PO FEDER.

¹ Programme Inter Communautaire Urbain européen.

La collaboration avec une aide de conseil extérieur a permis d'identifier différents porteurs de projets selon des axes/objectifs thématiques principaux :

- Développement économique (avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie - CCI - de l'Essonne et l'association Développement et Partage) : renforcement du support aux entreprises, aux soutiens pour des porteurs de projets.
- Innovation culturelle (ex. centre social Pablo Picasso, œuvres d'art à la Grande Borne ou la restauration de patrimoine ancien avec une ouverture vers les Technologies de l'Information et de la Communication - TIC).
- Développement durable et TIC (ex. Plan énergie climat, Très Haut Débit - THD internet, équipements et actions en faveur de la connaissance et la diffusion des TIC).

Le PUI Les Lacs de l'Essonne

Le territoire entend inverser à la fois son image de banlieue sensible et ses tendances sociales lourdes, en déclinant un projet de territoire et des réalisations modèles.

Objectif général du PUI : faire émerger un véritable projet intégré de territoire qui dépasse les limites des quartiers en difficulté, tout en les impliquant dans la dynamique globale de l'agglomération et du territoire francilien et pourvoir les acteurs locaux en outils nouveaux, pour accentuer plus directement le développement de leur territoire.

Début 2013, l'avancement du PUI a permis la programmation des projets de :

- **Réhabilitation du centre social Pablo Picasso** (au cœur de la copropriété Grigny II) : localisée en Zone Urbaine Sensible (ZUS) avec les acteurs traditionnels de la politique de la ville : ANRU, ACSE², Villes...); outre la réhabilitation physique du centre, le développement de l'accès aux TIC et aux informations dématérialisées a été entrepris (fonds documentaires mis à disposition aux habitants).



Ville de Grigny

Locaux du Centre social Pablo Picasso

² Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ; Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances.

- Création d'un **réseau de porteurs de projets**³ : sous l'angle du développement économique, la CALE et la CCI, par une convention, se sont attachées à développer une offre de services de proximité⁴ aux entreprises existantes tout en regroupant d'autres actions pouvant favoriser l'implantation de nouvelles entreprises : aide à la gestion, aide au recrutement de salarié (avec la Direction de l'emploi et de recrutement de la CALE), sensibilisation au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises, soutien aux entrepreneurs existants (avec l'implication financière dans des réseaux d'associations intervenant dans le pôle Entreprise sociale solidaire et responsable : SoliCités Maison pour un développement durable et le club d'entrepreneurs Développement et partage⁵ (env. 10 entreprises).
- **Un nouveau pôle d'économie sociale et solidaire** (en émergence) : il a débuté par le projet de la Fabrique à Initiatives (plateforme de création d'activités économiques et de coopération emploi) : projet de 3ème génération du PUI en cours de mise en œuvre (2012/2013) résultant d'une collaboration avec Évry Centre Essonne et selon un fonctionnement de type PCT⁶ ou Cluster, au travers de l'université d'Évry, de réseaux d'entreprises et la création d'incubateurs. L'affaissement économique du territoire remet en cause la faisabilité du projet. La Fabrique à Initiatives devait accueillir ces incubateurs et être localisée au sein d'un important site industriel en reconversion (propriété de la CALE anciennement de France Telecom). Ce projet a évolué vers celui d'un outil départemental pour l'émergence d'activités économiques et/ou sociales. Une étude de faisabilité du nouveau projet est programmée en février 2013. Parallèlement, une **Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)** a été créée et est momentanément localisée au sein d'une pépinière d'entreprises⁷. Elle accueille, après une année d'existence, 17 candidats entrepreneurs. Le principe de la coopérative consiste en un maintien du statut de l'entrepreneur comme salarié (en termes de protection sociale) et en l'attribution d'une rémunération dépendante du chiffre d'affaire de la coopérative. Cette dernière dispense aussi les services traditionnels aux entrepreneurs.

Éclairage sur la réhabilitation du Centre Social Pablo Picasso

La réhabilitation du centre Pablo Picasso : les travaux ont débuté en janvier 2007 et sa livraison a été effective en 2010, le projet ayant été réintégré à compter de 2008 dans le PUI.

Le centre social Pablo Picasso est situé au coeur des quatre secteurs de Grigny II les plus en difficultés (Surcouf, Sablons, Lavoisier et Rodin). Cet équipement, ancien et vétuste, ne répondait plus, en termes d'aménagement et de configuration des locaux, aux besoins de la population, des acteurs associatifs et des professionnels. L'enjeu de l'adaptation de la structure s'imposait donc, pour répondre aux besoins des habitants du quartier et des associations intervenantes. Il s'agissait également de mettre en œuvre, au sein de cet équipement, des actions visant à la promotion de l'égalité des chances et à favoriser l'accès des populations aux nouvelles technologies et aux services publics.

L'intervention du FEDER a donc permis une meilleure structuration du territoire de la Communauté d'agglomération en termes d'équipements socioculturels puisque le centre Pablo Picasso se compose de plusieurs entités autonomes : un espace associatif, une maison de quartier et une bibliothèque.

³ Tissu économique fortement marqué par une très grande proportion d'entreprises de type TPE.

⁴ Un conseil de développement avait été aussi envisagé : les révisions budgétaires du PUI de 2010 ont entraîné son arrêt déjà envisagé par la CALE qui ne se considérait pas en situation de maturité efficiente pour sa gouvernance.

⁵ Ces deux associations bénéficient elles-mêmes de fonds FEDER en plus de l'accompagnement financier du PUI.

⁶ Projet de Coopération Territoriale.

⁷ Localisée au sein du site industriel de France Telecom.

Ce projet se décline en quatre étapes :

- Agrandissement de 180 m² destiné à recevoir la bibliothèque, sur la dalle du parking existant, accolée au bâtiment de la salle polyvalente ; cette extension a été réalisée en structure légère (ossature principale bois en élévation et toiture).
- Création d'une salle multimédia.
- Réhabilitation de la grande salle polyvalente d'une surface de 215 m² : peinture, sols, plafonds, équipements techniques, renforcement de l'isolation thermique et phonique par remplacement des parois extérieures.

Financement du projet

En 2009, l'enveloppe financière globale du PUI s'élève à 7 millions d'euros⁸. À compter de 2010, l'enveloppe FEDER du PUI a été révisée à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Tableau financier du projet de réhabilitation du centre Social Pablo Picasso (en €)

Coût total éligible	FEDER	Conseil Régional	Conseil Général 91	Caisse d'Allocations Familiales	Direction Régionale des Affaires Culturelles	Ville de Grigny
1 749 094	243 458	372 867	669 460	189 655	64 605	239 049



Ville de Grigny

Bibliothèque du Centre social Pablo Picasso

⁸ La taille du territoire aurait initialement engendré une enveloppe financière moins importante (2 à 3 millions d'euros). En regard des importants besoins en projets structurants au sein de la CALE, un volume financier plus conséquent a finalement été politiquement décidé.

Point de vue du coordinateur du projet et avenir

- La génération des PUI a révélé une nouvelle démarche de politique publique, totalement étrangère aux logiques locales de la CALE et dans son territoire en politique de la ville. Il ne s'agit plus de penser à des rattrapages par rapport à d'autres territoires ou de développement social urbain mais de recherche de projets répondant à des objectifs de compétitivité, de l'innovation ou du développement durable avec des effets de leviers différents. Leur utilité outre économique engendrerait la structuration nouvelle des territoires.
- Le manque de connaissance des procédures régionales européennes n'est pas étranger aux difficultés rencontrées par la CALE dans le montage et la mise en œuvre de son PUI. La CALE a souhaité un accompagnement par le cabinet Viarregio en vue de la préparation du dossier de candidature du PUI pour palier ses méconnaissances initiales. La durée du montage du dossier PUI a été d'une durée de 6 mois.
- La CALE a initialement fait des choix de programmer des projets mobilisant les trois axes du Programme Opérationnel FEDER autour d'une vision aussi large que possible d'un projet urbain intégré et non de privilégier dès le départ des projets d'investissement très « balisés ». La mise en œuvre du PUI a montré l'opportunité d'un pragmatisme se reposant sur des projets d'investissement bien identifiables (ex. aménagement de Zone d'Activités Economiques...).
- En termes d'intégration culturelle, l'adhésion des porteurs de projets aux exigences matérielles des procédures d'instruction et de gestion administrative du PUI a été complexe. Cette situation a été d'autant plus ressentie que la CALE n'avait pas les moyens financiers pour mettre à disposition un référent Europe à temps plein pour aider cette appropriation. La CALE a cependant développé sa propre compétence sur les procédures européennes⁹ (un emploi à 80% de temps plein depuis deux années). De plus, les formations mises en œuvre par l'État auraient pu être plus approfondies pour aider les porteurs de projet.
- En 2010, la CALE a dû réviser l'ambition des projets de son PUI du fait de la révision budgétaire de l'État. Cette révision a été proportionnelle à une baisse globale du FEDER pour les 10 PUI franciliens et au niveau de programmation anticipée¹⁰ de la première enveloppe. De fait, l'enveloppe globale du PUI de 7 millions d'euros a fortement baissé vers un budget de 4,5 millions d'euros.



Ville de Grigny

Atelier prévention des dangers domestiques

⁹ Procédures administratives et maîtrise du logiciel Agadir. La CALE trouve ce facteur de rigidification de gestion comme classique et surmontable comme dans le cadre de chaque gestion de projet.

¹⁰ De 50% en 2010. La CALE considère son estimation de programmation comme une erreur car elle ne correspondait pas au niveau de maturation d'un certain nombre d'actions.

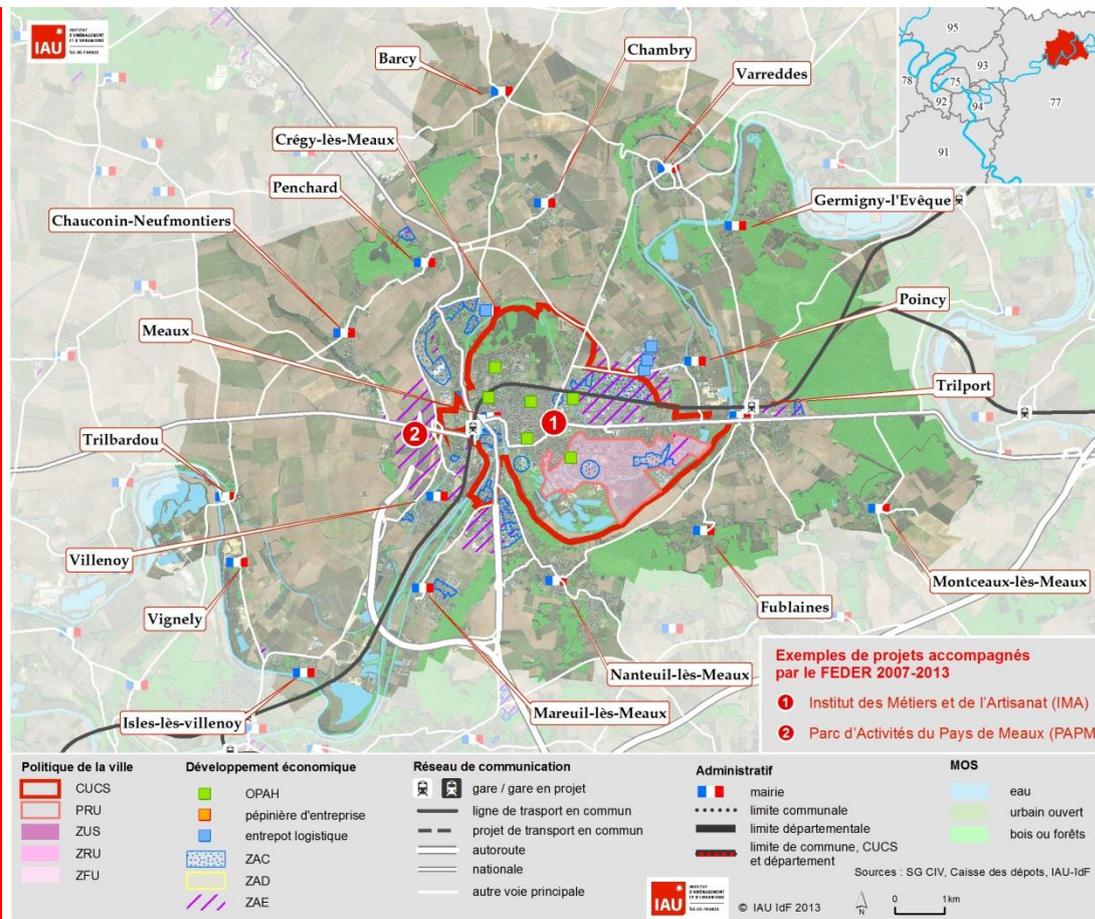
- Les difficultés de gestion administrative des procédures après agrément FEDER ont fortement ralenti l'avancement de certains projets. Des porteurs de projet ont pu être fortement gênés : ex. SoliCités. Des changements de recevabilité lors de contrôle de dépenses en cours de mise en œuvre de projet engendrent des complications. La masse des projets à accompagner (en plus de ceux de l'Axe 1 du PO FEDER) par l'État a sans doute entraîné des difficultés quant aux possibilités d'un suivi et une instruction ciblées.

L'alourdissement des temps d'instruction a ralenti la mise en œuvre des projets mais ne les a jamais remis en cause. La CALE a essentiellement collaboré avec la Préfecture de région et peu au niveau de celle de l'Essonne.

- La manne financière du FEDER a conditionné la programmation et les réalisations des projets du PUI. Le « label » FEDER n'a pas forcément facilité d'autres partenariats financiers pour la réalisation de ses projets. Les exigences de la procédure régionale européenne ont aidé à rendre des projets plus aboutis. Dans le cas de la CALE, une intercommunalité de projets et existant depuis peu de temps (2004), la politique régionale européenne a aidé à stabiliser et réfléchir à une politique de développement de son territoire au regard de ses besoins ou ambitions propres.
- La CALE souhaite pouvoir poursuivre son implication dans une future politique régionale européenne FEDER. Son territoire doit à nouveau concentrer des efforts importants de politiques publiques liées à la lutte contre les écarts de développement au sein de l'Île-de-France. La future génération de fonds FEDER devrait concentrer ses moyens sur certains territoires particuliers les plus « décrochés ».



Le PUI de Meaux



Pays
de
Meaux
Communauté d'agglomération

Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
 Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du PUI de Meaux

La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) a aujourd'hui l'ambition de renforcer le tissu économique local, d'offrir de nouveaux emplois pour ses habitants, à travers notamment une attractivité nouvelle et durable qui renforcera la centralité urbaine du pôle du pays de Meaux. Cette ambition pourra s'illustrer par la création d'un nouveau parc d'activité de 80 hectares (160 ha à moyen terme) à l'ouest de l'agglomération, sur les communes de Chauconin-Neufmontiers et Villenoy. Ce parc d'activité, organisé en plusieurs îlots, a vocation à accueillir des entreprises diversifiées permettant de développer l'offre d'emploi sur le Pays de Meaux. À ce titre, les îlots 1 et 2 sont destinés au commerce, les îlots 4 et 5 à la logistique et les îlots 6 et 7 aux PME-PMI. Le parc accueillera également un nouveau centre de formation (Institut des Métiers et de l'Artisanat - IMA) sur l'îlot 3.

Afin de favoriser la cohésion territoriale, les principaux leviers d'actions que souhaite mettre en oeuvre l'ensemble des partenaires sont l'attractivité du territoire, le renforcement de l'offre de formation, la mobilité des demandeurs d'emploi et des employés et l'accompagnement des chercheurs d'emploi. Le Projet Urbain Intégré (PUI) du Pays de Meaux doit permettre de réintégrer les quartiers en difficulté de la ville, dans les dynamiques de développement global de l'aire urbaine intercommunale (le territoire est aujourd'hui encore fortement marqué par une population avec de grandes difficultés sociales, particulièrement en termes d'accès à l'emploi). Il doit garantir la cohérence du territoire par l'intermédiaire d'actions dans le domaine économique et la cohésion sociale. Les projets de l'IMA, en réseau avec un mode de transport en site propre, seront créés dans le cadre de l'axe 2 du PO FEDER « Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien ».

Le PUI du Pays de Meaux

Le PUI aboutira à la réalisation de 5 actions :

- équipement IMA correspondant à la vitrine technologique du secteur Nord Seine-et-Marne,
- projet de transport en commun en site propre allant de la ZUS, en passant par la gare, vers le parc d'activité,
- développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) par le déploiement de 2 réseaux fibre optique (Sem@for77 et Orange). Le réseau FTTH¹ d'Orange couvrira l'ensemble des communes en 2019,
- coulée verte du Parc d'Activité du Pays de Meaux (PAPM) avec des projets en vue de développer son attractivité : la coulée verte, le développement des TIC, des aménagements de voirie visant l'entrée ouest de l'agglomération avec des aménagements adaptés aux apprentis,
- aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération.

De plus, portées par la Maison de l'emploi et de la formation, des actions viseront le développement des entreprises souhaitant s'implanter au sein du PAPM. Un chargé de mission (financé par le FSE) s'emploiera à articuler les besoins des entreprises avec ceux des habitants de la ZUS.

¹ De l'anglais *Fiber To The Home* qui signifie littéralement en français : fibre optique jusqu'au domicile.

Éclairage sur deux projets

Le Projet IMA (Institut des Métiers et de l'Artisanat) – En 2008, la Chambre des Métiers a constaté l'obsolescence du Centre de Formation pour Apprentis (CFA) et a souhaité l'implantation d'un nouvel établissement au sein du Pays de Meaux afin de continuer à drainer des populations résidentes du nord de la Seine-et-Marne. Ce souhait a été concomitant avec le projet de développement du parc d'activités du pays de Meaux. L'îlot 3 a ainsi été immédiatement réservé afin d'accueillir l'IMA. Parallèlement, le projet urbain intégré européen du Pays de Meaux (In'Europe) voit le jour et établit une ligne conductrice visant le rapprochement des demandeurs d'emplois des habitants des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) vers les Pôles Emplois.

Les partenaires : CAPM, Maison de l'emploi et de la formation Nord Seine-et-Marne, Chambre des métiers et de l'Artisanat.

Dans un contexte économique ralenti, le développement du Parc d'Activité du Pays de Meaux a, aujourd'hui, pris un peu de retard. Le chargé de mission développement du PAMP travaille à fédérer ce nouveau tissu économique. Le début des travaux pour les îlots 1, 2 et 3 doit permettre de rassurer les prospects pour les îlots 4, 5, 6 et 7 et favoriser la conclusion d'opérations.

Le projet de l'IMA a évolué : 11 000 m² au lieu de 16 000 m² dans le projet initial. La réduction de l'ampleur de l'institut s'explique par les réductions budgétaires de l'État du PUI imposées en 2010. Le plateau technique de l'IMA n'a pas été réduit. Les métiers techniques sont étudiés en lien avec les secteurs de l'automobile ou celui de « la beauté » (coiffure) ou de l'électricité. La nature des formations est étudiée selon les attentes des nouvelles entreprises du PAMP. L'IMA a pour vocation d'accueillir 1 600 apprentis par rapport à un potentiel actuel de 1 200.



IMA perspective du parvis d'accès

CA Pays de Meaux



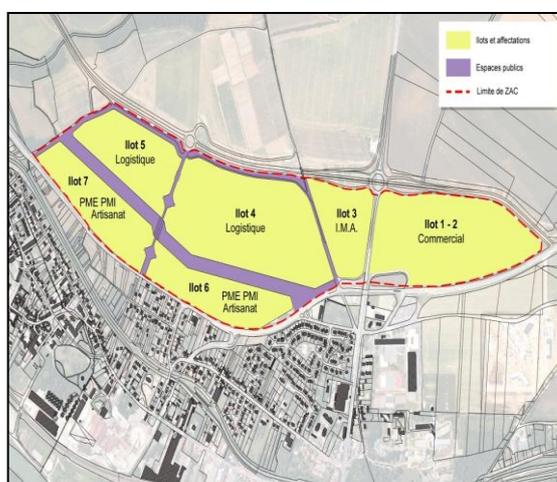
IMA Perspective de la rue intérieure

CA Pays de Meaux



IMA perspective de la route nationale

CA Pays de Meaux



Implantation de l'IMA

CA Pays de Meaux

L'équipement est conçu par l'architecte Madame Emmanuelle Colboc avec un dépôt de demande de permis de construire en novembre 2012. L'IMA ouvrira ses portes pour la rentrée 2015. La vitrine technologique que représente l'IMA permettra de répondre aux besoins d'innovations des entreprises du PAPM.

Le Parc d'Activité du Pays de Meaux (PAPM)

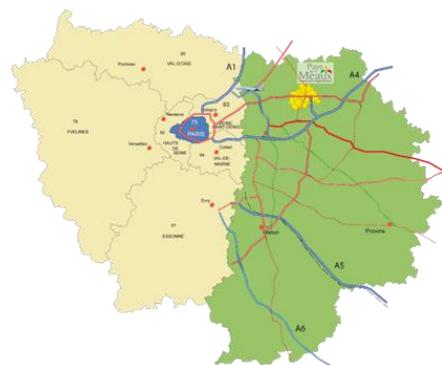
La composition du PAPM en îlots permet l'accueil de PME/PMI et de cibler les secteurs d'activité liés à la logistique. Un centre commercial « Les Saisons de Meaux » est également développé par Immochan, dont l'objectif est d'enrayer l'évasion commerciale importante sur les territoires voisins. Une convention de partenariat économique lie l'entreprise Immochan à la CAPM selon l'objet suivant : la création d'emploi durant les travaux liés au centre commercial avec l'élaboration d'une clause d'insertion sociale (concernant notamment les activités du bâtiment). Pour cela, une convention a été signée entre Immochan et la Chambre syndicale du bâtiment et des travaux publics du 77 et la Fédération du bâtiment et des travaux publics du 77. À terme, le PAPM permettra la création de 4 000 emplois directs, dont 1 000 uniquement pour le centre commercial « Les Saisons de Meaux ».

La commercialisation de ces zones est prise en charge par la CACM sans la présence d'opérateur privé. Trois chargés de mission participent à leur commercialisation selon les activités suivantes :

- communication et promotion du territoire,
- observation économique et requalification des zones d'activités de Meaux et de Poincy (projet complémentaire au PAPM, afin de pérenniser les zones d'activités existantes),
- prospection d'entreprise et suivi d'implantation (accompagnement financier par le FEDER).

La mission de prospection et de suivi d'implantation d'entreprise au sein du PAPM est mise en œuvre selon plusieurs outils :

- une bourse de locaux (biens immobiliers ou fonciers),
- accompagnement des entreprises lors de leur implantation (aide à l'élaboration des projets, apport des éléments urbanistiques et techniques, informations relatives aux aides existantes, utilisation potentielle de



Le Parc d'activité du Pays de Meaux est situé sur le plateau Ouest de l'Agglomération de Meaux à proximité d'axes de communication importants (RN3, rocade Ouest de Meaux).



Perspective du pôle d'échanges multimodal bus-train



Avant requalification de l'existant.

Prêt d'honneur, aide au recrutement en lien avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Nord Seine et Marne),

- animation des réseaux consulaires (Chambre de commerce et des métiers) ou d'experts comptables, Seine-et-Marne Développement, les partenaires liés à l'emploi² etc...).

Financement du projet

Budget PUI éligible		10 560 000 €
	Dont FEDER	5 000 000 €
Budgets de 2 projets		
Budget total IMA		3 000 000 €
	Dont FEDER	800 000 €
Budget total PAPM		423 000 €
	Dont FEDER	212 000 €

Point de vue du porteur de projet du PUI et avenir

- La CAPM constate que la crise économique de 1998 a fortement ralenti l'avancement du PAPM. Elle ne pensait pas que le tissu économique en souffrirait autant.
- La construction du projet PUI s'est naturellement réalisée selon les orientations du Programme Opérationnel Feder en Île-de-France. La CAPM n'était cependant pas prête pour appréhender l'ensemble des procédures techniques en découlant, et plus simplement la connaissance du langage technique. Cette période correspond aussi à la mise en place du logiciel Agadir comme outil de gestion de l'utilisation des fonds FEDER et celle des indicateurs de suivi de projet. L'appropriation de ces outils n'a pas été immédiatement efficiente. Le cabinet de conseil Viareggio a été un partenaire utile notamment grâce aux formations mises en place.
- Le temps des procédures comme par exemple le passage en Comité Régional de Programmation (CRUP) est très long. L'évolution réglementaire de l'utilisation des fonds FEDER est aussi constante. Ainsi, des projets considérés comme initialement compatibles ne le sont plus. Ce fût le cas pour une action liée aux TIC qui finalement a été financée en fonds propres.



Le mobilier urbain, les arrêts et les stations permettront de créer une nouvelle identité visuelle avec un aménagement d'arrêts lisibles et confortables pour les usagers.



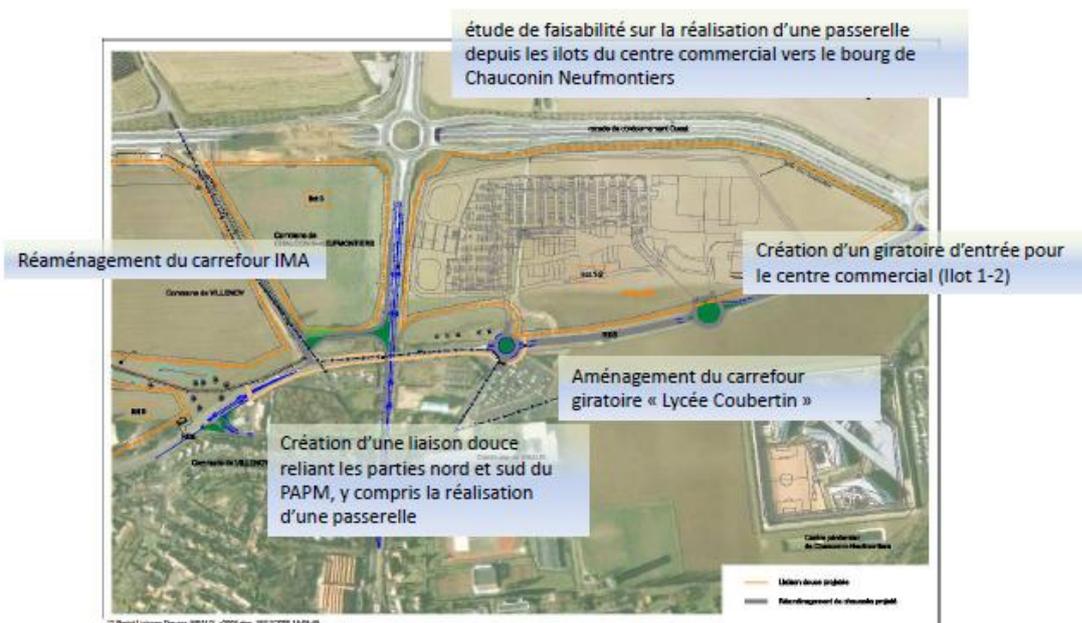
Avant requalification de l'existant.



Coulée verte : des circulations piétons-cycles prévues pour desservir toute la zone

² En relation avec la Maison de l'Économie et de l'Emploi (guichet unique en centre ville de Meaux accueillant le Pôle emploi, la Maison de l'emploi, la Mission locale, une antenne de la CCI pour la création d'entreprise, le Bureau d'informations Jeunesse, et la Direction de l'action économique de la CAPM, etc...).

Entrée Ouest de l'agglomération



Le Conseil Général réalisera le réaménagement de l'échangeur D603 / D5, notamment en créant une bretelle d'accès depuis la D5 vers la D603 (en direction de Meaux) par extension la D603 jusqu'à la rue des Raguins ainsi que le réaménagement du carrefour D5 / rue des Raguins.

- Les actions seront tout de même réalisées. Le transport en commun en site était inscrit au sein du PUI. Les études préalables ont démontré son intérêt. Le Syndicat des Transport d'Île-de-France (STIF) a souhaité prendre le relais sur ce dossier.
- Les nouvelles orientations politiques concernant le passage des instructions des dossiers FEDER au Conseil Régional engendreront de nouvelles adaptations et des durées de procédures nouvelles pour les porteurs de projet.



Vue aérienne du Pays de Meaux



CA Pays de Meaux

Vues aériennes du Pays de Meaux

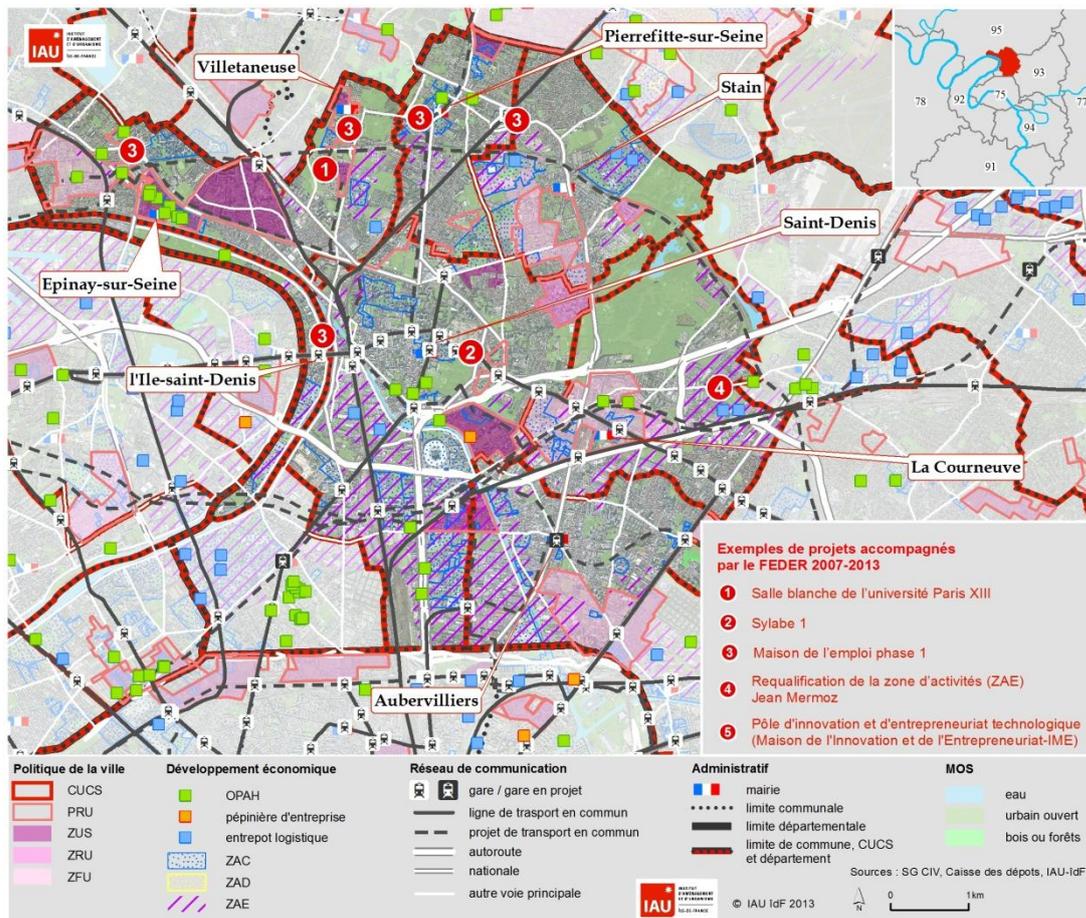


CA Pays de Meaux

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.



Le PUI de Plaine Commune



**Plaine
Commune**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet du PUI Plaine Commune

Dès 2000, le territoire de Plaine Commune a bénéficié de subventions européennes. La démarche de projet intégré 2007-2013 doit répondre à un besoin de lutte contre les inégalités sociales entre les habitants avec des niveaux de pauvreté encore élevés selon les communes. Malgré un développement économique du territoire engagé depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération (CA) doit gérer un territoire coupé en deux zones : celle du nord avec des habitations et au sud avec des activités économiques. À compter de 2008, le PUI a comme objectif d'aider à un développement territorial plus harmonieux. Des projets économiques divers sont ainsi programmés au nord de Plaine Commune, par exemple, à Villetaneuse et à Saint Denis... Les enjeux liés à l'accès au marché du travail et de la formation des habitants sont aussi accompagnés par le Fond Social Européen (FSE) notamment avec la création de la Maison de l'emploi du territoire de Plaine Commune.

Le PUI Plaine Commune

Le PUI s'articule autour de 11 projets FEDER et 3 projets FSE¹. Parmi eux, 6 principaux projets du PUI sont à connotation économique. Les plus avancés² sont :

- la Salle Blanche de l'université Paris XIII,
- la passerelle Projet Universitaire et Urbain (PUU) de Villetaneuse,
- le projet Sylabe 1 – Conforter les synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises,
- la Maison de l'emploi,
- l'écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis : projet dont la phase d'étude vient d'être finalisée. La phase travaux interviendra une fois que la dépollution des sols sera réalisée. Ces contraintes écologiques entraînent une planification des projets beaucoup plus étendue dans le temps.³ Les opérations de dépollution ne sont pas subventionnées par des fonds nationaux ou européens. La CA souhaite aussi anticiper sur la mise en œuvre des projets de l'écoquartier fluvial par la construction de parkings innovants aux abords du quartier. Ainsi, la question de la mobilité au sein du futur quartier est déjà intégrée au PUI,
- l'étude de chauffage et de froid.

Cette fiche présente plus en détail l'existence de quatre projets du PUI :

1- La salle blanche de l'université Paris XIII

L'université Paris XIII a pris en charge le portage du dossier pour l'obtention de subventions FEDER. Le projet consiste au développement d'un équipement – la salle blanche. Son fonctionnement obéit à des exigences techniques : absence totale de poussière en son sein et une température constante. La salle blanche doit permettre des recherches sur les nano technologies en souhaitant être accessible aussi bien à des entreprises réalisant leurs propres recherches de



Salle blanche

Service Communication - Edition -
Université Paris 13 - février 2011

¹ La Salle Blanche ; la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIE) et Pépinière technologique ; la Technopole décentralisée : les actions complémentaires dédiées aux éco-activités ; le renforcement des synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises ; le secteur gare Saint-Denis ; la passerelle de desserte du pôle multimodal en lien avec le développement de l'Université Paris XIII ; le schéma directeur géothermie et cogénération : réseau de distribution de chaleur et de froid ; l'éco-quartier fluvial de l'Île Saint-Denis ; la valorisation du territoire par une économie sociale et solidaire de son patrimoine ; la Maison de l'emploi de Plaine Commune ; la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) de Villetaneuse ; l'animation et le pilotage de la MIE et de la Salle blanche (dont FSE) ; la valorisation du patrimoine par une économie sociale et solidaire (dont FSE) ; la Maison de l'emploi de Plaine Commune (dont FSE).

² Déposés et conventionnés.

³ Des appels à projets viennent d'être convenus en collaboration avec l'ADEME.

pointe, qu'en direction de chercheurs universitaires. Débutée en 2009 d'un point de vue administratif, la salle blanche est rentrée en phase opérationnelle depuis 2010.

2- Le projet Sylabe 1 - le confortement des synergies entre les laboratoires de recherche et les entreprises

Plaine Commune a établi une collaboration avec la Chambre de Commerce de Paris Seine-Saint-Denis (CCIP 93), avec le Centre Francilien de l'Innovation (CFI) et les deux universités Paris XIII et Paris VIII, pour la mise en place d'actions essentiellement collectives (telles que les « déjeuners de la technologie » ou le speed labo business meeting) permettant de sensibiliser les entreprises et, le cas échéant, de les accompagner dans leurs démarches liées à l'innovation et aux transferts de technologie.



CA Plaine commune

Meeting Sylabe

Parrallèlement, un deuxième objectif était de rendre visibles et accessibles les compétences scientifiques des Universités Paris VIII et Paris XIII et de l'école d'ingénieurs Supméca à travers Plaine Technéo, une base de données recensant les compétences des laboratoires de recherche sur le territoire à l'aide de mots clé. Cet outil est une déclinaison territoriale de Technéo, mis en place par Oseo et le CFI.

Dès 2010, les principales actions sont de deux types :

a- Mise en relation laboratoires de recherche et entreprises (volet 1)

- Huit déjeuners de la technologie :
Exposés scientifiques et techniques de partenariats entre chercheurs et entreprises suivi d'échanges dans le cadre d'un déjeuner.
Les thèmes traités ont été les suivants : Éco conception, Omniprésence des réseaux et des changement potentiels, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et Santé, Procédés technologiques au service de l'environnement, Valorisation numérique du patrimoine, Durabilité et fonctionnalisation des biomatériaux, Prévention et gestion des risques dans les entreprises, Tatouage, traçabilité et stockage de contenus numériques,
- Deux Speed Labo Business Meeting :
Rencontres expresses entre dirigeants d'entreprises et chercheurs pour favoriser la fertilisation croisée.
- Quatre Matinales de valorisation de la recherche :
Session d'information et de sensibilisation au transfert de technologie et à la valorisation de la recherche en lien avec les besoins des chercheurs.
Les thèmes portaient sur : les contrats de collaboration avec l'entreprise ; les CIFRE et sciences humaines et sociales à Paris VIII, doublés d'une audition de projets de thèses portés par 20 étudiants ; les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche à Paris XIII ; la présentation des Clusters Grand Paris, des Labex, et du projet de convention d'affaires.
- Deux Ateliers Contacts :
Ateliers de rencontres entre dirigeants d'entreprises et responsables de laboratoires de recherche destinés à approfondir les collaborations et à définir des cadres communs d'action.

b- Valorisation des actions menées dans le domaine de l'innovation
(Volet 2).

Actualisation et développement de Plaine Technéo :

- Une actualisation et le développement de 150 fiches de Paris XIII, Paris VIII et Supméca recensées dans Plaine Technéo.
- Une Convention d'affaires scientifique et technologique réalisée le 3 juillet 2012 : Plaine Innovation Meeting pour capitaliser les résultats des actions précédentes et amplifier l'effet réseau de dynamique locale. Cette première convention, en Île de France, concernant l'Open Innovation a réuni plus de 170 participants dont 54 entreprises (28 issues de grands groupes, 36 issues de TPE/PME) et 45 enseignants chercheurs et chercheurs. Elle était articulée durant une journée autour de 200 rendez-vous.
- Plaine Innovation Meeting était sponsorisé par de grands groupes tels que VINCI, Orange Labs, GDF-Suez, l'entreprise ELM Leblanc et l'association Plaine Commune Promotion.

Le Déjeuner de la technologie est l'événement le plus régulier en matière de fréquence d'organisation et de participation. La convention d'affaires est celle qui a rassemblé le plus de participants parmi toutes les typologies d'acteurs.

Sylabe a concerné, en premier lieu, le territoire de Plaine Commune mais aussi celui de la Seine-Saint-Denis et plus largement du Nord Francilien (secteur du Val d'Oise ou d'une partie de la ville de Paris).

À ce jour, les résultats du programme de Sylabe réalisé pendant deux ans sont :

- 1 080 participants à l'ensemble des actions Sylabe : 464 représentants d'entreprises, 189 chercheurs et enseignants chercheurs, 113 étudiants (doctorants et Masters) et 315 représentants institutionnels (y compris les structures spécialisées de l'innovation et des transferts de technologie),

- 69 entreprises ont été l'objet d'un suivi dans le cadre de Sylabe et ont permis de réaliser 34 collaborations (entre laboratoires de recherche et entreprises, entre entreprises elles-mêmes et entre entreprises et acteurs de l'innovation) et d'engager 28 autres collaborations potentielles.

Le bilan de cette première expérience est satisfaisant et va donner lieu à un projet Sylabe 2 en cours de préparation.

3- La Maison de l'emploi

La création de la Maison de l'emploi a été scindée en deux phases. Elle consiste en la construction de 8 antennes selon des rythmes d'avancement différents.

Physiquement divisées en deux espaces, leur activité est décomposée en deux domaines :

- La recherche d'emploi.
- La création d'entreprise.

La Maison de l'emploi travaille tout particulièrement en direction des populations des quartiers en difficulté. Des formations sont dispensées notamment sur l'utilisation d'outils technologiques, leur niveau d'équipement personnel étant très faible. Elles sont financées par le FSE. L'articulation du FEDER avec le FSE est considérée comme importante pour la création et les missions de la Maison de l'emploi.

4- La requalification de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) Jean Mermoz

Le projet consiste à mettre en œuvre des actions favorisant l'accessibilité et la circulation au sein de la ZAE grâce à la réalisation de voiries et nouvelles signalétiques. L'opération, achevée en décembre 2012 a contribué à rendre la zone plus attractive auprès d'entreprises pouvant s'y installer.

Un projet important du PUI en termes notamment de budget FEDER sera le « Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologique ». Sa phase d'études de faisabilité vient seulement d'être terminée.

5- Le pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologique

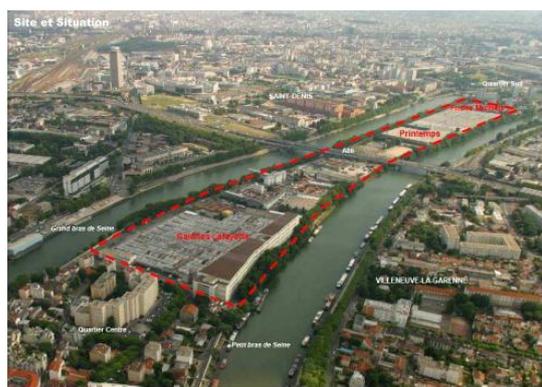
Le présent projet immobilier, Pôle d'Innovation et d'Entrepreneuriat Technologique (PIET), consiste à abriter dans un même bâtiment à construire, une **Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIE)**, une Pépinière technologique et un incubateur, ainsi que le service d'activités industrielles et commerciales de l'Université Paris 13. Accueilli dans un équipement de 2 000 m² sur le campus de Villetaneuse de Paris 13, l'ensemble de ces structures permettra de favoriser les synergies entre les chercheurs et les entreprises tout en impulsant la création d'entreprises innovantes.

La MIE, gérée par la nouvelle association AVRILE⁴, aura pour mission de développer différentes actions en lien avec l'innovation et les transferts de technologie, en direction d'entreprises liées aux activités industrielles et aux services à l'industrie. Elle animera également l'incubateur qui accueillera environ 10 futurs créateurs d'entreprises par an. Elle constituera un lieu physique lisible et fédérateur, pour être la vitrine des compétences scientifiques et technologiques de proximité et pour accueillir temporairement différents organismes franciliens travaillant dans le domaine de l'innovation, des transferts de technologies et de la création d'entreprises.

L'incubateur Incub'13 a pour objectif d'accueillir, en régime de croisière, dix nouveaux projets chaque année pour une durée d'incubation de 18 mois en moyenne. Il a également pour objectif de contribuer au "changement culturel" en direction des chercheurs, des doctorants, en leur apportant une culture entrepreneuriale. Incub'13 s'adresse aux porteurs de projet proches de la phase de la création d'entreprise, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (maturation technologique, propriété intellectuelle, études de marché, business plan, capacité entrepreneuriale, ...). Il leur ouvre un carnet d'adresses d'experts, de partenaires, de réseaux d'entreprises, de financeurs, etc.

La pépinière de haute technologie (36 modules : 30 bureaux et six ateliers) doit être un outil dédié à valoriser et développer de futures activités dans quatre domaines :

- les éco-activités ou les éco-industries,
- les activités liées aux traitements et aux nouveaux matériaux,
- les activités liées au pôle de la création et des industries culturelles,



CA Plaine commune

Ecoquartier fluvial Île-Saint-Denis

⁴ L'association pour la Valorisation de la Recherche, de l'Innovation et des liens entre Laboratoires et Entreprises (AVRILE) a été fondée en 2012 par l'Université Paris XIII, Plaine Commune et l'Etablissement Public Plaine de France pour promouvoir et développer la création d'activité s'appuyant sur la recherche et l'innovation.

- d'autres activités diverses permettant d'accueillir des projets en lien avec les compétences scientifiques et pluridisciplinaires du territoire,
- la pépinière qui proposera des services d'accompagnement mutualisés constituera à terme un des outils envisagé dans le cadre de « technopole décentralisée » dédiée aux éco-activités du territoire communautaire et élargie aux trois autres domaines.

Elle s'intègre dans le Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologiques, comme élément essentiel et complémentaire avec l'incubateur et la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat, pour assurer un premier parcours résidentiel des futures entreprises.

Durée de réalisation du projet :

Depuis 2009, l'état de la programmation avance relativement bien même si des retards sont constatés sur le calendrier prévisionnel. Plusieurs opérations n'ont pas encore commencé. Or tous les dossiers correspondants doivent être déposés selon un échéancier très rigoureux. De plus, les dépenses des subventions doivent être réalisées en respectant strictement les règles budgétaires tant édictées au niveau régional qu'europpéen qui imposent les délais suivants :

- Pour le dépôt de dossier des dernières opérations, se faisant par une procédure dématérialisée, le délai d'instruction peut être long. Le dépôt doit être fait en décembre 2013 au plus tard.
- Pour la remontée des factures, la remontée des dernières factures acquittées doit se faire au plus tard fin septembre 2015 pour permettre aux services de l'État d'effectuer les contrôles nécessaires dans des délais raisonnables. D'après la Préfecture, les opérations devront se terminer en juillet ou août 2015.

Par ailleurs, la Commission Interministérielle de Contrôle et de Certification (CICC) veille strictement à la régularité des opérations. Il est demandé de présenter pour chaque projet réalisé tous les justificatifs des dépenses, qui doivent être conformes à la légalité en matière de dépense publique et de régularité des marchés publics. Toute opération financée par le FEDER et le FSE, et non réalisée dans la durée de la programmation, aboutit à la perte de la subvention correspondante pour le territoire.

Financement du projet

En janvier 2013, le taux de programmation du FEDER a été de près de 50% (sur un budget global de plus de 10 millions d'euros⁵). Le projet de « pôle d'innovation et d'entrepreneuriat technologiques » consommera environ 2,5 millions d'euros de l'enveloppe FEDER du PUI (soit ¼ du budget global du PUI). Sa mise en œuvre prévue pour le premier semestre 2013 devra permettre de répondre aux orientations annoncées par l'État de consommation de 90% des crédits FEDER en mai 2013.

⁵ Un des plus gros PUI en Île-de-France.

Tableau financier des projets du PUI de Plaine Commune

Opérations PUI In' Europe	Montants FEDER
Axe 1 - Réussir le positionnement économique du territoire en misant sur l'innovation	
Salle blanche	1 020 000,00
Maison de l'Innovation et de l'entrepreneuriat/ pépinière technologique	2 450 000
Animation du réseau Éco-Industrie	50 000,00
Requalification ZAE Jean Mermoz	821 128,06
Synergie Laboratoires de recherche / Entreprises	158 800,00
Sylabe phase 2	158 000
Axe 2 - Promouvoir les transports publics urbains propres et les circulations douces	
Secteur gare Saint-Denis / Phase 1	770 000,00
Passerelle de desserte du pôle multimodal	1 000 000,00
Axe 3 - Soutenir des énergies renouvelables et le développement durable	
Etude réseau de distribution chaud-froid	49 525,00
Éco-quartier de l'Île Saint-Denis - Phase Etudes	264 935,59
Éco-quartier de l'Île Saint-Denis - Phase travaux	234 398,36
Axe 4 - Reconquérir les espaces urbains en difficulté en développant leur potentiel économique et l'emploi	
Valorisation du territoire	835 000,00
Maison de l'emploi de Plaine Commune / Phase	793 824,35
Maison de l'emploi de Plaine Commune / Phase	350 000,00
Maison de l'emploi et de la formation de Villeteuseuse	1 193 588,64
Total	10 150 000,00

Point de vue du coordinateur de projet et avenir

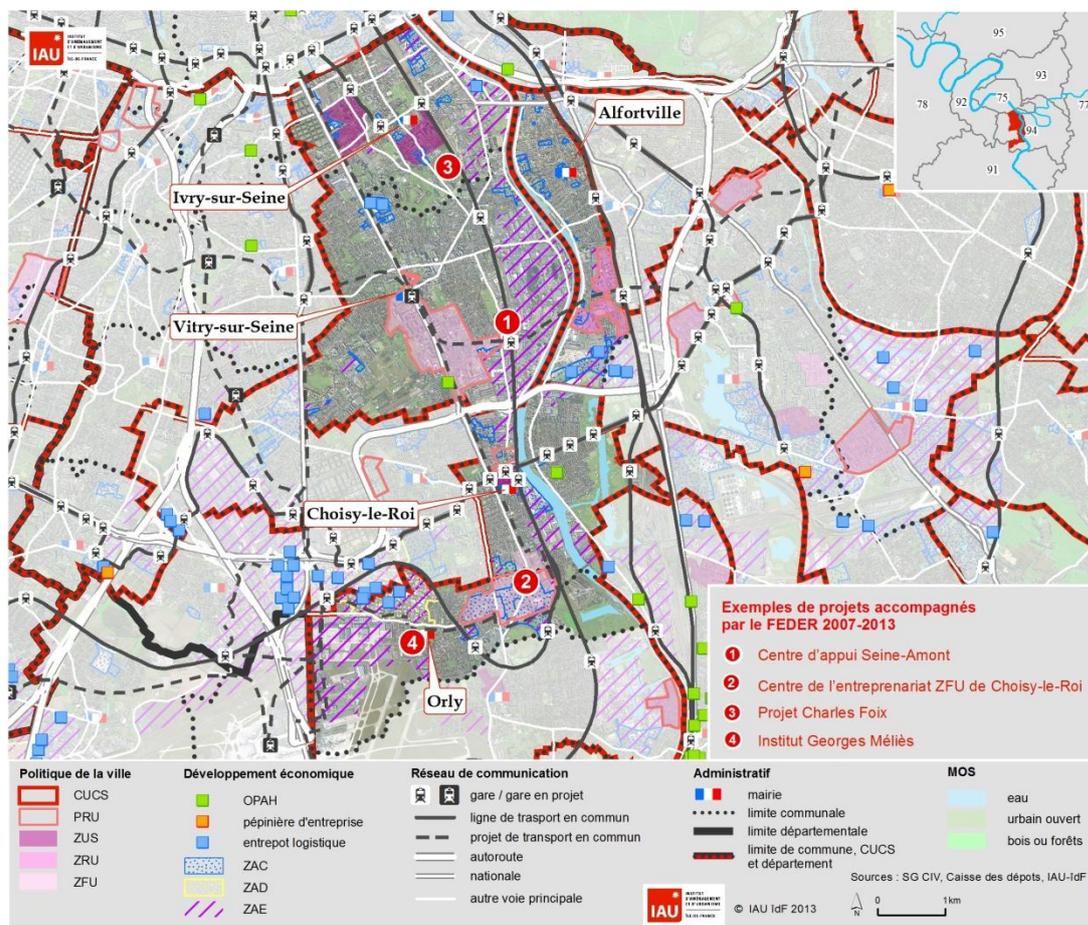
- Dans le cadre du projet de la Salle Blanche de l'université Paris XIII, l'expérience du chef de projet au sein de la structure⁶ ayant porté le montage de dossier pour l'obtention de fonds FEDER, a permis un bon avancement du dossier. Son action a consisté dans une vulgarisation des travaux pour les rendre accessibles et explicites mais peu de difficultés administratives sont à constater avec les services instructeurs de l'État (Préfecture de Département). L'année 2010 correspond à la phase opérationnelle du projet.
- Plaine Commune consacre 2 emplois sur la mise en œuvre du PUI. Chaque projet est ensuite pris en charge par des référents selon les opérations du PUI.
- Plaine Commune a toujours établi de bonnes collaborations avec la Préfecture de département. La préparation des dossiers FEDER s'est réalisée selon leur rythme de traitement, en raison de nombreux projets à accompagner (regroupant 3 PUI dans le département). La principale difficulté est la capacité ou non à faire instruire l'ensemble des projets dans un délai restreint. Depuis le contrôle entrepris par la CICC, une forte augmentation des demandes administratives relatives aux marchés publics contractés est ressentie. La gestion de la plateforme Agadir s'est progressivement mise en place sans difficulté particulière. Plaine Commune a dû aussi s'adapter aux mouvements de personnels des services instructeurs, le temps d'instruction des dossiers est passé de quelques semaines à près d'un an pour les derniers. Cet allongement du temps d'instruction s'expliquerait par :
 - les diverses tâches gérées par les services instructeurs autres que celles liées au FEDER,
 - un effectif de personnel peu nombreux,
 - des temps de formations à l'instruction longs,
 - des échanges nombreux sur le montage des projets,

⁶ La CA Plaine Commune met en avant le professionnalisme et la forte implication du correspondant universitaire, Monsieur le Professeur Alexis Fischer, pour expliquer une réalisation de projet aussi réussie.

- des pièces administratives plus nombreuses suite au contrôle de la CICC.
- L'effet de levier du FEDER est avancé par Plaine Commune quant à sa capacité à réaliser ses projets de développement. Le projet du pôle technologique est, en ce qui le concerne, fortement dépendant de cette manne financière. Sa réalisation n'aurait pas été possible sans la mobilisation du FEDER.
- La capacité à mobiliser le FEDER engendre des partenariats institutionnels nationaux plus faciles : le projet Sylabe en est un bon exemple, les partenariats avec la CCI et le CFI ayant été plus aisés à mettre en place.
- En vue de la prochaine programmation FEDER 2014-2020, le FEDER sera indispensable dans des domaines déjà identifiés : la recherche et l'innovation, les actions économiques (dont sociales et solidaires). Plaine Commune s'inscrit dans une configuration d'instruction nouvelle. Elle est préoccupée par des orientations qui peut-être seront fortement concentrées sur certains axes et qui pourraient, ainsi, limiter de nouvelles actions de développement. La philosophie In'Europe, qui se veut liée au développement territorial, est aussi intéressante au niveau de ses préoccupations de solidarité entre les habitants que les restrictions en termes d'axes nouveaux d'intervention FEDER pourraient fragiliser.
- Même si l'action de la politique régionale européenne n'est pas financièrement si importante, l'effet levier ressenti devrait pouvoir se poursuivre dans la durée. Plaine Commune avance un temps d'action suffisamment long pour pouvoir espérer une modification réelle du devenir des quartiers en difficulté. Depuis 2000, Plaine Commune bénéficie de fonds européens et ne souhaiterait pas devoir gérer des effets de ruptures d'accompagnement de son territoire, tout particulièrement en ce qui concerne son emploi.
- La révision du budget par l'État en 2010 a diminué l'enveloppe In'Europe de Plaine Commune à 10,15 millions d'euros (près de - 2 millions sur les 12 initialement envisagés). Cette réduction financière engendre une réaffectation de financements sur certains projets, l'abandon de certains autres, qui pourraient être réalisés dans le cadre de la prochaine programmation, tel que l'écoquartier de l'Île-Saint-Denis. D'autres opérations répondant à la stratégie Europe 2020 sont à l'étude : le développement du Campus Condorcet ou la création d'un hôtel d'entreprises. L'intérêt de Plaine Commune pour la poursuite de son soutien par la politique régionale européenne en est renforcé.



Le PUI de Seine-Amont



Directeur de la publication :
François Dugeny

Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr



Origine du PUI Seine-Amont in'Europe

L'Association Seine-Amont développement, qui réunit les communes d'Alfortville, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine, ainsi que le département du Val-de-Marne, porte le projet « Seine-Amont in'Europe ». Ce Projet Urbain Intégré (PUI) vise à doter le territoire d'une stratégie intégrée de développement durable, qui combine redynamisation économique, renouvellement urbain, préservation de l'environnement et participation active des habitants aux activités et aux emplois créés localement. Cette ambition directement issue du projet de territoire que l'association a finalisé en 2007 se trouve renforcée par le soutien des fonds européens.

C'est à partir de son projet de territoire que l'association Seine-Amont développement a pu conduire un travail partenarial avec les acteurs locaux et les acteurs institutionnels, pour définir le projet urbain intégré. Ce travail a en effet montré que l'apport du FEDER est d'autant plus pertinent que le territoire peut viser une redynamisation économique de grande ampleur, compte tenu de sa proximité avec Paris, de réserves foncières de premier plan, de la permanence d'une armature économique solide et de la présence d'activités de recherche et d'enseignement de haut niveau, notamment dans les sciences du vivant, les matériaux ou encore l'image. L'activation de ce potentiel exige une mobilisation des partenaires publics et privés et une concentration de moyens, non seulement pour accélérer la dynamique de développement, mais aussi pour garantir que ce développement exerce un effet d'entraînement sur les populations du territoire, et qu'il ne se fait pas au détriment de l'environnement. Le projet Seine-Amont in'Europe est issu de cette préoccupation du « retour vers les habitants » et de la gestion durable des ressources du territoire.

Trois priorités se dégagent de la réflexion partenariale engagée depuis 2007 :

- Axe 1 : engager Seine-Amont dans l'économie de la connaissance
- Axe 2 : faire de Seine-Amont un laboratoire du développement durable
- Axe 3 : favoriser l'initiative et l'emploi dans les quartiers en difficulté

Au sein de ces trois axes, les acteurs socioéconomiques locaux ont collectivement identifié 9 opérations éligibles aux Fonds structurels, en retenant les critères suivants : « effet de levier » sur le territoire, en particulier en termes de création d'activités et d'emplois nouveaux, « accessibilité » pour les populations locales et notamment celles qui résident en ZUS, durabilité en termes écologiques, rayonnement intercommunal, visibilité pour les populations, capacité à produire des effets rapides sur la période 2007-2013.

Ces 9 opérations se répartissent comme suit :

Axe 1	<ul style="list-style-type: none">• Opération n°1 : Centre de ressources / d'appui Seine-Amont• Opération n°2 : Étude d'un pôle d'activité• Opération n°3 : Soutien au pôle d'excellence Charles Foix• Opération n°4 : Centre Européen d'Innovation en Bio-ingénierie (CEDIB)• Opération n°5 : Institut Georges Méliès• Opération n°6 : Matériaupôle
Axe 2	<ul style="list-style-type: none">• Opération n°7 : Antenne Territoriale de l'Énergie• Opération n°8 : Berges de Seine
Axe 3	<ul style="list-style-type: none">• Opération n°9 : Centre de l'entrepreneuriat en Zone Franche Urbaine (ZFU) Orly-Choisy

Le PUI s'articule autour de deux types de projets :

- d'investissements nouveaux pour accompagner le développement de filières déjà bien implantées dans le territoire,
- de soutien à des actions déjà existantes (soutien à des réseaux déjà bien implantés).

Le PUI a comme vocation de s'intégrer dans une politique de développement économique du territoire. Il s'agit de répondre au soutien de développement de petites entreprises comme d'autres plus importantes de type PME. L'approche globale cible le développement de filières innovantes (santé, matériaux, industrie de création numérique).

Cette fiche présente 4 des projets à vocation économique :

Opération n°1 - Le centre d'appui Seine-Amont : Le centre de ressources, appelé dans sa phase de préfiguration « Centre d'appui Seine-Amont », est une des opérations structurantes du projet Seine-Amont in'Europe.

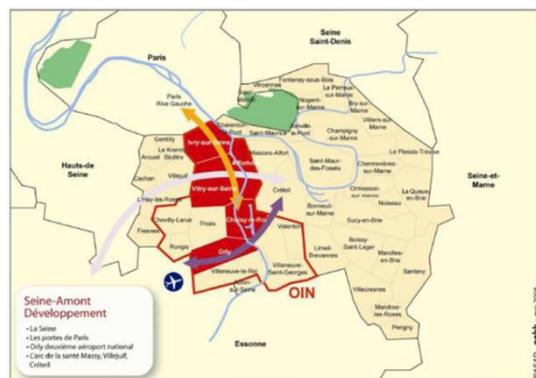
C'est un outil intercommunal chargé d'optimiser, pour les habitants et les entreprises du territoire, la mise en œuvre des politiques de développement économique et d'emploi dans les domaines de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de l'emploi.

Opérationnel depuis 2012 (recrutement d'un poste d'assistante de direction mutualisé et d'un poste de chef de projet), le centre d'appui Seine-Amont a pour missions principales de :

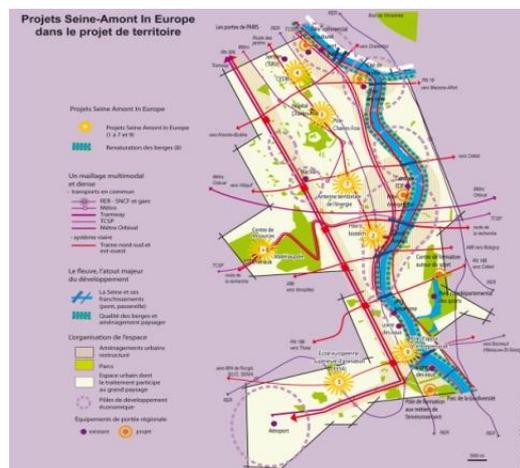
- assurer le « lobbying » et la représentation collective du territoire dans les domaines et les filières économiques qui sont considérés comme prioritaires pour le territoire ; améliorer l'efficacité des actions isolées des réseaux via une mutualisation des actions de communication ; affirmer l'image innovante du territoire ;
- détecter les projets industriels et développer une ingénierie collective qui permette d'identifier les appels d'offre et appels à projets, de valoriser les expertises des réseaux, de rendre les appels d'offres accessibles aux PME PMI, d'appuyer des PME PMI dans le domaine de l'emploi ;
- mutualiser les ressources afin de renforcer les synergies inter réseaux via leur proximité, optimiser les coûts des structures et réseaux, optimiser l'efficacité des coordinateurs de réseaux.

Les structures bénéficiant de cette mutualisation sont les suivantes :

- Grappe d'entreprises *Soli'age* (réseau de l'hôpital public Charles Foix) : université, hôpital, entreprises intervenant sur le développement d'activités liées à la prise en charge de personnes âgées.



Seine-Amont Développement



Materiaupôle

- Structure *DEFI Mécatronic* (activités liées à l'informatique dans les productions mécaniques).
- Association *Matériaupôle* (recherche sur les matériaux sensibles : revêtements pour véhicules, surfaces nécessitant un recouvrement particulier).
- Association ARESA : réseau d'aides à l'emploi et à la formation au sein du tissu économique TPE de Seine-Amont.

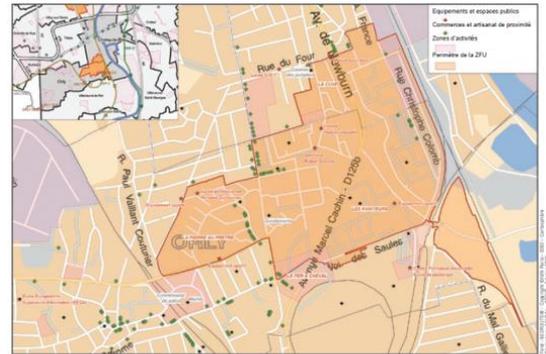
Opération n°9 - Le centre de l'entrepreneuriat dans la ZFU de Choisy-le-Roi : les villes de Choisy et d'Orly ont réfléchi ensemble au développement économique de leur territoire en ZFU. En partenariat avec la Caisse des dépôts, les deux villes souhaitent valoriser les créations d'activité des habitants des quartiers et ainsi aider à leur accès au marché de l'emploi. Les entreprises installées bénéficieront aussi d'un accompagnement : avant-crédit, création ou développement d'activités.

Face à la carence de l'initiative privée dans ce secteur et ne pouvant assumer la promotion et l'investissement de ce type d'immobilier, les communes de Choisy-le-Roi et d'Orly ont fait appel à la Caisse des dépôts comme investisseur d'intérêt général. La Caisse des dépôts ne se substitue pas à l'initiative privée mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante voire absente comme c'est le cas dans la ZFU d'Orly-Choisy.

Les acteurs intervenant déjà sur ces problématiques y trouveront leur place soit en y étant logés, soit en y assurant des permanences. Sont plus particulièrement concernés : Espace pour Entreprendre, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Pôle emploi, chambres consulaires, Seine Amont initiative, ... L'association Espace Entreprendre sera physiquement présente au sein du centre de l'entrepreneuriat et prendra à sa charge les missions d'accompagnement. Des réseaux d'experts comptables seront aussi mobilisés pour des formations en gestion. Les locaux mis à disposition pour les TPE seront très modulables, leur mobilisation pouvant être réalisée par des locations d'espace à la demi-journée ou à l'heure.

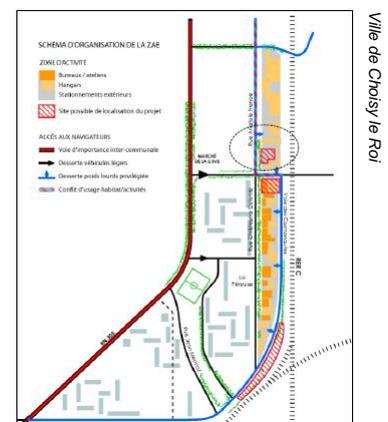
Après une étude de faisabilité financée par le FEDER, le cofinancement du FEDER a été validé par un Comité Régional Unique de Programmation (CRUP), la première pierre a été posée le 2/10/2012. La livraison du bâtiment est prévue pour fin 2013.

Opération n°3 - Le projet Charles Foix : Le pôle Allongement de la Vie Charles Foix est considéré comme un atout majeur dans le positionnement du territoire de la Seine-Amont dans l'économie de la connaissance.



Communes : Choisy-le-Roi et Orly
Intercommunalité de projets : Seine-Amont Développement (ASAD)
Syndicat Intercommunal d'Étude du Pôle Orly-Rungis (SIEPOR)
Opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis-Seine-Amont

ZFU « Grand Ensemble : Les Navigateurs »



Implantation centre de l'entrepreneuriat



Atelier relais



Centre entrepreneuriat

Rattaché au Centre Hospitalier Universitaire Salpêtrière et à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI), il est le premier centre gériatrique de France.

Autour de cet hôpital gériatrique de référence, s'est constitué le Pôle Allongement de la Vie Charles Foix, véritable démarche partenariale associant des acteurs locaux, des acteurs du monde de la recherche et de la santé, et des acteurs de l'innovation.

Ce Pôle se développe sur 4 axes : recherche, formation/enseignement, innovation/gérontechnologies et enfin un axe tourné vers la société civile. Cette fertilisation croisée permet une véritable émulation autour de la gérontologie.

Le FEDER finance certaines de ces actions afin que les complémentarités structurantes du pôle puissent trouver rapidement une taille et une complémentarité de services lui assurant les synergies sociales et économiques d'un pôle d'impact national, voire international (le réseau de compétence gérontechnologique Charles Foix est déjà en contact avec des partenaires Suisses, Suédois, Espagnols, Italiens et Canadiens).

Le Pôle participe à la dynamique de développement de «Paris Biotech Vallée» en émergence dans le Sud-est de Paris. La mise en place de la grappe SOLI'AGE (SOLUTIONS Innovantes pour l'Autonomie et la Gérontechnologie), lauréate de l'appel à projets «grappes d'entreprises» lancé par la DATAR en 2010, prolonge et conforte les actions en faveur de l'innovation engagées au sein du Pôle Allongement de la Vie Charles Foix.

Les objectifs globaux de l'opération n°3 Soutien au pôle d'excellence Charles Foix sont de :

- appuyer la mise en réseau des acteurs de l'innovation dans le domaine de l'allongement de la vie : entreprises, laboratoires, centres de compétences, partenaires publics (Centre Francilien de l'Innovation - CFI, Agences de développement, Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris - CCIP, OSEO¹ Innovation...) et privés (business angels, fonds d'investissements...) et accompagner le transfert de technologie entre recherche et entreprises ;
- structurer et animer une offre multi-compétences organisée par un réseau d'acteurs de la chaîne de valeur en gérontechnologie, afin d'anticiper sur les points clés de diffusion des technologies de santé à toutes les phases de projet ;
- développer des technologies et équipements innovants dans le domaine du bio médical et de la gérontechnologie ;
- encourager et développer la recherche dans le domaine de la longévité (biologie, médecine, etc.) ;
- rendre plus attractifs et valoriser les métiers liés au grand âge (recherche, innovation, professions de santé, etc.) ;

¹ Entreprise publique, OSEO exerce trois métiers : l'aide à l'innovation, la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, et le financement en partenariat.



Hôpital Charles Foix

http://etablisements.hopital.fr/



Hôpital Charles Foix

www.jubile-aphp.fr/images/FOX2.jpg

- mettre en synergie la recherche, l'emploi et la formation ;
- développer l'emploi dans les services à la personne ;
- doter le territoire d'un outil immobilier permettant, grâce à des loyers adaptés, à des TPE, des start-up travaillant dans ces domaines de développer leurs projets ; faire de Seine-Amont un pôle national et international en matière d'allongement de la vie, avec le souci de « Vivre Bien, Plus Longtemps ».

L'opération n°3 est composée de 7 actions, dont notamment :

- la plateforme immobilière et de services Charles Foix correspondant à un projet de constructions de bureaux, de laboratoires d'ateliers partagés et d'un showroom pour des entreprises de la filière biotechnologie, de la gérontologie et des services aux personnes en perte d'autonomie. Ce projet, issu d'une étude de faisabilité cofinancée par le FEDER, est porté par la ville d'Ivry-sur-Seine suite au constat de la carence d'initiatives privées dans ce domaine.. Le permis de construire a été délivré et la première pierre a été posée lors d'une initiative qui s'est tenue le 23/02/2013 ;
- la création d'une bourse annuelle de recherche et d'innovation récompensant des projets innovants pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de leurs aidants. Le réseau de compétences en gérontechnologie est mis en place depuis fin 2008 dans le cadre du volet « gérontechnologie et autonomie » du pôle allongement de la vie Charles Foix. Il a pour finalité de susciter et accompagner des projets pour la qualité de vie des personnes âgées et de leurs aidants. Projet collaboratif, le réseau regroupe des professionnels de la santé, des organismes de soutien à l'innovation, des industriels, des experts scientifiques et techniques, des utilisateurs et des prescripteurs.

Opération n° 5 - L'institut Georges Méliès : L'opération Institut Georges Méliès consiste à regrouper au sein d'un même pôle image numérique : l'École Georges Méliès qui forme aux métiers de l'image, avec des artistes du cinéma d'animation et des entreprises du secteur de l'animation numérique, afin de créer des synergies dans ce domaine d'activité.

Face à la carence et à la faiblesse de l'initiative privée dans ce domaine sur le territoire, la ville d'Orly porte le projet immobilier d'un bâtiment de haute qualité architecturale et environnementale : bâtiment basse consommation, équipements et aménagements innovants liés aux technologies de l'image numérique, confort de l'usage optimisant la lumière naturelle, l'isolation thermique et acoustique ainsi que la ventilation, adaptation aux caractéristiques bioclimatiques du site.

La ville souhaitait favoriser des interactions entre cet équipement innovant et les populations riveraines.

Le financement FEDER a été validé par un CRUP et la première pierre posée le 7/12/2012. La livraison du bâtiment est prévue pour fin 2013.

Durée de réalisation et financement du projet

Le PUI Seine-Amont in'Europe a dû diminuer son enveloppe éligible au FEDER². Elle a évolué de 8 000 000 € à 6 042 673 €. Entre 2007 et 2012, c'est 4 935 329 € de FEDER qui ont été programmés, soit plus de 81% de l'enveloppe ouverte. Il reste à programmer 1 107 344 € de FEDER en 2013.

² Suite à une révision programmée des budgets PUI par les services instructeurs de la politique régionale européenne en Île-de-France.

Tableau financier du PUI 2007-2013

	FEDER	FSE	État	CRIF	CG94	Villes	Autres (dt privé)	Coût total éligible
Budget PUI	6 042 673	350 000	38 250	4 906 846,05	5 273 215,89	4 716 215,43	4 373 355,16	25 350 555,53
Dont Opération n°9	1 289 019	350 000	0	435 000	532 800	47 809	3 390 075	6 044 703
Dont Opération n°3	1 479 842	0	38 250	3 416 026	4 010 370	3 482 122	204 111	12 630 722
Dont Opération n°5	2 557 784	0	0	667 000	667 000	1 223 784	0	5 115 568

Point de vue du chef de file du PUI Seine-Amont in'Europe

- La candidature de Seine-Amont développement à l'appel à projets in'Europe est directement issue du projet de territoire. En effet, les objectifs et les orientations du PO francilien correspondaient largement avec ceux du projet de territoire et principalement avec l'ambition de développement économique, c'est donc naturellement que l'association a déposé sa candidature. Certains projets restaient à définir de façon opérationnelle, c'est pourquoi des études de faisabilité ont été intégrées aux actions cofinancées par le FEDER.
- Comme il a pu être évoqué collectivement lors des comités de pilotage du réseau in'Europe initiés et présidés par la Préfecture de région, le lien entre la notion d'innovation et les problématiques des quartiers en difficulté n'est pas chose aisée. L'articulation « compétitivité et emploi » du PO Île-de-France avec les enjeux pour les territoires en géographie prioritaire (ZUS) n'est pas naturelle. Cependant, le montage de PUI a tout de même été possible. En Seine-Amont, les projets intégrant l'innovation se concentrent sur l'économie ou l'emploi. L'innovation sociale n'est pas présente au sein de ce PUI.
- L'effet de levier du FEDER quant à la réalisation des projets est indiscutable. Si certains projets du PUI auraient pu voir le jour sans l'appui du FEDER, leurs calendriers de réalisation auraient certainement été plus longs et les chantiers de construction n'auraient sûrement pas encore commencé. En effet, le temps de la programmation FEDER impose un tour de table partenarial et financier contraint qui pousse les porteurs à faire « vite et bien ». Pour autant, le soutien du FEDER était primordial pour la bonne réalisation des opérations qui, pour la majorité d'entre elles, n'auraient pu se monter sans cet apport.
- L'accompagnement du FEDER a aussi engendré une rigueur accrue dans le montage des projets. L'importance des efforts produits n'aurait sans doute pas été aussi marquée si le FEDER n'avait pas été intégré au projet.
- La redéfinition à la baisse des enveloppes ouvertes à chacun des 10 PUI en 2010 n'a pas eu de conséquences pénalisantes pour la bonne conduite générale du PUI Seine-Amont in'Europe. Seul un projet d'investissement a été finalement retiré de la maquette pour des raisons d'avancement encore insatisfaisant et de faisabilité financière incertaine. Seule l'étude de faisabilité afférente à ce projet a été cofinancée par le FEDER. Lors de la révision financière de 2010, l'enveloppe globale du PUI avec une enveloppe de FEDER initialement prévue à hauteur 8 millions d'euros est passé à un plus de 6 millions d'euros. Ce nouveau budget a permis de mener les projets prévus. La baisse n'a pas été pénalisante, les arbitrages nécessaires ayant été possibles.
- La phase d'instruction et de paiement des dossiers en Val-de-Marne a fortement pâti en 2010 et 2011 du manque de moyens humains dédiés au fonds européens à la

préfecture. Aussi, si la programmation des dossiers est globalement satisfaisante, la phase de versement du FEDER a connu des retards importants. Depuis fin 2012, celui-ci est en train de se résorber.

- A l'issue d'une série de contrôles réalisés par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) en 2011, la vigilance des services instructeurs a été renforcée lors de l'instruction des dossiers et les demandes administratives ont été accrues. Ainsi depuis des séries de demande d'éléments complémentaires ont été adressées aux porteurs de projets afin de tenir compte des avis rendus par la CICC. La cohérence de ces demandes et leurs buts n'ont pas toujours été compris par les porteurs de projet. Face à cette situation certains porteurs des actions du PUI ont pu se sentir démunis et remettre en cause le bénéfice du FEDER au regard du travail administratif engendré. Seine-Amont développement a dû renforcer son rôle d'assistance technique auprès des porteurs et expliquer le cadre de ces demandes.
- En effet, outre son rôle de pilote de la bonne gestion globale du PUI, Seine-Amont développement assure des missions d'assistance technique auprès des porteurs de projet du PUI. Bien que n'ayant pas la gestion directe de l'enveloppe qui lui est ouverte, l'association accompagne, conseille et encadre administrativement les porteurs de projets. Sur demande de la préfecture du Val-de-Marne et depuis début 2013, l'association assure également un rôle de pré-instruction des dossiers. Parallèlement à cet accompagnement, Seine-Amont développement conduit également un plan de communication du PUI Seine-Amont in'Europe afin de valoriser les projets réalisés et le soutien des fonds européens en Seine-Amont.
- Au niveau de l'assistance technique, le soutien de la Préfecture de Région a été important. Par la mise en place du réseau in'Europe cette dernière a ouvert aux chefs de file des 10 PUI et aux services instructeurs (préfectures de département) un espace de discussion et de formation. L'association a ainsi pu optimiser sa professionnalisation quant aux procédures européennes.
- Seine Amont Développement souhaite la poursuite de projets financés par le FEDER avec une organisation régionale instructrice (État ou Conseil Régional) bénéficiant des moyens adéquats. L'association considère que le FEDER est très intéressant pour les porteurs de projets et pas uniquement pour les sommes financières délivrées (professionnalisation des acteurs, réglementation rigoureuse...).

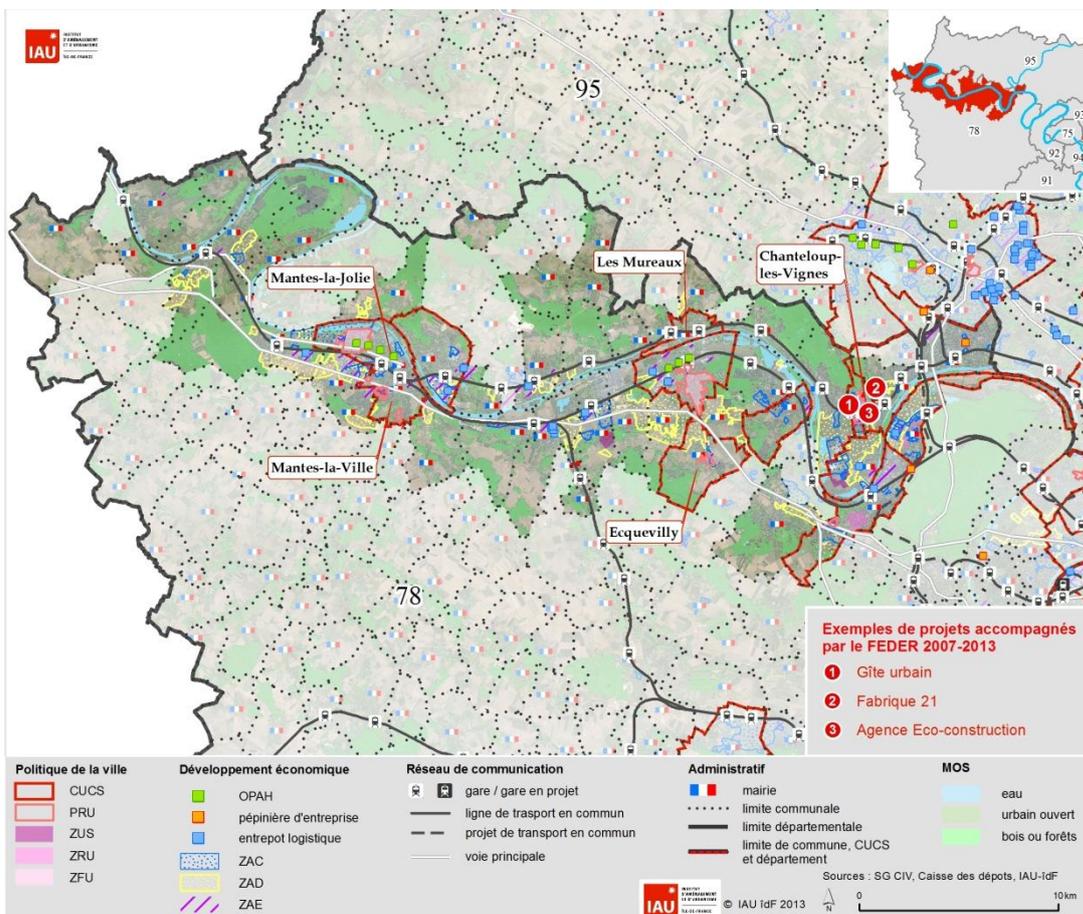


La Bourse Charles Foix

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.



Le PUI de Seine Aval



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine et stratégie du PUI

Le territoire de Seine Aval se caractérise par son histoire industrielle liée au secteur automobile. Aujourd'hui, sa dépréciation est forte et les emplois correspondants en recul par rapport au nombre moyen du département des Yvelines, comme à celui de l'Île-de-France. La réflexion s'est portée sur la régénération économique du territoire par la priorisation de filières (bois, éco-industrie, gestion des énergies...). Ces orientations se sont organisées à différentes échelles territoriales, soit sur l'ensemble du territoire, soit au sein même d'une collectivité locale.

Le PUI Seine Aval peut se caractériser en deux points :

- L'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval (ÉPAMSA) est l'organisme intermédiaire dans l'animation, la coordination, la gestion et le contrôle du Projet Urbain Intégré. Il assure aussi une mission de direction de projet dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National. La recherche d'efficacité du PUI de Seine Aval en est facilitée. La démarche d'intégration de gestion du PUI est dans ce cas pleinement mise en œuvre.
- Le territoire couvert par le PUI Seine Aval est très étendu : de la boucle de Chanteloup-les-Vignes (dont Conflans-Saint-Honorine) en suivant l'ensemble de la vallée de la Seine jusqu'à l'extrémité ouest de l'Île-de-France.
- Il y existe trois polarités urbaines :
 - La Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine (CA 2RS) avec le quartier de la Noé de Chanteloup-les-Vignes,
 - Les Mureaux,
 - Le Mantois (Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville).

Le développement de la filière obéit à une logique de développement de recherche appliquée liée à des emplois nouveaux mais déjà compatibles avec ceux en mutation au sein du territoire.

Le PUI Seine Aval s'inscrit dans une démarche intégrée et concourt à une dynamique territoriale initiée par l'Opération d'Intérêt National. En ce sens, les acteurs se sont organisés sur l'ensemble de ce vaste territoire en évitant ainsi le morcellement d'actions dispersées et susceptibles de rendre moins efficace la pertinence des projets.

Territoire en mutation et en développement, Seine Aval entend promouvoir des projets dédiés au développement économique. Mise en cohérence des acteurs du développement économique, création d'immobilier d'entreprises, renforcement de l'attractivité des zones d'activités, aide à l'émergence de la filière éco-construction ; autant d'initiatives soutenues par le FEDER qui font appel à une ingénierie technique et financière parfois complexe. Les effets de levier du FEDER ont été importants pour ces projets, comme l'on peut le voir sur le projet de la Fabrique 21 dont la subvention FEDER s'élève à 1,4 million d'euros.

Sur un total de 11 projets¹ au sein du PUI, deux projets sont plus particulièrement étudiés au sein de cette fiche :

- Le gîte urbain

¹ Réalisation exemplaire en matière de développement durable d'un gîte urbain ; Parc immobilier dédié à la filière de l'écoconstruction (Fabrique 21) ; Création et aménagement d'un espace de conseil-formation-recherche sur l'éco-construction ; Agence Éco-Construction Seine Aval ; Aménagement de l'Écoparc des Cettons (Création de la Zac des Cettons pour permettre le développement économique et social d'un territoire en mal d'emplois) ; Définition accélérée de projets de développement économique et d'une stratégie de déploiement de l'offre d'implantation en Seine ; Mise en place d'un dispositif d'appui au développement de la filière éco-construction et efficacité énergétique, ainsi qu'un soutien à l'émergence de la filière éco-construction et efficacité énergétique en Seine Aval ; Structuration et développement d'une offre immobilière adaptée aux jeunes entreprises innovantes du Mantois : création d'une pépinière d'entreprise (commune de Buchelay) ; Politique de gestion et d'animation des zones d'activités (ZA) du Mantois (2007-2013) ; Requalification de la zone d'activités des Marceaux à Rosny-sur-Seine ; Étude préalable à la requalification et à l'extension éventuelle de la ZAE de l'entrée Sud-Ouest des Mureaux ; Création d'un Kiosque Énergie.

- La Fabrique 21

Le gîte urbain

À la constitution de l'Opération d'Intérêt National (OIN), et en lien avec le Conseil général des Yvelines et la Cité de l'Architecture, l'ÉPAMSA avait l'ambition de mettre en avant des techniques de construction et des réflexions en matière de développement durable. La première initiative s'est portée sur le site de Chanteloup-les-Vignes. Il s'est agi de jouer sur le rapport avec le paysage, d'initier une autre forme d'habitat et de promouvoir les techniques de construction bois.

Ce choix s'explique par la volonté de la communauté d'agglomération de promouvoir l'éco-construction et par le choix du lauréat : l'architecte autrichien Hermann Kauffmann. Ses projets se caractérisent tout particulièrement par l'éco-construction. Le gîte urbain (200m²) présente une consommation énergétique de 5kw/an. L'empreinte carbone est proche de zéro. Aucune entreprise française n'était en mesure de répondre à de telles exigences techniques. Ce modèle a donc été mis en œuvre avec des entreprises acceptant d'acquiescer de nouvelles techniques.

Le bâtiment a eu comme vocation initiale celle d'un gîte devant répondre aux besoins touristiques locaux, aider à la promotion du territoire et permettre des découvertes architecturales locales. Il se compose de trois chambres, cuisines ou salles de vie... Depuis, le programme a évolué pour devenir un centre de réunion et d'animation. Cette réorientation a engendré la demande de l'accompagnement européen FEDER. Le lieu est devenu un centre d'animation et de communication en direction des entreprises de l'éco-construction. Les raisons de ce changement de vocation du site s'expliquent par une réorientation du Conseil Général des Yvelines, de ses projets en matière de développement durable.

La sécurisation du site se concrétise par un système d'alarme interne au bâtiment.

Le gîte urbain est le premier projet français à recevoir le « label de la maison passive et des bureaux passifs » (label technologique de gestion des énergies).

La Fabrique 21

La Fabrique 21 est un parc d'activité dédié à la filière de l'éco-construction. Cet ensemble immobilier s'inscrit dans le futur Eco-pôle de Seine Aval, dont l'aménagement est en cours. À terme, 200ha seront aménagés dont 50ha dédiés aux nouvelles éco-activités.



Gîte construit

Épamsa



Maison réalisée par H Kauffmann

Épamsa



Gîte urbain

O Mandon/iau idF

Aujourd'hui, la Fabrique 21 accueille des activités économiques et un centre d'animation de la filière. La présence sur le site d'une plateforme de formation aux métiers du bois permet la mise en pratique de construction bois d'immobilier² (assemblage de structure en bois en situation comme sur un chantier).

Le site se caractérise par la combinaison d'investissements publics et privés. L'origine du projet est à l'initiative de l'investisseur privé SEMIIC. La Fabrique 21 a donc été mise en place par trois opérateurs : l'opérateur immobilier SEMIIC, l'EPAMSA et la Communauté d'Agglomération.

Fin 2012, l'opérateur immobilier SEMIIC n'a pas encore débuté les travaux de construction de ses bureaux d'entreprise. Il attend leur commercialisation à hauteur de 50%. L'EPAMSA a investi en fonds propres et avec une subvention du Département des Yvelines pour la création de 10 cellules d'activités (300m²/cellule). Leur construction a démarré avant leur commercialisation.

Dès la livraison du bâtiment, deux ont été louées à :

- la Communauté d'Agglomération pour la mise en œuvre de formations aux métiers liés aux techniques du bois,
- l'entreprise Millet : entreprise de construction bois.

La volonté de privilégier une construction bois et de rechercher, sur l'ensemble du parc immobilier, une efficacité énergétique (ex : chaufferie biomasse, puits canadien pour la ventilation...) a contraint le maître d'ouvrage à faire des choix judicieux afin de respecter des coûts travaux identiques à un bâtiment classique.

L'EPAMSA a garanti à la Communauté d'Agglomération le choix d'entreprises respectant la filière dédiée à l'éco-construction.

Le site accueille aussi l'**Agence Éco-construction**. Elle a pour vocation l'animation de la filière éco-construction (RDC) : *la matériothèque (exposition de tous les matériaux isolants)* et des formations proposées (avec financements Fond Social Européen - FSE), *et est composée de :*

- une cafétéria (RDC),
- le stockage de matériaux (RDC),
- la mise à disposition de bureaux, sur 700m², pour des entreprises dédiées à la filière éco-construction (sur deux étages).



La Fabrique 21

Epansa



La Fabrique 21

Epansa



Le parc immobilier, façade

Epansa

² Il en existe deux en France.

Caractéristiques des lots de copropriétés de la Fabrique 21 :

- Un espace de vente d'environ 911 m² de SHON présentant trois types de surfaces (une surface destinée à la vente, une surface de stockage hors gel et une surface de stockage extérieure et couverte). Cet espace est destiné à la location pour une ou des enseignes de distribution d'écomatériaux.
- Un hall d'exposition de 393 m² SHON et en R+1 une surface de bureaux de 303 m² SHON permettant d'accueillir le centre de ressource du Parc éco-construction comprenant un hall de démonstration du savoir-faire des entreprises résidentes du Parc, une cafétéria, les services d'appui aux entreprises ainsi que l'Agence Éco-construction (autre projet soutenu par le FEDER).
- Un Hôtel d'entreprises couplé avec une pépinière d'une surface de 783 m² SHON (R+2) destinés à la location de bureaux pour des entreprises de la filière (BET, Architectes...).

Plan de financement du projet

Le financement des aides aux entreprises est complexe et très encadré. L'éligibilité des projets nécessite une instruction parfois longue. Ces conditions peuvent apparaître comme des contraintes pour le maître d'ouvrage, porteur du projet.

Les cultures de gestion de projet liées aux environnements administratifs sont très différentes de celles des entreprises. Les langages et la notion du temps varient selon ces cultures. Il y a aussi dissonance quand il s'agit d'échanger sur la gestion financière des projets. Un chef d'entreprise a besoin d'être sécurisé dans sa démarche d'investissement en intégrant clairement la répartition des financements possibles et le planning des temps impartis quant à leur mise à disposition.

Budget financier du PUI (en millions €)

Montant Total PUI	34,2
Dont FEDER	10,5
Dont État, collectivités territoriales, secteur privé	23,6

Budget financier du projet la Fabrique 21 (en millions €)

Montant Total PUI	10
Dont FEDER	1,4
Dont EPAMSA	4,9
Dont CA2RS	4,7

Dans le cadre du projet Fabrique 21, la logique de développement durable a été privilégiée en souhaitant ne pas occasionner des surcoûts financiers. Il ne s'agissait pas de réaliser une vitrine de l'ensemble des innovations liées au développement durable. La vision est restée opérationnelle pour les futures entreprises exploitant le site. Le montant de location pour les cellules louées aux entreprises est conforme au marché local (80 € m²/an). Pour l'opérateur, l'équilibre de cette opération est porté à 15 ans. Étant entendu que le rythme de commercialisation dépend du choix exigeant de privilégier les entreprises ou artisans de la filière éco-construction.

Point de vue du maître d'ouvrage et avenir du PUI

- La gestion des temps de vie de l'entreprise comme la gestion de ses projets, au regard de ceux des organisations instruisant les procédures d'attribution des fonds FEDER, diffèrent notablement. Les multiples sollicitations demandées aux entreprises porteuses de projets en vue d'instruire leur dossier pourraient les convaincre de ne pas solliciter cet accompagnement financier (la durée des procédures, l'existence légitime de réglementations, l'existence de comités consultatifs, les délibérations nécessaires, le temps de montage du projet en lui-même, des bilans et, des énergies complémentaires à fournir, la mobilisation de son propre personnel). Les temps

d'instruction de dossier s'étalent de plusieurs mois à parfois plus d'une année. Cette situation n'a pas évolué depuis la création ancienne des premiers Pic urban. L'instruction administrative des projets se heurte à la culture de l'entreprise. La culture de projet en est fortement mise à mal. L'EPAMSA, qui a aussi la possibilité d'être maître d'ouvrage, a une bonne connaissance de la réalisation d'opérations. Il mesure ainsi les frustrations vécues par des porteurs de projets qui, s'ils ne peuvent pas attendre la délivrance hypothétique de subventions, vont finalement autofinancer leur projet, ou plus gravement devoir y renoncer. L'EPAMSA a mis en place une ingénierie supplémentaire pour accompagner au mieux le porteur de projet.

- Dans le cas du projet de la Fabrique 21, les trois maîtres d'ouvrage sont l'Agglomération, un investisseur privé et l'EPAMSA. Le montage du dossier FEDER a donc été porté par un acteur public et le projet a pu voir le jour. L'obtention de l'aide européenne conditionnait l'existence même du projet. L'effet de levier européen a été indiscutable mais a été fortement soutenu en termes d'ingénierie par l'EPAMSA. Le portage public est plus en adéquation avec l'instruction des procédures européennes par rapport à des opérateurs privés.
- Lors des précédentes générations de fonds européens (FEDER et FSE), l'EPAMSA a été autorité de gestion. Les services de l'État ont depuis pris le relais. Les enjeux liés aux capacités de trésorerie des porteurs de projets privés comme publics sont devenus beaucoup plus tendus. L'intégration la plus forte de la maîtrise d'ouvrage et de l'instruction des dossiers européens sont d'autant plus efficaces que la gestion des fonds européens serait la plus locale. Le choix de la Commission européenne de souhaiter que les villes s'approprient l'instruction des fonds européens paraissait intéressante.
- Les territoires ou porteurs de projets sollicitant l'aide financière européenne, dont le FEDER, doivent au préalable avoir une ingénierie compétente pour gérer le montage administratif et sa gestion. Le temps de gestion administrative d'un projet est aujourd'hui plus important que celui de son propre montage. La Communauté d'agglomération de Seine Aval ou l'EPAMSA ont pu constituer une technicité sur le sujet. L'EPAMSA dédie un temps plein salarié pour la gestion administrative du FEDER. La question est d'autant plus délicate pour les petites communes ou les porteurs de projet privés.
- Malgré les difficultés de procédures liées à l'utilisation des fonds européens FEDER, l'aide européenne est indispensable pour la réalisation des projets présentés. Cela est d'autant plus le cas pour des territoires en voie de développement comme celui du PUI de Seine Aval. Ce caractère fondamental s'explique par deux raisons :
 - Une ressource financière incontournable. Par exemple, 14,6% du financement de la Fabrique 21 est lié au FEDER.
 - Le FEDER renforce la motivation des autres partenaires financiers publics comme privés.
- Lorsque l'EPAMSA souhaite retenir un projet de développement de son territoire, il privilégie son impact sur le territoire avant d'évaluer sa capacité à mobiliser divers financements. Le FEDER peut ensuite être envisagé. Dans le cas d'une mobilisation éventuelle du FEDER, trois cas de figure se présentent :
 - Pas de financement possible, soit un abandon du projet (cas peu constaté³).
 - Un financement possible, soit une accélération du montage financier du projet, des prises de décisions du maître d'ouvrage (public), d'un passage à l'acte.
 - Un financement possible, soit une application de la règle du dégagement d'office¹. L'incitation à l'engagement est renforcée.

³ Cela était plus fréquent à l'époque de la génération des Pic Urban.

- Le FEDER donne une forme de crédibilité supplémentaire au projet ; l'expertise imposée par l'Union Européenne la renforce. L'objectif pour un porteur de projet ou un maître d'ouvrage est sa réalisation effective. Sa difficulté sera de travailler son adaptabilité aux autorités de gestion qui devront elles-mêmes s'adapter aux réalités mouvantes de la réalisation des projets.
- Dans le cas du PUI Seine Aval, des projets impliquant des partenaires privés et publics sont mis en œuvre. L'efficacité de ces collaborations dépend d'un niveau d'ingénierie locale suffisant. Hélas, l'ensemble des collectivités ou structures sollicitant le FEDER n'a pas forcément une ingénierie importante et mobilisable. Dans le cas présent, la stratégie de l'ÉPAMSA associée à celle de la CA 2 R S ou de celle de l'OIN pour le développement de Seine Aval ont permis de faciliter la mise en œuvre du PUI.



Epaamsa

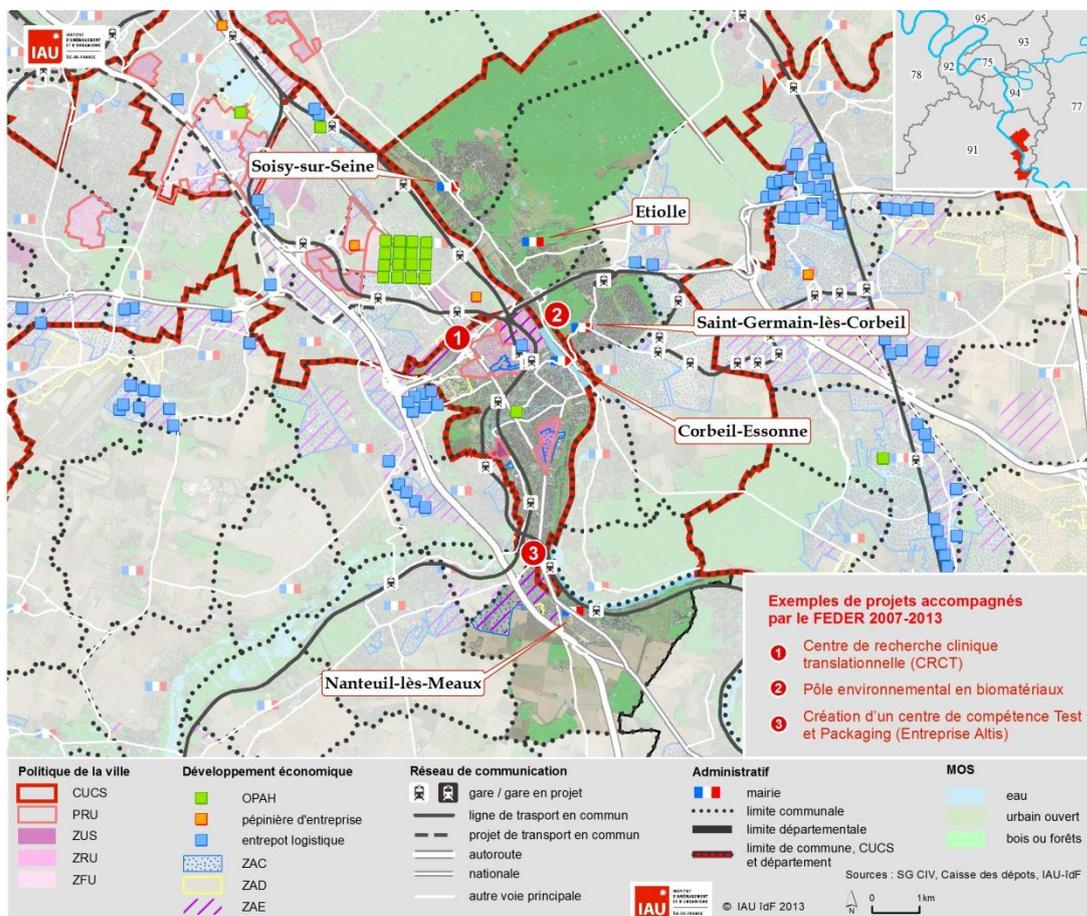
Implantation Écopôle

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.

ⁱ Le dégageant d'office impose un cadre réglementaire de réalisation selon un échéancier et des règles fixes.



Le PUI de Seine Essonne



Seine Essonne
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



l'Europe s'engage
en Ile-de-France
avec le FEDER

Directeur de la publication :

François Dugeny

Auteur :

Olivier Mandon, assisté par Monique Chevrier

Cartographie :

Marie Pagesy-Boissier

Sous la direction de Catherine Boillot

IAU île-de-France

15, rue Falguière

75740 Paris cedex 15

www.iau-idf.fr

Origine du PUI Seine Essonne

Le contexte socio-économique du territoire de Seine-Essonne prend en compte :

- Des grands pôles d'activités (**Snecma, Génopole, Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), Essonne Nanopole** et **Les Haies Blanches**) en développement, porteurs d'innovation et de création d'emplois. Ils regroupent notamment des activités qui ont été retenues dans des pôles de compétitivité d'envergure internationale (System@tic et Medicen).
- Un pôle commercial d'ambition régionale : **Exona-Marque Avenue-Coquibus**
- Le **secteur quai Apport Paris** – Gustave Eiffel
- Trois **Zones Urbaines Sensibles**, qui regroupent un cinquième de la population de l'agglomération, concentrent des difficultés socio-économiques importantes et connaissent un fort taux de chômage.

En 2008, le cabinet de conseil Setec aide à la création du PUI Seine Essonne afin de répondre à l'appel à projets de la Préfecture de région Île-de-France. Tout d'abord, une dizaine de projets ont été imaginés. L'assistance technique a engendré leur réduction à six projets pour la mise en œuvre du PUI 2007-2013.

Le PUI Seine Essonne

Le PUI Seine Essonne s'est mis en œuvre autour de 6 projets :

- Création d'un centre de recherche clinique translationnelle (CRCT) : projet suivi par le Génopole et par la mise en place de la création de l'association de gestion du CRCT.
- Création d'un pôle international d'excellence en biomatériaux et en matériaux d'intérêt environnemental : projet porté par l'École des Mines, et, en 2012, le plus avancé et dont la fin est programmée pour mi-2013.
- Création d'un centre de compétence Test et Packaging (Entreprise Altis).
- Aménagement de la RN7 : portage assuré par la CA Seine Essonne.
- Expérimentation d'un bus propre (entreprise de transport STA) : ce projet a été abandonné.
- Assistance technique pour la mise en œuvre du PUI.

Niveau d'avancement des projets :

1- Création d'un centre de recherche clinique translationnelle (CRCT) : projet suivi par le Génopole et par la mise en place de la création de l'association de gestion du CRCT. Le centre pourra permettre la réalisation de recherche développement pour l'élaboration de nouveaux médicaments. Le CRCT mènera ses recherches en liaison avec Génopole et le centre hospitalier Sud Francilien. La mise en œuvre du centre a pris quelque retard suite à un dépôt de bilan du maître d'œuvre. Une nouvelle attribution des marchés des travaux est en cours et l'équipement doit être construit pour mi-2014. La participation du FEDER permet l'acquisition d'équipements technologiques et la participation à des frais de personnel (emplois dédiés à l'innovation technique).

2- Création d'un pôle international d'excellence en biomatériaux et matériaux d'intérêt environnemental : projet porté par l'École des Mines et programmé pour mi-2013. Le FEDER participe à l'acquisition de matériels scientifiques (ex. cluster...). Deux types d'objectifs sont visés :

- Constituer une plateforme technologique et un pôle international d'excellence de recherche sur les biomatériaux et les matériaux d'intérêt environnemental en relation avec le GENOPOLE et l'Université d'Évry-Val-d'Essonne.

- Promouvoir la recherche :
 - de nouvelles stratégies pour maîtriser les performances physiques et mécaniques des matériaux d'origine biologique ou d'intérêt pour les applications biomédicales,
 - sur les matériaux permettant de réduire les nuisances environnementales des unités de production d'énergie et des véhicules aériens et terrestres.



CA Seine Essonne

3- Aménagement de la RN7 : portage assuré par la CA Seine Essonne. L'aménagement de la route nationale est un axe structurant de la CA et relie des pôles d'emplois ou d'activités avec des zones urbaines sensibles (Les Tarterêts, Montconseil). Le projet proposé a pour objectif de favoriser les déplacements sur le territoire. Pour cela, l'aménagement prévoit l'installation des systèmes d'information en temps réel à destination des voyageurs et de mettre aux normes les nombreux arrêts présents dans les deux sens de circulation et la création de pistes cyclables sécurisées. Fin 2012, la deuxième tranche des travaux vient d'être entamée et devra être terminée fin 2013.



CA Seine Essonne

• Aménagement de la RN7 afin de relier les quartiers en difficulté et les pôles d'emplois et d'innovation.

4- Expérimentation d'un bus propre : portage par l'entreprise de transport STA. Ce projet a finalement été abandonné. Les financements mobilisables n'ont pas permis une mise en œuvre ambitieuse du projet¹.



CA Seine Essonne

Plateforme de fabrication et d'Etude Fusion Sélective de lit de Poudre (2009)

¹ La révision financière de l'État des enveloppes In'Europe de 2010 a entraîné son abandon. L'entreprise STA n'a pas souhaité poursuivre ses investissements suite à une baisse des aides financières publiques.

5- Création d'un centre de compétence Test et Packaging (Entreprise Altis²)

L'origine du projet de centre de compétences et d'applications vise à conforter et à renforcer un pôle d'emplois et d'innovation d'Essonne Nanopole. Il s'agit de consolider une filière en développement en soutenant des capacités de recherche dans le domaine des semi-conducteurs.

L'activité innovante éligible au FEDER mobilisera une vingtaine d'emplois au sein d'un site pour la plupart déjà existants dans l'entreprise ALTIS. Ces emplois techniques correspondront essentiellement à des redéploiements internes à l'entreprise. Lorsque de nouvelles applications pourront voir le jour, des recrutements nouveaux seront nécessaires au regard de compétences techniques mouvantes.

Par exemple, l'écriture de séquences de test pour des produits nouveaux engendre des besoins en emplois avec une technicité novatrice. Un nouvel emploi a déjà été nécessaire.

Le FEDER permettra indirectement la sauvegarde d'activités³ d'une entreprise ayant dû gérer ces dernières années une restructuration sociale. Il s'agit aussi de les étendre à de nouvelles applications : ex. nouveaux types de mémoires volatiles, des composants à voltage plus élevé... L'accompagnement FEDER aide à l'acquisition de nouveaux équipements, de logiciels de contrôle de production et l'élaboration de nouvelles méthodologies de tests de produit... Gros pourvoyeur d'emplois dans le secteur de Seine Essonne, ALTIS gère environ un millier de salariés.



Machine Electro-Erosion à fil (2010)



Moyens de calcul (2010 & 2012)

² L'entreprise ALTIS, acteur privé producteur de semi-conducteurs, fabricant uniquement jusqu'en 2000 pour l'entreprise IBM, puis pour IBM et INFINEON jusqu'aux années 2010, souhaite élargir ses activités traditionnelles à des marchés émergents : ceux du test et du conditionnement final des produits semi-conducteurs. Le centre de compétence devra répondre à l'extension du périmètre des activités de l'entreprise. Les marchés internationaux du « test et packaging » se développent de plus en plus vers l'Asie par rapport à l'Europe. ALTIS est un fabricant « fondeur » des semi-conducteurs. Ses produits sont ensuite testés et intégrés dans des conditionnements pour être insérés au sein d'applications techniques. Le centre de compétence est un centre de développement d'activités pour de nouvelles applications et sera localisé au sein de locaux existants de l'entreprise.

³ Activités qui ne sont plus forcément poursuivies par les principaux actionnaires eux-mêmes d'ALTIS.

Le projet du centre de compétences d'ALTIS devra répondre aux objectifs suivants :

- Développement d'un centre de compétences avec création de nouveaux métiers ingénieurs et de techniciens.
- Développement de travaux conjoints avec des organismes innovants (entreprises, laboratoires, écoles) pour réaliser des solutions tests, des traitements et des partages d'informations. ALTIS s'est engagée dans le cadre de sa stratégie R&D à prendre en compte le programme de recherche et développement INVENT 2015⁴.
- Développement d'activités commerciales nouvelles à forte valeur ajoutée.
- Développement de produits nouveaux conçus et testés sur le site.

Le centre vient d'obtenir l'accord de l'État à fin décembre 2012 et connaîtra le développement de ses activités à compter de 2013.



Ensemble pour une salle de chimie biomatériaux (2012)

Financement du projet

L'enveloppe financière FEDER du PUI s'est élevée à 6,5 millions d'euros. En 2010, elle fût révisée à hauteur de 5,79 millions.

Budget FEDER du PUI	5 790 000 €
Dont budget FEDER du pôle international d'excellence en biomatériaux	1 050 000 €
Dont budget FEDER du CRCT	1 500 000 €

Points de vue des acteurs du PUI

L'entreprise ALTIS

La société ALTIS est l'entreprise privée pouvant bénéficier de ressources financières FEDER dans le cadre de la création d'un projet innovant et au sein d'un bassin d'emploi important, celui de la CA Seine Essonne. Son intervention a été ciblée dans le montage de candidatures pour l'obtention des aides financières. Le temps de préparation du dossier fût long, environ une année, mais ne l'a pas remis en cause. La complexité technique du dossier en est la principale explication.

⁴ Ce programme s'appuie sur un partenariat avec des laboratoires publics et des PME industrielles dans la région Île-de-France.

CA Seine Essonne

- La création du PUI fût une des premières procédures européennes mise en place par la Communauté d'Agglomération. Son association avec le cabinet Setec lui a permis de faciliter le montage du PUI, sa connaissance des procédures d'instruction étant nouvelle.
- Le rôle de la CA dans la mise en œuvre du PUI est essentiellement dédié à une coordination entre les porteurs de projets scientifiques avec les instances publiques dont le FEDER. Seuls les aménagements qualitatifs de la RN 7 sont directement pris en charge par la CA.
- Il est à noter que la révision financière du budget du PUI en 2010 a entraîné l'arrêt d'un de ses six projets. La somme de 47 000 € finalement « exploitable » a été attribuée à l'entreprise Altis pour le renforcement de son projet « centre de compétence Test et Packaging ».
- La CA a mis à disposition un emploi⁵ dédié à la coordination des projets FEDER et leur interface avec les services instructeurs. L'assistance technique de la CA auprès des porteurs de projets est aussi accompagnée de missions annuelles de communication auprès de la population de l'utilisation de fonds européens. Ces missions sont imposées par la Commission européenne.
- La CA considère que la manne financière des fonds FEDER est indispensable pour la réalisation des projets présentés dans le PUI. Cela a été particulièrement le cas pour ceux portés par l'École des Mines ou du CRCT. L'ingénierie mise à disposition pour un porteur de projets comme l'École des Mines a été indispensable. Elle n'aurait pas pu seule arriver à terme de son projet technologique ambitieux sans l'aide de partenaires publics français et européens. L'aide de 400 000 € pour le projet d'Altis n'est pas en soit très importante par rapport à leur budget global de plus de 6 millions. Cependant, elle montre l'intérêt que portent l'État et les collectivités locales au développement d'un emploi pérenne et de Haute Technologie sur le territoire. Les aménagements de la RN7 dépendent pour beaucoup des fonds européens (2,7 millions d'euros FEDER / 12 millions de budget global). L'effet de levier constaté pour la mise en œuvre des projets est accompagné d'une difficulté parfois rencontrée pour rendre compatible les projets d'une CA avec un appel à projet européen arrivant à un instant ponctuel.
- L'instruction des dossiers administratifs a demandé une adaptation aux différents porteurs de projets. Elle fût très longue pour le dernier projet (Altis) avec plus d'une année de montage de dossiers. L'instruction des autres projets s'est déroulée à un rythme satisfaisant selon les différents interlocuteurs. Début 2013, le niveau de consommation des enveloppes FEDER est de 30% du budget global. Les projets sont cependant très engagés. Les services instructeurs ont informé la possibilité de solliciter les versements de subventions FEDER par voies de justificatifs jusqu'au 31/12/2015.
- La complexité pour obtenir des financement FEDER donne au final une forme de crédibilité aux projets. La mobilisation du fonds FEDER doit être réalisée une fois que d'autres partenaires financiers sont mobilisés. Cependant, ces derniers « sont très intéressés » par des projets pouvant potentiellement bénéficier de fonds FEDER. Leur obtention permet la structuration de projets de qualité, l'effet professionnalisant des procédures européennes est ressenti.

⁵ En moyenne à mi-temps.

- La CA met en avant la complexité à gérer les différents dispositifs publics en direction du développement des territoires. Le système d'attribution de subventions selon le principe du guichet entraîne des retards de réalisation de projets ou des rigidités dans les critères d'éligibilité tous différents pour un même projet. Ceux européens ou français sont dans leur globalité tous compliqués.
- L'existence d'une nouvelle génération de fonds européens 2014-2020 serait intéressante pour la CA dans une logique de continuité de montage de projets de type In'Europe. Les services futurs instructeurs devraient poursuivre les délégations territoriales des référents pour l'instruction des futurs projets FEDER.



CA Seine Essonne

Moyens pour les caractéristiques mécaniques (2009)

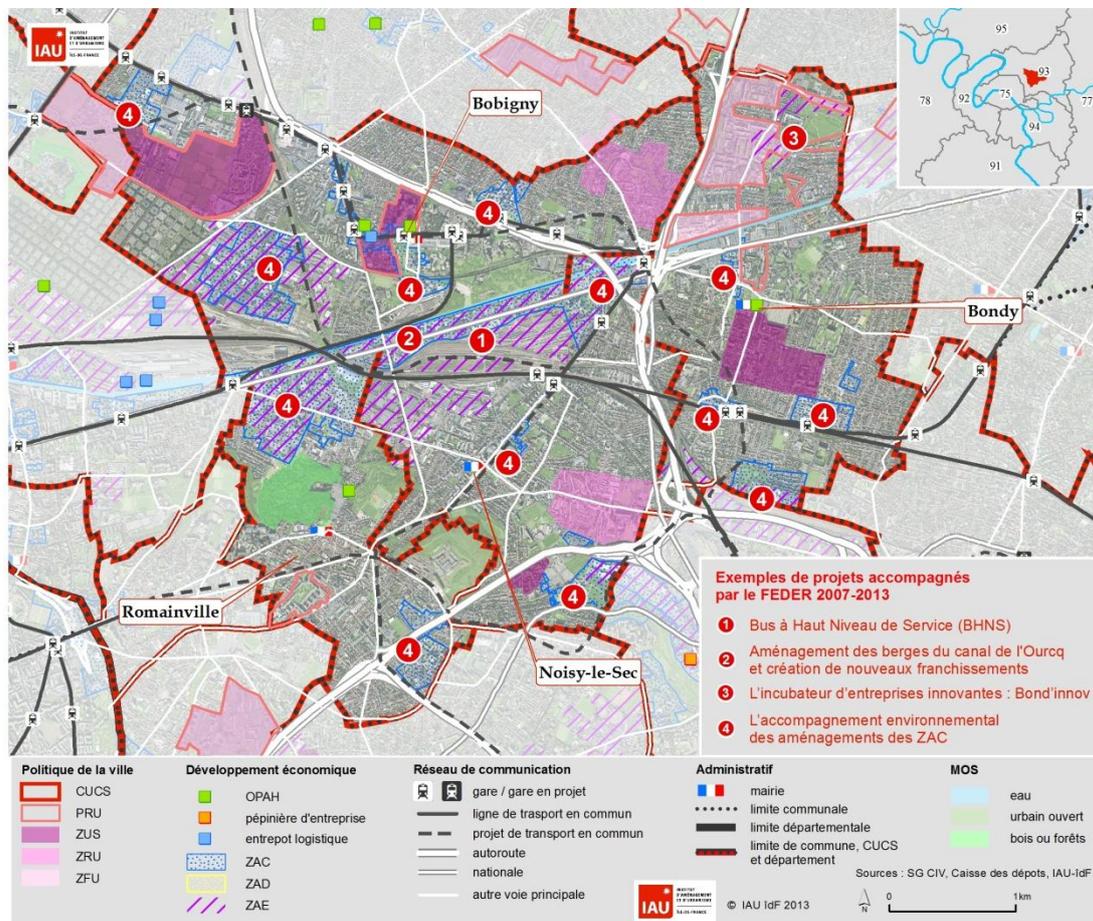


CA Seine Essonne

Moyens d'observation, de mesure et d'analyse (2010)



Le PUI des territoires de l'Ourcq



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet

Suite à l'appel à projets de Projet Urbain Intégré (PUI) lancé en 2008 par la Préfecture de Région, les 4 communes de Bobigny, Bondy, Noisy-Le-Sec et Romainville¹ ont créé le Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Territoires de l'Ourcq en vue d'élaborer une stratégie participative, intégrée et durable au sein de leur territoire. Le GIP est aujourd'hui hébergé par la CA Est Ensemble. Ce territoire regroupe des espaces urbains très dégradés, composés essentiellement de friches industrielles ou d'espaces d'activités sous-utilisés. Cette désindustrialisation consécutive aux mutations économiques a des effets négatifs directs sur l'emploi et vient renforcer une situation socio-économique fragile. Le territoire présente aussi d'importantes potentialités. Il bénéficie d'un ensemble d'atouts basé sur les potentiels liés aux filières économiques existantes (éco-industries, biotechnologies, logistique...), sur des réseaux universitaires et de recherche (privés et publics) présents dans ces filières, mais aussi sur des infrastructures de transport existantes et à venir (nouveaux pôles multimodaux de transports) et sur un support environnemental lié au canal de l'Ourcq et de la Corniche des Forts en termes de cadre de vie.

Centré sur le secteur Canal de l'Ourcq/ex-nationale 3, le Projet des Territoires de l'Ourcq a souhaité créer un PUI autour de 3 enjeux communs :

- Le traitement des coupures urbaines existantes à travers la réappropriation du canal de l'Ourcq et la rénovation de l'ancienne Nationale 3, axes majeurs de développement.
- La reconversion de sites industriels fortement pollués en espaces publics à haute valeur environnementale.
- La valorisation de l'image d'un territoire doté d'une attractivité économique nouvelle.

Le PUI s'articule autour de deux axes :

- L'aménagement des espaces publics et le développement durable (prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre des projets d'aménagement des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ; le canal et la ville comme espaces publics de qualité ; la mixité, sociale et fonctionnelle encouragée sur l'ensemble du PUI pour une ville compacte et accessible à tous).
- De la mono-activité à l'économie en ville (développement des activités portuaires et de loisir autour du canal ; création d'un parcours immobilier autour des filières innovantes de la santé et de l'éco-activité ; développement de nouvelles activités – bureaux, commerces, activités industrielles en tissu urbain et loisirs).

Le territoire couvert par le PUI est situé au coeur de l'Agglomération Est Ensemble. Créée le 1^{er} janvier 2010, Est Ensemble constitue aujourd'hui la seconde plus grande communauté d'agglomération d'Île-de-France avec plus de 400 000 habitants. Compétente en matière d'aménagement et de développement économique, la Communauté d'agglomération a repris sous sa responsabilité le portage de la plupart des opérations inscrites au PUI.

Le PUI du Pays des Territoires de l'Ourcq

Le PUI prévoit le développement d'une vingtaine d'actions dont 4 projets stratégiques :

- a- L'insertion d'un transport urbain public propre sur l'ancienne route nationale 3 – le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).
- b- L'aménagement des berges et la création de nouvelles passerelles pour franchir le canal.
- c- L'incubateur d'entreprises innovantes : le Bond'innov.

¹ Depuis l'année de création du GIP en 2009, la ville de Pantin est venue l'intégrer mais sans bénéficier du PUI. Le GIP est aujourd'hui hébergé par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (2010) : 9 communes (Bobigny, Bondy, Noisy-Le-Sec et Romainville, Pantin, Bagnolet, Les Lilas, Montreuil et le Pré-Saint-Gervais).

d- L'accompagnement environnemental des aménagements des ZAC.

Globalement, jusqu'en 2012, la mise en œuvre du PUI s'est fortement consacrée à diverses études de faisabilité et d'optimisation des projets planifiés.

a- **Le projet du BHNS : le T-Zen3** : le FEDER a permis de financer des études préalables à la mise en place d'un mode de transport en site propre (études d'intégration urbaine et paysagère, études de restructuration en tenant compte de critères innovants et durables). Sa mise en œuvre permettra à ce moyen de transport d'être séparé de la circulation automobile et de garantir la desserte des activités économiques. Le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, maître d'ouvrage, souhaite par ce projet participer à la requalification de l'ancienne route nationale 3². La mobilisation du FEDER s'est opérée pour l'ensemble des études préalables à la requalification du site, avant la mise en circulation du T-Zen3 programmée pour 2015.

b- **Le réaménagement des berges de l'Ourcq** : cette action vise à aménager les berges de l'Ourcq en axe paysager de qualité, support de mobilités douces à l'échelle des trois villes riveraines, et plus largement à l'échelle du département. Il s'agira de favoriser l'ouverture de la Ville sur le canal ; de privilégier le retour des habitants en leur sein dans un souci de qualité environnementale et paysagère ; de développer les circulations douces ; et d'améliorer le cadre de vie notamment par une accentuation de la vocation loisir du canal, qui fonctionne davantage aujourd'hui comme un élément de coupure urbaine.

c- **L'incubateur Bond'innov** : le projet de création d'un incubateur d'entreprises innovantes a été initié par la Ville de Bondy en 2008 dans un contexte de rénovation urbaine des quartiers nord de la Ville et dans une volonté de revalorisation du territoire. Une étude de faisabilité puis une mission d'assistance au montage de l'incubateur ont été menées en 2010 et 2011 avec le soutien des fonds FEDER. L'incubateur d'entreprises innovantes a été créé en juin 2011, devenant ainsi la première structure de ce type sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Le FEDER a également cofinancé le démarrage de la structure.

d- **L'accompagnement environnemental des aménagements des 4 ZAC :**

- la ZAC Écocité à Bobigny,
- la ZAC écoquartier du Canal à Bondy,
- la ZAC Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec,
- la ZAC de l'Horloge à Romainville.



BHNS - Avant opération



BHNS - Vue tramway PUI



Perspective, logements et espaces publics le long du canal



Perspective, l'Écocité à l'horizon 2020

² Un des deux axes masquant le paysage du PUI, l'autre étant le canal de l'Ourcq.

Pour accompagner les aménagements des ZAC, les 4 Villes ont lancé depuis 2009 une démarche d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée en développement durable (économies d'énergie, gestion des transports, dépollution, traitement des nuisances, des déchets...). Les crédits FEDER ont permis de financer le surcoût d'une démarche qui se veut exemplaire à l'échelle francilienne et qui sera particulièrement ambitieuse et qualitative dans la reconversion de sites fortement pollués en espaces à haute valeur environnementale et durable.



M. Paroucheville de Bondy

Le pavillon d'incubation sur le campus IRD

Impulsées par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), les études préalables visent à étudier en amont des travaux relatifs à :

- la protection contre les nuisances sonores,
- l'efficacité énergétique,
- la dépollution des sols (hors Feder) : diagnostic et interventions pertinentes,
- toutes les variables prenant en compte les enjeux liés au développement durable...

Éclairage - Cette fiche propose un approfondissement du projet Bond'innov

Durant deux années, Bond'innov propose aux chercheurs scientifiques et créateurs d'entreprises un service d'incubation localisé au sein du Quartier Nord de Bondy³ 4. Des crédits Feder devaient permettre la construction de locaux pour Bond'innov. Les études préalables ont démontré qu'un hébergement possible au sein de ceux existants dans le parc de l'IRD serait plus pertinent. La rénovation d'un bâtiment⁵ a donc suffi à accueillir l'incubateur Bond'innov. Trois salariés devront assurer la gestion de l'association. L'accompagnement permet la mise à disposition :

- D'équipements :
 - de bureaux privatifs équipés, d'espaces de convivialité et d'affaires,
 - d'un accès au restaurant d'entreprise,
 - de rapports privilégiés avec les laboratoires de l'IRD et de Biocitech,
 - d'un accès à des équipements : amphithéâtre multimédia, espace polyvalent (pour des réunions ou des colloques), salles de visioconférence, équipements sportifs et de loisirs.



Bond'innov

L'incubateur : des espaces privatifs et de convivialité



ecoclimasol.com

Site Internet d'Ecoclimasol

³ Quartier en politique de la ville de Bondy.

⁴ En cas de succès de la réalisation du projet vers une création d'entreprise, l'« incubé » s'engage à un remboursement des moyens financiers mis à disposition. L'accompagnement financier est propre à chaque projet (accompagnement administratif, de gestion ou de développement d'activité). Un forfait financier est mobilisable durant tout le temps d'incubation.

⁵ Au cas par cas, des équipements ou espaces pourront être mis à disposition des incubés par Biocitech, à Romainville.

- Des prestations liées à l'entrepreneuriat :
 - séances de coaching individualisé : phasage des projets, conseil, mise en réseaux (vers des financeurs publics et privés), aide à la rédaction de business plans,
 - accès à des formations,
 - accès à des prestations spécialisées d'experts juridiques, conseil en marketing...
 - un rapport privilégié avec le réseau de l'IRD dans les pays du Sud et avec l'écosystème de l'innovation en Île-de-France,
 - un appui pour intégrer des structures d'accueil post-incubation.

Depuis 2012, trois appels à projets ont été réalisés par les fondateurs de Bond'innov. Les porteurs de projets sélectionnés contractent une convention avec l'association de gestion de l'incubateur : l'association Bondy Innovation (créée en juin 2011). Les projets de création d'entreprise « incubés » sont et seront issus des laboratoires de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université Paris XIII. L'incubateur est un lieu permettant la mise en réseau des créateurs d'entreprises avec des partenaires industriels, gestionnaires et financiers. Historiquement impliqués dans des réseaux économiques des membres fondateurs⁶ de l'association, les projets des territoires du Sud (Zone intertropicale et Méditerranée) sont privilégiés.

Les premières entreprises incubées à Bond'innov sont :

- Regulaxis (biotechnologies), France : molécules synthétiques inhibitrices ou accélératrices des hormones de croissance.
- Biochoros (biotechnologies), France : procédé pouvant modifier les propriétés de peptides régulateurs interagissant avec des transducteurs de signaux intracellulaires.
- Selkis (biotechnologies), France : produits anti-moustiques à application cutanée, à partir d'un actif d'origine naturelle.
- Ecoclimasol (environnement), France, Argentine : plateforme des métiers et outil d'aide à la décision pour les entreprises et gouvernements souhaitant intégrer les risques climatiques dans leur développement.
- Madamycel (agriculture), Madagascar : production à faible coût de champignons comestibles saprophytes et de substrat enrichi.

Financement du projet

Coût total du PUI = 26 000 000 €

Montants : FEDER = 5 297 000 € / FSE = 500 000 €

Éléments financiers liés aux projets (en €)

Projet	Porteur de projet	Coût éligible	Dont FEDER
BHNS ou T-Zen3	Conseil Général de Seine-Saint-Denis	2 200 000	1 100 000
Aménagement des berges de l'Ourcq	Villes du GIP et aménageur	3 700 000	1 360 000
Bond'innov	Association Bondy Innovation	2 014 000	390 000
L'accompagnement environnemental des aménagements des ZAC	Villes et SEM Aménagement	997 000	455 000

⁶ 6 membres fondateurs de Bond'innov : IRD, Biocitech – parc technologique pour les entreprises des sciences pour le vivant, Université Paris XIII, Ville de Bondy, Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Communauté d'agglomération Est-Ensemble.

Durée de réalisation du projet

La mise en œuvre du PUI s'est tout d'abord consacrée à une série d'études techniques de faisabilité. Elles se sont particulièrement concentrées sur les projets de ré-aménagement du territoire de l'Ourcq (aménagement des berges, connaissance de pollution des sites...). La phase opérationnelle est aujourd'hui en cours. Les projets du BHNS et des accompagnements environnementaux des aménagements des ZAC sont arrivés à leur terme.

Les projets liés au développement économique du territoire ont été activés lors d'une seconde période, comme l'exemple de l'incubateur Bond'innov dont l'inauguration officielle a eu lieu en septembre 2012.

Point de vue du porteur projet et avenir du PUI

- Les réductions financières des PUI en 2010 ont entraîné un investissement financier plus important des villes. Les prévisions financières ont été revues à la baisse. La perte de crédits FEDER pour le PUI a été de l'ordre de 700 000 €. Des actions ont alors été retirées du plan d'actions. Des retards ont aussi été pris dans la programmation du PUI. Les trois premières années de mise en œuvre du PUI ont été consacrées au lancement d'études. Les opérations d'aménagement financièrement les plus lourdes pour le PUI ne font que débuter pour beaucoup en 2013. Le taux de programmation du PUI est ainsi encore aujourd'hui de 48%. Ces études préopérationnelles étaient cependant nécessaires à la mise en œuvre des grands projets d'aménagement qui seront financés par les fonds européens dans le cadre du PUI.
- Les passages en Comité Régional Unique de Programmation (CRUP) ne sont pas forcément faciles à obtenir. En Île-de-France, les contrôles et les demandes d'informations relatives aux instructions se sont beaucoup alourdis. Des pièces justificatives nouvelles sont régulièrement demandées. La situation est davantage compliquée pour les opérateurs depuis le renforcement des contrôles de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), les mesures de contrôle avant passage en CRUP ayant été renforcées.
- En ce qui concerne l'ingénierie mise au service du PUI, une coordinatrice a été recrutée lors de la création du GIP. Elle s'occupe à la fois de la gestion administrative et du suivi des projets. Elle s'appuie pour ce faire sur les moyens administratifs des villes et de la structure d'accueil du GIP, la Communauté d'agglomération Est Ensemble. On peut regretter un accompagnement parfois insuffisant des services instructeurs de la Préfecture (aux niveaux régional et départemental). À cet égard, le porteur de projet est tenu d'afficher une réactivité très importante.



GIP des Territoires de l'Ourcq

Vue du PUI

- La mise en danger de réalisation de projets est ressentie. Compte tenu des difficultés liées à l'instruction des dossiers, la recherche de fonds européens n'est plus toujours perçue comme une opportunité par les porteurs de projets locaux. De plus, le problème de trésorerie auquel certains porteurs de projet sont confrontés, dû aux délais d'instruction des demandes de subventions est important et décourage souvent les bénéficiaires à renouveler leur demande d'aides européennes. Malgré ces inconvénients, l'apport des fonds européens reste très important : crédibilité du projet, mobilisation d'autres ressources financières, opportunité de s'engager dans une démarche partenariale pour la mise en œuvre d'un véritable projet de territoire. Des projets intercommunaux comme celui des territoires de l'Ourcq n'auraient pas pu voir le jour si les fonds européens n'avaient pas été mobilisables.
- La fin de la mise en œuvre du PUI des territoires de l'Ourcq invite à se projeter au-delà. À compter de 2014, comme le prévoient les compétences statutaires de la communauté d'agglomération Est Ensemble, cette dernière prendra totalement en charge le futur volet urbain des fonds européens. Le FEDER 2007-2013 a permis de financer une première partie des projets du PUI. La CA souhaite créer l'organisation nécessaire à une poursuite d'utilisation des fonds européens, quelle que soit l'autorité de gestion désignée. Le territoire de la CA Est Ensemble a un fort besoin de mobilisation de toutes les politiques nationales et européennes (FEDER et FSE) pour poursuivre les nouveaux aménagements et le développement de son territoire au sein de la métropole parisienne.

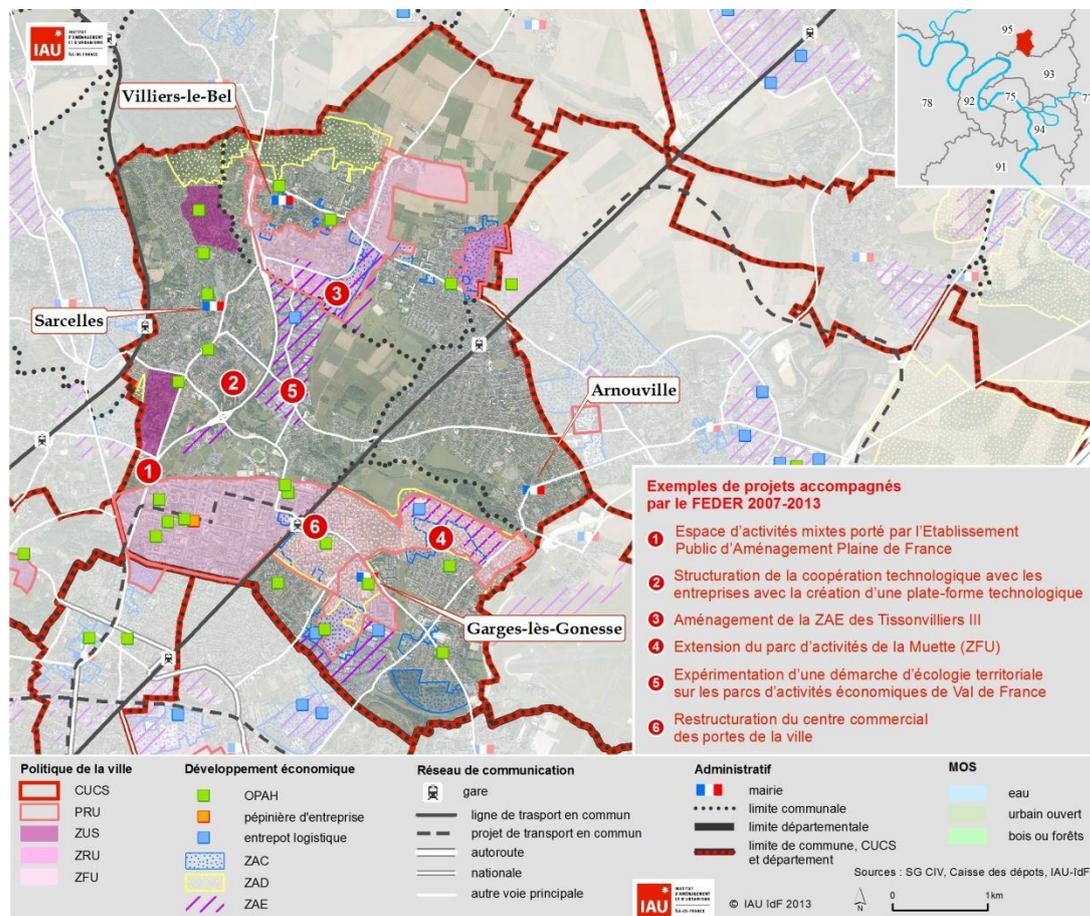


Territoire Est Ensemble

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.



Le PUI de Val de France



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du PUI du Val de France

Le territoire du Val de France est face à un réel problème d'attractivité économique. L'implantation de nouvelles entreprises ne se réalise pas naturellement. Le contexte économique général pèse lourdement sur le territoire. Les caractéristiques du tissu économique du Val de France sont communes à celles de l'ensemble des territoires ayant une Zone Franche Urbaine : - de 2% d'entreprises entre 20 et 49 salariés et 0,5% entre 50 et 99 salariés. Cette tendance s'accroît ces dernières années. Les créations d'entreprises s'élèvent à 1 000 établissements pour l'ensemble des 4 communes du Val de France (Source : Observatoire économique local du Val de France). Entre 2009 et 2011, les disparitions ont augmenté passant de 500 à 800 entreprises.

La Communauté du Val de France souhaite se doter d'une identité économique et devenir le pôle complémentaire des pôles majeurs environnants (Plaine-Saint-Denis, Roissy, Bourget). Val de France appartient au périmètre d'intervention du Grand Roissy. Le PUI du Val de France a initialement défini les actions suivantes en termes de projets d'aides au développement du tissu économique par l'innovation, de créations des conditions d'un développement durable de son territoire et renforcer son attractivité par une restructuration urbaine et une optimisation de l'accessibilité à ses services. Douze projets ont été programmés :

1. Création d'un espace d'activités mixtes aux fonctionnalités multiples : ZAE de l'Entre Deux / Pointe Trois Quarts à Sarcelles.
2. Création d'un réseau d'entreprises accompagné d'un portail Internet d'échanges type plate-forme mosaïque.
3. Aménagement de la ZAE des Tissonvilliers III à Villiers-le-Bel dans une logique d'intégration environnementale.
4. Requalification du parc d'activités des Doucettes / Argentières à Garges-lès-Gonesse en misant sur les technologies performantes en matière d'économie d'énergie.
5. Expérimentation d'une démarche d'écologie territoriale sur les parcs d'activités économiques de Val de France.
6. Requalification urbaine du quartier de la gare de Garges / Sarcelles.
7. Réouverture d'un cinéma dans le Grand Ensemble de Sarcelles.
8. Amélioration des conditions de vie des habitants par un accès à des équipements publics culturels de qualité : le forum des Cholettes à Sarcelles.
9. Création d'une École de la deuxième chance aux jeunes sans qualification à Sarcelles.
10. Création de services intégrés dans un équipement unique : création d'une Maison de l'emploi.
11. Structuration de la coopération technologique avec les entreprises autour de la création d'une plate-forme technologique.
12. Extension du parc d'activités de la Muette (ZFU) à Garges-lès-Gonesse dans une perspective de démarche environnementale.

Cette fiche-action présente l'avancement des projets ayant une corrélation avec l'innovation économique ou vers l'emploi des quartiers du Val-de-France.

Le PUI du Val de France

Depuis la création du PUI en 2008, des modifications naturelles sont survenues concernant la réalisation effective de ses actions. Huit projets sont ici présentés.

Projet 1 – Espace d'activités mixtes du secteur de l'Entre-Deux/Pointe Trois Quarts à Sarcelles porté par l'Établissement Public d'Aménagement Plaine de France. Suite à la création d'une ZAC, l'EPA Plaine de France a aménagé et commercialisé une vingtaine d'hectares en vue de favoriser le développement économique. L'ensemble des

aménagements a été réalisé, les travaux finalisés en 2011. La commercialisation des lots a commencé dès 2010. En 2012, aucune construction n'a encore débuté sur la zone d'activité. Divers projets d'implantation sont en cours de négociation :

- une concession automobile,
- pour répondre à la volonté de développer un pôle « loisir » sur le territoire, la construction d'un multiplexe de cinéma par le même promoteur qu'Auchan est en cours. L'idée de départ visait plutôt la réalisation d'un pôle multisports qui n'a pas trouvé de partenaires. Il est un fort consommateur de foncier et vient en complémentarité du centre commercial Auchan localisé juste à ses côtés,
- un centre de la Croix Rouge.

Projet 2 - Création d'un réseau d'entreprises avec portail Internet : le projet a été abandonné faute de moyens humains suffisants actuels au sein de la CA. Le Feder n'a donc pas été mobilisé. La mobilisation du FSE avait été envisagée en termes de complémentarité financière mais n'a pas pu aboutir. Ce projet pourrait à l'avenir être réactivé. Seul, un annuaire des entreprises locales en ligne a été réalisé.



Perspective du front bâti de l'ilot Entre-deux

CA Val de France

Projet 3 - Aménagement de la ZAE des Tissonvilliers III à Villiers-le-Bel : l'extension de la ZAE se réalise sur 13 hectares. Les aménagements sont réalisés depuis 2011. Une année après, la CA Val de France rencontre de réelles difficultés de commercialisation des terrains. À ses débuts, la RATP a acquis un lot foncier en vue de la construction d'un centre bus dans le cadre de l'arrivée du tramway. Depuis, ses orientations budgétaires ont fait évoluer ses projets. Aucune autre vente n'a pu aboutir. Les raisons seraient liées au contexte économique actuel probablement renforcé par le fait que la commune de Villiers-le-Bel manque toujours d'attractivité. Le propriétaire du foncier AFTRP commercialise les terrains à 90€/m², un prix de vente proche de celui du foncier près de l'aéroport de Roissy. La concurrence est ainsi très forte avec les disponibilités foncières à Roissy ou à Gonesse.



ZAC des Tissonvilliers

CA Val de France



Environnement CA Val de France

CA Val de France

Il n'existe pas de recherches actives d'entreprises locales où l'appauvrissement économique du tissu local se constate. Il est en plus vieillissant. Cependant, l'ancrage territorial existant est fort.

Projets 5 – Expérimentation d'une démarche d'écologie territoriale sur les parcs d'activités économiques de Val de France : la CA Val de France prépare ce projet depuis 2005 en collaboration avec la fondation Fondaterra¹ et la chambre de commerce et d'industrie départementale du Val d'Oise. Dans le cadre des actions innovatrices portées par le Conseil Régional et financées par le Feder, des sites pilotes ont été sélectionnés pour mettre en œuvre les conditions d'une écologie territoriale sur les parcs d'activités économiques. La CA Val de France est un site pilote, en collaboration avec des chefs d'entreprise, des communes, la chambre de commerce etc... Un travail sur la gestion des parcs d'activités a pu être défini, jusque-là sans gestionnaire depuis les années 70. Un important travail de requalification est programmé pour préserver les investissements réalisés. Un comité d'animation de parcs est mis en place avec l'ensemble des représentants des acteurs des parcs privés et publics. Le plan d'actions résultant prévoit des projets de :

- restauration inter-entreprises,
- mise en place d'un service en direction d'entreprises de transport de colis à la demande avec la création d'une association d'insertion d'ADP (Logipadif),
- mutualisation des déchets.

Depuis la création du PUI, cette expérimentation est généralisée à l'ensemble des parcs d'activités du Val de France avec un renforcement sur les besoins en services au sein des parcs, avec la notion de services solidaires (annuaire des entreprises, guide des parcs d'activités, gardiennage et sécurité des parcs). En complément, des actions environnementales sont engagées comprenant un volet de rénovation énergétique des bâtiments au sein du parc tertiaire privé (calcul de la valeur verte etc...).

Projet 7 – Restructuration du centre commercial des portes de la ville (périmètre du pôle de la gare à Garges-lès-Gonesse) : la démolition et la reconstruction du centre commercial seront opérées et intégreront les enjeux de développement économique du quartier. Une consession d'aménagement a été confiée en 2012 à un aménageur et l'opération se réalisera dans un délai de 5 ans.



CA Val de France

Centre commercial Les Portes de la ville

¹ L'étude IAU îdF « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 » renvoie aussi à une autre fiche « initiative témoin » dédiée aux travaux de Fondaterra et l'expérimentation menée à Val de France.

Trois projets supplémentaires ont été programmés mais au final abandonnés :

Projet 11 – Structuration de la coopération technologique entre les entreprises avec la création d'une plate-forme technologique : une étude a permis de définir des actions pour répondre à des besoins de coopérations technologiques des entreprises locales. Le cabinet de consultants Sofred a réalisé une enquête de besoins auprès de près de 4 000 entreprises de très petite taille. L'étude a mis en valeur des besoins pour des entreprises spécifiques. En 2010, la structure économique n'a pas permis de mettre en place des infrastructures technologiques adéquates. Le secteur de l'automobile étant fortement représenté, il avait d'autres priorités de développement de ces activités.

Projet 12 – Le projet d'extension du parc d'activités de la Muette (ZFU) à Garges-lès-Gonesse a été abandonné car des risques de contentieux étaient trop importants avec l'un des propriétaires fonciers. Les délais de décisions du PUI n'auraient pas pu être respectés au regard d'une expropriation nécessaire. Une réflexion globale a tout de même été maintenue sur ce parc d'activités.

Projet 10 : Offrir des services intégrés dans un équipement unique avec la création d'une Maison de l'Emploi : ce projet a été abandonné par la CA Val de France qui a finalement adhéré à la maison de l'emploi localisée à Louvres, une mutualisation de moyens ayant été considérée comme plus opportune.

Plan de financement de projets du PUI

Exemples de financement de projets	Maître d'ouvrage	Coût total éligible	Montant FEDER
Projet 1 - Espace d'activités mixte aux fonctionnalités multiples : ZAE de l'Entre Deux / Pointe 3/4 à Sarcelles	EPA Plaine de France	6 680 735,00 €	2 624 659,00 €
Projet 3 - Aménagement de la ZAE des Tissonvilliers III à Villiers-le-Bel dans une logique d'intégration environnementale	Val de France (opération concédée à l'AFTRP)	1 699 771,82 €	849 885,91 €
Projet 4 - Requalification du parc d'activités des Doucettes / Argentièrre à Garges-lès-Gonesse en misant sur les technologies performantes en matière d'économies d'énergie	Val de France	1 946 928,26 €	924 812,39 €
Projet 5 - Expérimentation d'une démarche d'écologie territoriale sur les parcs d'activités économiques de Val de France	Val de France	142 596,86 €	67 085,00 €
Projet 6 - Restructuration urbaine du quartier de la gare de Garges/Sarcelles, phase 2: les Portes de la Ville	Val de France (opération concédée à la SEM 92)	8 997 991,00 €	1 099 708,00 €
Projet 9 - Création d'une École de la deuxième chance	Ville de Sarcelles	1 907 980,00 €	697 488,00 €

Point de vue du porteur de projet PUI et avenir

- Depuis de nombreuses années, le territoire du Val de France est accompagné par des politiques d'aides à son développement (Politique de la ville nationale ou politique régionale européenne). Depuis 2007, la mobilisation des fonds Feder a donc été à nouveau entreprise.

Les indicateurs d'évaluation de l'utilisation des fonds Feder ne seraient pas adaptés à la réalité opérationnelle des projets.

- Entre l'élaboration du projet du PUI et les projets depuis mis en œuvre, des actions ont disparu. Systématiquement remplacées par d'autres, la CA Val de France a toujours souhaité privilégier leur caractère opérationnel. L'ensemble des actions mises en œuvre étaient en amont du PUI considérées par des études de faisabilité déjà engagées. Cela revêt une condition de bonne mise en marche et de réactivité pour le devenir du PUI. Le Feder a eu un effet accélérateur dans la mise en place des projets.
- Lors de la constitution du dossier PUI et l'identification des actions, la CA avait préparé des plans de financement intégrant des fonds FSE sans connaître véritablement les conditions d'éligibilité. Des actions se sont logiquement confrontées à une inadéquation en termes d'éligibilité. L'avancement méthodologique des actions et leur bonne préparation s'est progressivement mis en œuvre, notamment grâce à une confrontation en parallèle avec le Conseil Régional et la préparation d'un PACTE pour l'emploi et la formation. Des actions Feder ou FSE inscrites au sein du PUI et dans le PACTE n'ont pas pu bénéficier du cumul des financements sollicités. La Région n'ayant pas averti l'agglomération d'une incompatibilité de montage financier, certaines actions ont rencontré des difficultés de bouclage de financements. Un assouplissement de la politique Régionale a été ensuite constaté. Cela correspondait essentiellement à des actions financées au titre du FSE. La CA a alors dû prendre à sa charge les manques financiers subis.
- La Préfecture de département du Val d'Oise ou celle de la Région ont toujours été aux côtés de la CA dans le cadre de l'instruction du PUI. Parallèlement, la réglementation européenne visant l'utilisation des fonds FEDER impose le renseignement d'indicateurs d'évaluation. Ces derniers ne seraient pas adaptés à la mise en œuvre opérationnelle des PUI.
- La difficulté essentielle rencontrée concerne l'évolution réglementaire de la politique régionale européenne. Entre les premiers dossiers Feder préparés avec le montage dans le logiciel Agadir et les pièces aujourd'hui demandées, il y a une multiplication des pièces justificatives demandées. Dès l'élaboration des projets, des devis sont exigés dont les limites en termes d'efficience sont vite atteintes quand des marchés publics sont ensuite à mettre en place. Le cadre réglementaire obéit à une volonté de rigueur mais sa confrontation aux réalités de terrain est très délicate, d'autant plus lorsque les règles évoluent au fil du temps. Les modèles de gestion proposés ont eux-mêmes évolué.
- La CA constate une difficulté d'appréciation des problématiques de terrain de la part des services instructeurs de l'État. La retranscription des directives européennes pourrait aussi être parfois difficilement appréhendée.
- Après 5 années de mise en œuvre du PO Feder, le FSE, qui avait la réputation d'être accompagné de lourdeurs administratives, semblerait aujourd'hui plus souple que le Feder. Les services gérant le FSE demandent moins de justificatifs que ceux du Feder dans le cadre de l'instruction des demandes de concours. Ce ne sont pas les actions d'aménagement qui engendrent le plus de difficultés mais celles associées à des demandes en fonctionnement (études, ingénierie, valorisation des actions). Les temps administratifs de préparation des dossiers sont contraignants pour les opérateurs. À titre d'exemple, la CA du Val de France gère un salarié consacrant un temps plein et demi uniquement sur la gestion administrative du PUI. Le coût financier de cette gestion n'avait pas été anticipé par la Communauté. Un vrai travail d'ingénierie financière sur les

fonds européens est à réaliser par l'opérateur souhaitant un PUI. Cela devrait être pris en compte pour les futurs programmes en 2014.

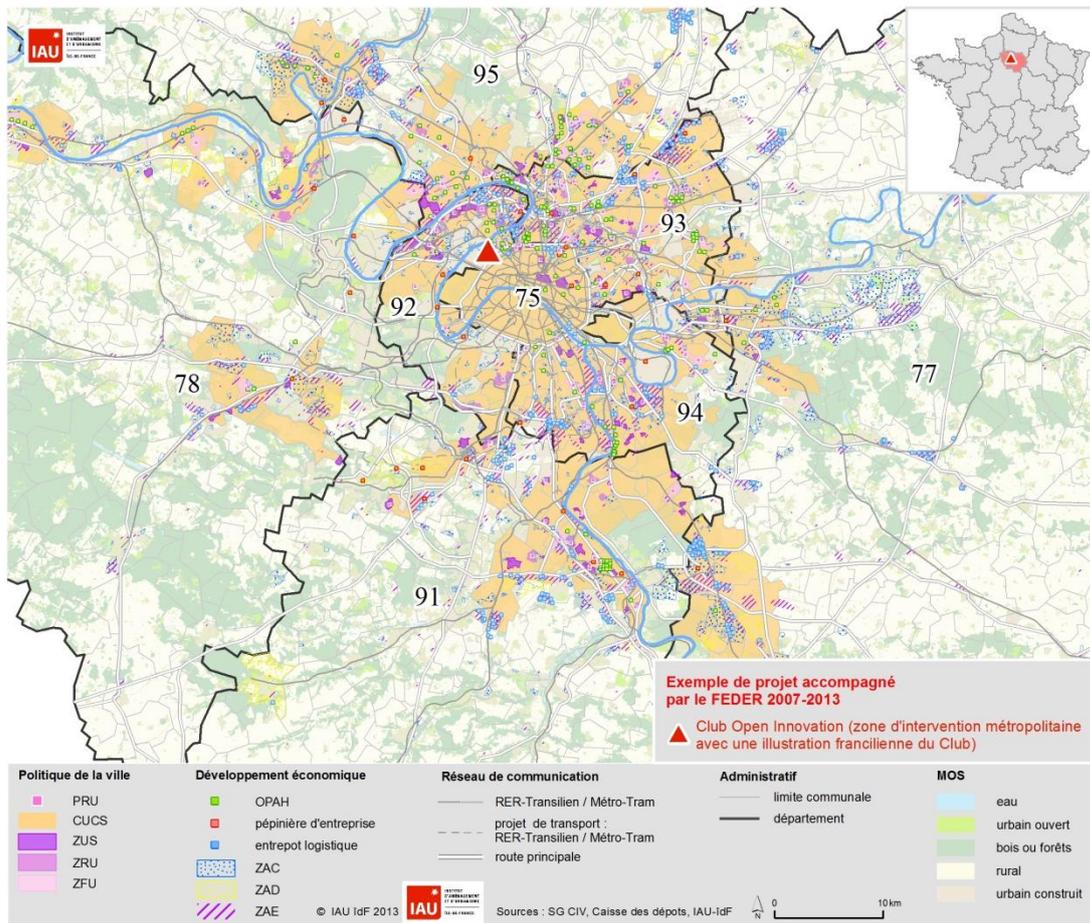
- À compter de 2014, la CA Val de France aura à nouveau d'importants besoins d'accompagnements financiers pour mettre en œuvre les projets économiques. La logique tend toujours à obéir à la notion de rattrapage de développement de son territoire par rapport aux autres territoires franciliens, voir plus simplement de lutte contre la spirale de pauvreté. Les problèmes socioéconomiques sont toujours aussi importants et les évolutions favorables sont faibles. Les dispositifs financiers européens doivent continuer à accompagner la dynamique économique construite depuis une dizaine d'années et en parallèle de l'ensemble des outils de financements de droit commun ou ceux spécifiques par exemple probablement mobilisables dans le Grand Paris.



Le projet Club Open Innovation



Le Club Open Innovation, une initiative



Site : <http://clubopeninnovation.fr/liste-des-membres/>

Les membres du club, page visitée le 22 mars 2013

Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet Club Open Innovation

Le Club Open Innovation est un projet porté par Paris Région Lab et compte plus d'une trentaine d'entreprises membres (Journal 20 minutes, Aéroport de Paris, Saure, Société Générale, Sodhexo, SNCF, SFR,...etc.). Durant les années 2000, un club d'échanges pour l'entrepreneuriat francilien de start-up a été créé et dédié à l'innovation : le Club Innov-it¹. Durant cinq années, il est financé par le Conseil régional, la ville de Paris ou, encore, par le Centre Francilien de l'Innovation (CFI). Fin 2011, ce dernier a décidé l'arrêt de son accompagnement financier du Club Innov-it (2/3 de fonds publics et 1/3 de fonds privés). La période transitoire résultante a permis d'entamer une nouvelle réflexion sur la vocation du Club. Parallèlement, l'association Paris Région Lab, gérant les incubateurs de la Ville de Paris et accompagnant près de 150 start-ups, souhaitait intensifier la mise en relation entre grands groupes et start-ups. Paris Région Lab a donc lancé la création du Club Open Innovation, en s'appuyant sur les ressources d'animation de l'ex-Club Innov-it, d'autant plus qu'elle avait déjà l'expérience de montage de dossier FEDER.

Initialement, la mise en réseaux entre des start-ups et des investisseurs devait engendrer des prises de capital par ces derniers pour soutenir la réalisation de nouveaux projets. La mobilisation des investisseurs étant de plus en plus difficile, un nouveau concept de mise en réseau a été entrepris. À défaut d'objectif de prise de participation financière au capital des nouvelles entreprises, celui de développement de Chiffre d'Affaire (CA) correspond à la ligne directrice de ce nouveau Club. Le Club Open Innovation favorise la mise en relation de start-ups en partant du cahier des charges des grandes entreprises, dans des démarches d'open innovation.

Le projet Club Open Innovation

À partir de mars 2012, le Club Open Innovation permet à de jeunes entreprises innovantes de rentrer en contact avec des grandes entreprises toujours intéressées par des innovations dans le cadre de leur propre développement. Après signature d'une convention entre le Club et le grand groupe, celui-ci s'engage notamment à :

- mettre les moyens correspondants et de partage pour participer à l'esprit d'échange du Club,
- mobiliser les personnes compétentes de sa structure lors des rencontres,
- aborder les sessions de présentation des start-ups.

À la création du Club, une demande d'accompagnement financier des grandes entreprises sollicitées n'était pas envisageable pour sa gestion. Des demandes de subventions financières publiques ont donc été entreprises en direction de la Dirrecte², ou du FEDER. Le Club Open Innovation met en place différentes activités :

- les « One to one »,
- les Innovation datings,
- les ateliers Open Innovation.

Les « One to one »

Lorsqu'un grand groupe présente au Club sa « ligne de route » de développement d'activités, le Club définit des appels à innovation en direction de start-ups pouvant y répondre. Il s'agit de développements innovants vers la mise en place de nouvelles activités. Pour répondre aux demandes des grands groupes et pérenniser l'activité du Club,

¹ Le Club Innov-it a permis la rencontre d'entrepreneurs innovants, d'investisseurs et d'industriels.

330 entreprises innovantes ont été présentées à des assemblées de 120 à 150 participants : investisseurs, technologues et professionnels de la thématique. À chaque réunion, 10 pépites souhaitent convaincre de la pertinence de leur innovation pour l'économie française. Des projets ont été financés : Muses, Canibal, Airtag..., d'autres ont organisés des partenariats...

² Direction régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Ministère du redressement productif.

le secteur géographique de consultation vers des start-ups initialement franciliennes a été élargi à l'ensemble du territoire métropolitain. Un comité de présélection est alors organisé avec la grande entreprise membre. Entre 5 et 8 start-ups/PME sont auditionnées.

Lors d'un événement, quatre ou cinq « finalistes » sont ensuite présentés à l'entreprise membre du club.

Des contacts individuels sont alors entrepris. En privilégiant la protection des propriétés intellectuelles des start-ups et leur développement économique, les projets résultants sont :

- des industrialisations de produits,
- des partenariats d'externalisation d'innovation,
- des contrats commerciaux.

Une vingtaine d'événements ont été à ce jour réalisés. Le Club souhaite pouvoir organiser pour chacun de ses 35 membres « grands comptes » des rencontres « one to one » avec des start-up. Son rôle de facilitateur permet des rencontres efficaces entre des grandes entreprises dans tous les secteurs d'activités dans un processus d'innovation avec des start-ups proposant des produits compatibles. Aucune orientation spécifique vers des territoires en difficulté ou des porteurs de projets issus de quartiers en politique de la ville n'est privilégiée. De plus, les grandes entreprises ne raisonnent pas sur un territoire d'activités lié à une région mais au minimum sur celui d'un pays.

Les Innovation Datings

Le principe des « Innovation Datings » se définit par : 1 thématique, 20 start-ups et 30 à 40 grands groupes. Autour d'une thématique de développement d'activités et organisée chez une grande entreprise membre, le Club propose la rencontre avec des start-ups pouvant collaborer dans le cadre de nouvelles activités. Les réflexions d'évolution d'activité autour d'une thématique vont engendrer des contacts variés avec des petites entreprises. L'approche n'est pas dans ce cas liée uniquement à la notion d'innovation mais à celle d'activités différentes directement ou indirectement en relation avec celles d'une grande entreprise membre : ex. le sujet de la mobilité de la population au sens large pour le compte d'une entreprise du secteur de l'automobile.

Lors d'événement en fin de journée, 3 temps forts :

- un temps d'échanges entre des grands groupes (membres ou non du Club) et les 20 start-ups sélectionnées,
- les pitches des start-ups, et
- un moment de networking autour d'un cocktail.

Les ateliers Open Innovation

En collaboration avec le cabinet PriceWaterhouseCoopers, des réunions thématiques sont organisées : ex. l'implication du design dans la commercialisation et la diffusion d'un produit... Ces réunions ne concernent que des grandes entreprises en mettant en avant des expériences ou des « bonnes pratiques » des différents intervenants. Depuis 2012, quatre ateliers ont été organisés.



Un site dédié



Le Club Open Innovation favorise le rapprochement entre grands comptes et startups innovantes

Moyens et financement du projet

L'accompagnement financier FEDER est de 140 000 € étalé sur deux années. En termes de montage administratif et de gestion financière, l'association Paris Région Lab perçoit le financement FEDER et reverse la subvention au Club Open Innovation. En 2012, le budget annuel global du Club Open Innovation est supérieur à 100 000 €.

La subvention FEDER étant limitée dans le temps (deux années), à partir de 2014, le Club Open Innovation prépare l'avenir de sa gestion économique en demandant une participation financière à ses grandes entreprises membres. Une adhésion financière annuelle de 500 à 1 000 € est une piste de cotisation. Une première enveloppe de 40 000 € des entreprises membres serait aujourd'hui envisageable pour prendre le relais de la fin de l'aide FEDER.

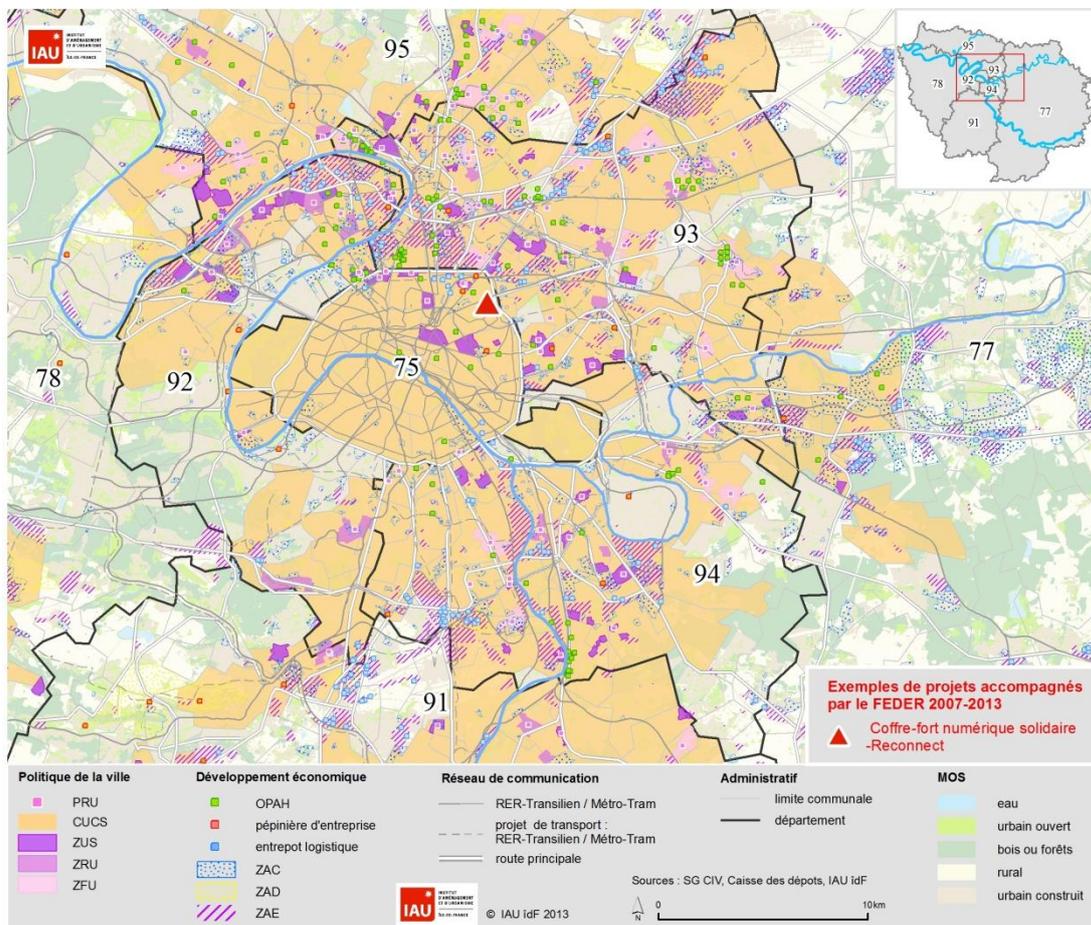
Deux emplois seraient nécessaires à la gestion du Club. Des mises à disposition actuelles de salariés correspondent à ce temps passé mais les emplois correspondants ne sont pas encore financièrement pris en charge par le Club.

Point de vue du porteur de projet et avenir

- Fort d'une première expérience de montage administratif de dossier FEDER, Paris Région Lab a pris en charge celui du dossier du Club Open Innovation. La durée de constitution du dossier FEDER en a été réduite à deux mois.
- La participation financière du FEDER à la création du Club Open Innovation est indispensable dans la mesure où une grande entreprise n'acceptera pas dès son adhésion en tant que membre de financer l'activité du Club. Des ressources financières autres que celles du Club ont été nécessaires. Le FEDER a donc eu un effet de levier financier pour le développement rapide des activités du Club. Les 140 000 € sollicités correspondent à des besoins d'heures de salariés ou de constitution de fichiers d'informations relatives aux événements organisés par le Club.
- En avril 2013, Paris Région Lab et le Club Open Innovation vont transmettre les premières dépenses de 10 mois d'exploitation du Club aux services instructeurs de l'État (Direccte) pour une mise à disposition effective du FEDER. Une anticipation en termes de gestion financière avait été provisionnée. Cela demande à la structure porteuse du projet d'être dans la capacité de provisionnement financier.
- La gestion administrative et le suivi de l'utilisation des fonds FEDER est très contraignante pour le porteur de projet. Les demandes administratives suggéreraient la possible volonté de décourager les porteurs de projet à présenter des factures finalement remboursables par le FEDER. Une forte ingénierie est nécessaire pour gérer le volet administratif du projet FEDER dont la légitimité n'est pas remise en cause. Parallèlement, l'expérience FEDER reste, à ce jour, concluante et à mobiliser pour d'autres projets. La sollicitation du FEDER serait compatible avec des projets d'une ampleur financière importante et moins adaptable à des plus « petits ».
- En termes de collaborations nouvelles, à la demande de l'Agence Régionale de Développement (ARD), le Club Open Innovation vient de proposer ses activités d'Innovation datings et de One to One pour le compte du groupe industriel anglais Samsung qui s'intéresse au développement de ses activités innovantes en France.



Coffre-fort numérique solidaire



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr



Carte de membre



Carte de membre

Origine du projet de coffre-fort numérique solidaire

Depuis 2008, l'association Reconnect est créée à l'initiative de l'entrepreneur Eric Chatry. Professionnel dans le domaine des télécommunications, il a souhaité promouvoir son expérience au profit de population en grande précarité. Dans les centres d'accueil pour sans-abris, il est frappé par le contraste entre l'isolement social et le besoin de communiquer des personnes qu'il côtoie et la surabondance des outils de communication high tech mis à la disposition des personnes insérées. Il prend également conscience qu'il est très difficile de s'insérer dans notre société sans les outils de communication les plus utilisés. L'idée germe alors d'essayer de réconcilier technologie et personnes exclues autrement que par des dons d'ordinateurs ou autre logique d'accès aux outils.

L'association Reconnect s'appuie sur quatre types de valeurs :

Entrepreneuriat et innovation sociale - L'écosystème de Reconnect est composé de partenaires à la pointe de l'innovation technologique et sociale. Ceci permet de mettre en œuvre les approches les plus innovantes au service des personnes en grande précarité.

Co-construction - Afin de trouver des réponses pertinentes et adaptées à chaque public, l'association construit des partenariats avec les acteurs sociaux, associatifs et publics. Ils réfléchissent aussi aux modalités pour associer les bénéficiaires eux-mêmes à l'expérimentation et au développement de l'association.

Expérimentation et impact social - Le Coffre-fort Numérique Solidaire a été lancé en avril 2012. De façon à optimiser la performance et l'impact social du service, les méthodologies d'évaluation sont qualitatives (comité d'usagers, réunion avec les travailleurs sociaux...) autant que quantitatives (taux d'utilisation des outils, critères d'impact social définis avec les acteurs sociaux pour chaque public...) de façon à garantir la performance du projet et son déploiement.

Mutualisation des outils - Les services Reconnect sont conçus pour être mutualisés et répondre aux besoins des bénéficiaires de l'ensemble des associations.

L'association est membre du Groupe SOS. Ce dernier de type associatif se compose de plus de 10 000 personnes et intervient au sein de trois axes d'actions :

- l'entrepreneuriat social ou par l'insertion : réseau divers d'entreprises¹ ayant la particularité d'avoir une prise en compte de valeurs sociales. Elles s'illustrent par une présence systématique de représentants fondateurs du groupe SOS² au sein de leur conseil d'administration,
- l'accompagnement de la jeunesse (0 à 25 ans) : réseau de crèches, établissements médicosociaux ou sociaux pour l'accompagnement de jeunes dits en rupture, foyers de jeunes travailleurs, maisons d'accueil spécialisé, centres éducatifs ouverts ou fermés...,
- l'action sociale ou médico-sociale : collaboration avec des centres d'hébergement, de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, des appartements de coordination thérapeutique, centre médicosociaux de soins pour une population en grande précarité/errance ou celle concernée par l'addiction (association Ecsapade), hôpitaux...

Le développement de l'association Reconnect³ s'est porté sur la lutte contre la fracture numérique des populations en grande difficulté et en transformant l'exploitation de

¹ Les secteurs d'activité représentés sont multiples : média/communication, pôle d'investissement/comptoir de l'innovation, association d'animation pour la jeunesse, restauration...

² Personnes morales présentes dans les conseils d'administration ou détentrices du capital de l'entreprise ou association. Les trois associations fondatrices du Groupe SOS (entre 1985 et 1989) sont : Habitat et soins, Prévention et soin des addictions et Insertion alternative.

³ L'association ne compte pas de salariés mais 3 personnes du Groupe SOS consacrant une part de leur activité. À compter de 2013, l'association souhaite procéder à des recrutements de salariés.

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en outil d'aide à une démarche de réinsertion sociale ou de lutte contre l'exclusion sociale. Deux projets ont vu le jour :

- La téléphonie sociale (2008-2011) : ou la boîte vocale numérique⁴.
- Le coffre-fort numérique solidaire.

Le projet coffre-fort numérique solidaire

Le coffre-fort numérique solidaire a débuté à compter de 2010 lors de la consultation de partenaires économiques potentiels. Après la mise en place d'une téléphonie sociale, les multiples contacts dans le secteur des télécoms ont permis la réalisation d'une étude sur les besoins des bénéficiaires de centres médicosociaux à Paris et en proche banlieue. Les travailleurs sociaux passent un temps important à refaire des démarches administratives suite à des pertes de documents administratifs officiels indispensables à une intégration sociale de droit commun. Ces pertes s'expliquent par le profil social des bénéficiaires en grande précarité, en errance, sans-abri qui doivent gérer une insécurité permanente (vol, agression...). Le temps consacré à une nouvelle élaboration de documents administratifs est au détriment de celui d'un accompagnement social et humain aussi urgent. Ces situations entraînent des phénomènes de rupture dans leur parcours de réinsertion sociale : perte de droits... Une fois ce constat réalisé, l'association Reconnect a réfléchi à l'élaboration d'une interface numérique permettant de stocker les documents administratifs et personnels des populations en grande difficulté (carte d'identité, passeport, attestation de domiciliation,...).

Le coffre-fort numérique solidaire correspond à une application numérique sécurisée, personnelle et accessible pour chaque utilisateur. L'application Internet est développée grâce à un partenariat avec l'entreprise Coffreo⁵. Cette interface doit aussi permettre la pérennité du stockage des documents téléchargés, ainsi que leur valeur probante en tant que documents officiels. Depuis avril 2012, le lancement du coffre-fort numérique s'est mis en œuvre au sein de huit établissements « pilotes » franciliens dont les activités sont variées : ex. Groupe SOS, Armée du salut et Enfant du canal, La Mie de pain... Depuis septembre 2012, le déploiement du coffre-fort s'opère dans l'ensemble des centres sociaux ou médicosociaux⁶ : ex. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Ville de Paris... Fin 2012, le coffre-fort numérique compte plus d'une centaine d'utilisateurs en Île-de-France.

Dans un avenir proche, Reconnect souhaite accentuer son partenariat avec des organismes de services publics : ex. le Secrétariat général de la modernisation de l'action publique. Ainsi, le portail, aujourd'hui renommé, « mon service public. fr » pourrait intégrer celui du Coffre-fort numérique solidaire. Il facilitera l'accès des plus démunis aux services publics français sur Internet.

Financement du projet

Le modèle économique de Reconnect a la particularité de devoir prendre en compte le caractère insolvable de ses bénéficiaires/utilisateurs au sein de centres sociaux ou médicosociaux. Ces derniers génèrent leurs ressources par l'intermédiaire de subventions publiques. L'association Reconnect n'a pas souhaité solliciter les moyens financiers des centres. Elle a directement développé des partenariats avec leurs financeurs : ex. Agence Régionale de Santé (ARS), Délégation Régionale Interministérielle à l'Hébergement et au

⁴ La boîte vocale correspondait en la mise à disposition d'une « messagerie » gratuite pour aider à établir des contacts avec des employeurs potentiels (dans le cadre d'une insertion sociale) ou pour maintenir un lien social des plus démunis (notamment avec des membres de familles). En 2008, les populations en difficulté pouvaient posséder des appareils téléphoniques mais sans pouvoir assumer le coût financier de télécommunications. De plus, le coût des cartes prépayées des opérateurs de téléphonie sont proportionnellement les plus coûteuses. À partir de fin 2011, des opérateurs ont commercialisé des abonnements téléphoniques très économiques. La finalité d'aide sociale de la boîte vocale numérique a perdu de son intérêt.

⁵ Entreprise leader sur le marché de la dématérialisation de documents (fiche de paie, contrats de travail, documents administratifs...) avec des entreprises : ex. Adecco.

⁶ Un autre projet d'outil de stockage d'informations pour les plus démunis est en cours de développement via la Fondation Abbé Pierre : projet d'implantation de bornes numériques au sein de gare SNCF.

Logement (DRIHL), Ville de Paris, Conseil régional, SNCF... Aujourd'hui, les financements mobilisés permettent de proposer aux centres une application gratuite du coffre-fort numérique.

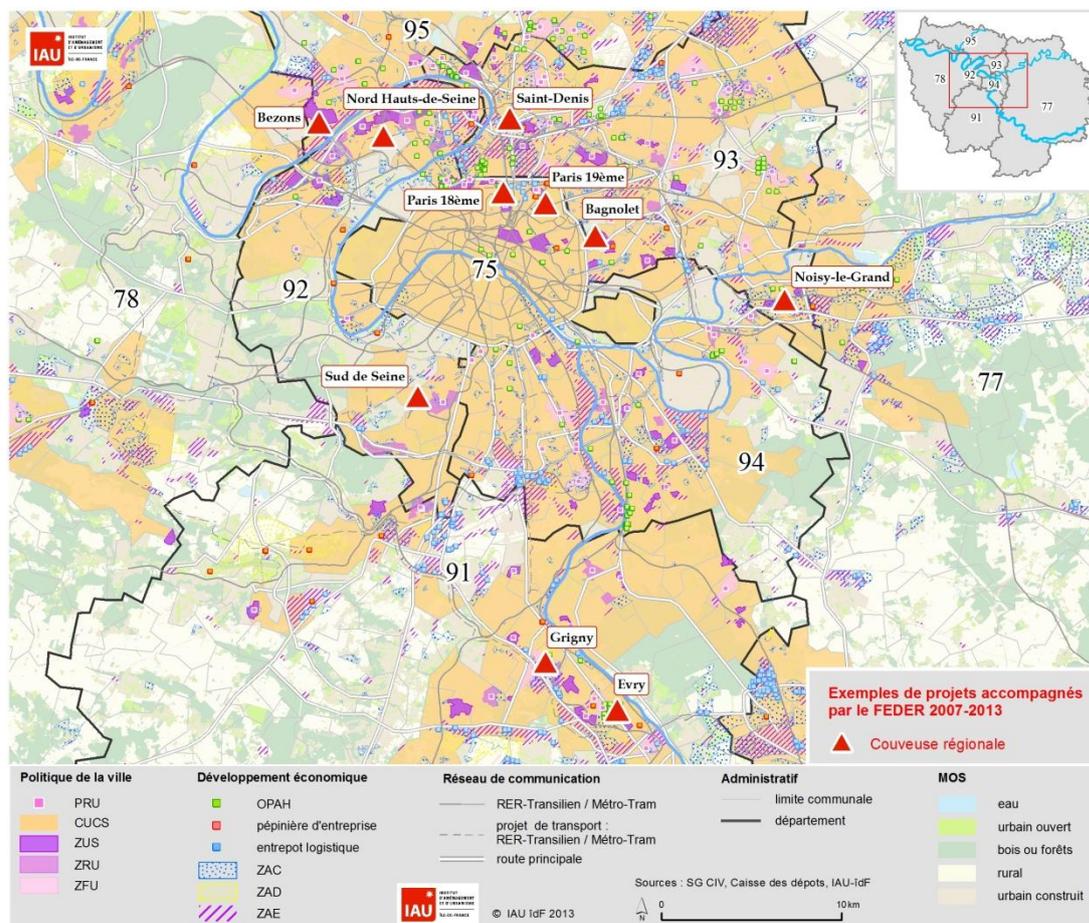
Depuis 2011, le FEDER permet de financer 46% des coûts éligibles au projet, soit 115 000 euros (pour une année). Le budget de déploiement du coffre s'élevait à 230 000 euros en 2012. Les négociations avec l'entreprise Coffreo ont depuis permis de réduire les coûts de ses prestations, devenues quasiment gratuites. Le budget du projet a été revu à la baisse. L'enveloppe financière FEDER a été au final de 30 000 euros.

Point de vue du porteur de projet et avenir

- L'effet de levier du FEDER pour financer le projet du Coffre-fort numérique a été indiscutable.
- L'association s'interroge sur la notion de seuil financier éligible au FEDER pour justifier une telle demande d'accompagnement public européen. La moins importante somme financière mobilisée au regard de la complexité des procédures administratives liées à la gestion du FEDER a des conséquences pour une structure associative de petite taille. Le redimensionnement d'un projet en cours de route de montage ne diminue pas la charge de son suivi administratif. Ce qui peut se justifier sur des financements à 1 million d'euros, devient absurde pour des montants faibles. Un projet FEDER d'une envergure financière modeste est-il compatible avec les investissements techniques et administratifs que le porteur de projet doit engager ? L'investissement administratif du porteur du projet est tel qu'il devrait dans le cadre du montage de son projet prévoir une ligne budgétaire dédiée à sa gestion. Un seuil de 50 ou 60 000 euros pourrait être retenu pour une mobilisation justifiée.
- La justification des dépenses au FEDER est très lourde. Les délais d'instruction et la mise à disposition des sommes financières sont longs (10 mois). L'association n'ayant pas les moyens financiers lui permettant d'anticiper des versements à venir de subventions a dû attendre la notification réelle des fonds financiers. L'association gère depuis des découverts financiers et doit négocier avec le secteur bancaire (Crédit coopératif). La négociation est possible car l'association Reconnect est adossée au Groupe SOS. Les fonds structurels ont un fonctionnement intéressant dans la mesure où il y a rétroactivité de l'éligibilité des coûts, ce qui devrait tempérer les difficultés liées à la durée des délais d'instruction et de versement des fonds. Cependant les petites structures ne peuvent pas entamer un projet sans que la recherche globale des financements du projet soit terminée. Cet avantage devient dès lors une difficulté. ... ex. les négociations bancaires, etc.
- Le financement FEDER ne peut pas financièrement intervenir dans le montage d'un projet au-delà de la moitié de son budget global. Les 50% restant à financer peuvent comporter des difficultés en termes de mobilisations d'autres partenaires financiers. Un des questionnements possibles serait de savoir si le FEDER aurait été pour le projet Coffre-fort numérique un label fédérateur de partenaires supplémentaires. Le coût global du projet a été moins élevé que prévu mais l'association Reconnect n'a pas été aussi en mesure de réunir d'autres financeurs avec un apport permettant le financement initial du projet.
- Selon le regard du porteur de projet, la mise en œuvre de la politique régionale européenne - FEDER + Fond Social Européen (FSE) - se concentre sur l'observation des charges du projet et le respect administratif des dépenses réellement réalisées, au détriment d'un accompagnement éventuel sur la pertinence du projet, sa technicité et/ou sa finalité.



Couveuse régionale GEAI



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet de couveuse GEAI

(Groupement d'Entrepreneurs Accompagnés Individuellement) - Île-de-France

En collaboration avec la Préfecture de Paris, la structure Boutique de Gestion Paris Île-de-France (BGE PaRIF) a souhaité développer ses actions relatives à l'entrepreneuriat par le développement de couveuses. La couveuse régionale préexistait à la mobilisation des fonds FEDER. Le réseau national des BGE était déjà constitué mais son développement régional n'était pas suffisant pour répondre aux besoins de la Région Capitale. L'ambition de développer des couveuses en Île-de-France pouvait être accompagnée par une politique régionale européenne.

Depuis septembre 2009, le projet de couveuse régionale a été élaboré pour aboutir au milieu de l'année 2010. La phase opérationnelle du projet a été rétroactive au 1^{er} janvier de la même année.

Les missions principales de la couveuse régionale GEAI se caractérisent par :

- Un hébergement juridique qui permet de produire, vendre et facturer en utilisant le numéro de SIRET¹ de la Couveuse. Ainsi, dans un cadre sécurisé et légal, grâce au Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise - CAPE, le porteur de projet « couvé » conserve ses droits antérieurs (maintien des Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi - ARE, Revenu de Solidarité Active - RSA etc.).
- Une assurance responsabilité civile professionnelle qui vous protège dans le cadre de votre activité.
- Un conseiller qui accompagne le porteur de projet « couvé » dans le développement de ses capacités et motivations personnelles, dans la mise en œuvre et le développement de ses activités, de sa stratégie commerciale et de communication, et dans la maîtrise de ses outils comptables.
- Des formations à l'entrepreneuriat qui lui permettent de développer ses compétences de chef d'entreprise et de partager des expériences et des bonnes pratiques entre entrepreneurs.
- Un service comptabilité qui s'occupe de la tenue de la comptabilité du porteur de projet « couvé » et lui apporte des conseils pratiques.

Le projet de couveuse régionale GEAI

Depuis le début des années 2000, le réseau des Boutiques de gestion a établi un partenariat national et expérimental avec la Direction Générale de l'Emploi et la Formation Professionnelle - DGEFP (ministère de l'emploi) afin de permettre la mise en œuvre d'activités commerciales par des porteurs de projets créant leur propre emploi mais sans immatriculation au registre du commerce. En 2004, cette collaboration a engendré la création de la loi sur l'initiative économique qui « codifie » le principe de test entrepreneurial en couveuse. Les années suivantes ont été consacrées à la mise en place du CAPE devenu, aujourd'hui, le contrat légal privé de tout entrepreneur souhaitant intégrer une couveuse. La BGE PaRIF était la première couveuse francilienne et nationale.

Le projet FEDER a permis le développement de 18 couveuses en Île-de-France dont plus d'une dizaine résultant d'initiatives locales (Paris 18, 19, 13, Grigny, Évry, Sud de Seine, Nord des Hauts-de-Seine, Bagnole, Noisy-le-Grand, Saint-Denis, Bezons...).

Depuis 2004, un travail spécifique a été mené sur la création de couveuse par filière d'activité économique. Ces couveuses thématiques ont une dimension régionale. Tout francilien peut postuler à une couveuse de type filière. Une consultation avec l'ensemble

¹ Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement d'entreprise.

des partenaires (Mairie de Paris, Conseil Régional Île-de-France, Centre Francilien de l'Innovation....) du réseau des BGE a permis la mise en avant de cinq filières :

- l'innovation,
- les services à la personne,
- les métiers de la création (mode, design, artisanat, art...),
- les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE),
- le développement durable.

La mission des couveuses est l'accompagnement des porteurs de projets dans leur mission de développement d'entreprise au stade de la création. Il ne s'agit pas de former les entrepreneurs aux métiers liés à leurs activités mais sur les compétences à mobiliser pour transformer leurs idées en une activité économique.

Par l'intermédiaire du FEDER, la couveuse régionale a progressivement développé plusieurs axes d'intervention :

- Création d'un référentiel métier qui s'est, aujourd'hui, illustré par la mise en œuvre d'un référentiel de services (ex. la création d'un comité d'admission de porteurs de projets futurs « couvés ») avec une certification formalisée.
- Mettre l'innovation au cœur de l'accompagnement : en réalisant la formation des équipes travaillant dans les couveuses. Elle consiste à une réunion mensuelle des équipes. La moitié du temps des réunions est consacrée au renforcement des compétences de l'accompagnement. L'autre temps des rencontres se caractérise par des échanges avec l'ensemble des partenaires pouvant travailler avec une couveuse (échanges de bonnes pratiques, mise en place de groupes de travail thématiques et autoformation des équipes).
- Travail en partenariat sur les formations proposées par la BGE PaRIF : ce projet a comme objectif d'ouvrir les cycles de formation à l'ensemble des partenaires² du réseau des couveuses. Chaque partenaire spécialisé vient dispenser son savoir aux « couvés ».
- Invention de deux nouvelles formes de couveuse :
 - La couveuse expérimentale SAP : suite à une étude d'une année avec l'ensemble des acteurs franciliens, une couveuse sectorielle liée au Service A la Personne (SAP) s'est avérée pertinente quant aux besoins du territoire.
 - La couveuse de l'innovation : elle résulte d'une année et demie d'un travail collaboratif avec le Centre Francilien de l'Innovation (CFI).

Ces deux couveuses sont localisées à Paris mais interviennent sur l'ensemble du territoire francilien. Les financements aujourd'hui mobilisables permettent en moyenne le suivi de 23 porteurs de projet « couvés » par couveuse. Les flux d'accueil de « couvés » sont permanents.

Financement du projet

La mobilisation du FEDER abonde le budget annuel de gestion de couveuse à hauteur de 130 000 € à 150 000 €/an³ pour un budget total de fonctionnement de l'ensemble des couveuses de 1,1 million €.

² Régime Social des Indépendants (RSI), Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME), Assureurs, Avocats, Coaches.

³ Durant trois années.

Point de vue du coordinateur du projet et avenir

- Les motivations pour mobiliser un financement européen comme le FEDER sont plurielles :
 - Une ressource financière répondant aux difficultés financières des collectivités à aider le fonctionnement de la structure porteuse. La mobilisation du Fond Social Européen (FSE) n'a pas été dans le passé toujours efficiente (son financement pouvant s'arrêter alors que les emplois créés nécessiteraient encore un accompagnement⁴).
 - La mise en œuvre d'un projet nouveau orienté vers l'innovation.
- La durée d'instruction du projet de la couveuse régionale a été longue, s'étalant sur une année. Cette longue période s'expliquerait par des difficultés rencontrées par les services instructeurs de l'État pour s'informer et s'appropriier les procédures administratives de constitution de dossier européen. Quatre passages en Comité Régional Unique de Programmation (CRUP) ont été nécessaires pour faire aboutir le projet. Cette collaboration est cependant considérée comme fructueuse.
- À la demande de l'État, les budgets de fonctionnement de la couveuse régionale GEAI ont été revus à la baisse. L'enveloppe FEDER mobilisable a été dès le début fixée entre 130 à 150 000 €/an. Il a été demandé que les fonctionnements des couveuses puissent se réaliser selon des budgets annuels de 760 000 à 940 000 €. En réalité, plus d'un million d'euros annuels sont nécessaires. Cette situation n'a pas remis en cause la réalité du projet. Les difficultés réelles ont surtout été liées au temps d'instruction même si un effet rétroactif a été mis en œuvre. La BGE PaRIF a dû assumer les coûts financiers de gestion. La prise de risque est plus forte pour le porteur de projet qui n'a pas la certitude que son accompagnement financier FEDER sera au final accordé. Dans le cas présent, seuls des problèmes de trésorerie ont dû être gérés.
- Depuis 2010, la couveuse régionale GEAI est rentrée en phase opérationnelle. L'accompagnement financier FEDER devait être annuel. Il est constaté que les versements FEDER seront finalement réalisés au solde de l'opération en 2013.
- La sollicitation de la politique régionale européenne a été indispensable pour pouvoir mettre en œuvre les nouveaux axes d'activités de la couveuse régionale. Leur faisabilité dépend de cette manne financière.
- Dans le cadre de la nouvelle période des fonds structurels FEDER 2014-2020, la couveuse régionale réfléchit à la mobilisation de moyens financiers différents afin d'éviter la gestion administrative des projets à venir, pouvant espérer des « rendus » administratifs moins lourds. Le FEDER est devenu plus difficile à gérer que le FSE dans les montages de dossiers et leurs suivis. Il demeure toutefois un appui indispensable.



GEAI

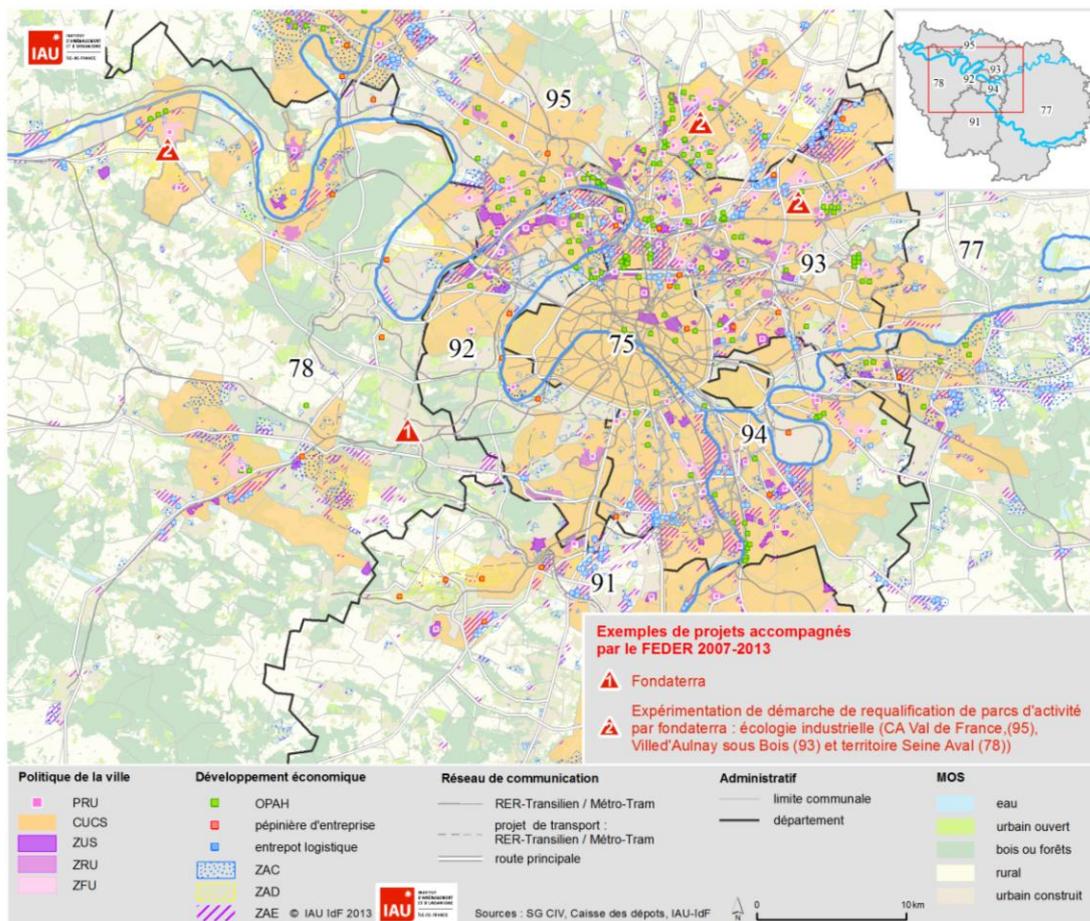
Staff en scène

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF

⁴ Sa mobilisation pouvait s'étaler sur une période de trois années mais rarement plus.



Expérimentation de démarches de requalification de parcs d'activité par FONDATERRA



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Porteur du projet

Fondaterra, Fondation européenne pour des territoires durables, officiellement créée en septembre 2004 sous la forme d'une association loi 1901, est, depuis le 16 avril 2009, une Fondation partenariale de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, avec des groupes industriels EDF, GDF SUEZ et Vinci Construction qui sont membres fondateurs.

La mission de la fondation Fondaterra est d'accompagner la transition vers des territoires durables, avec l'ensemble des parties prenantes, par deux types d'actions :

- co-construction de projets innovants,
- sensibilisation et diffusion des connaissances.

« La fondation met en application une démarche à l'échelle du territoire, intégrée aux enjeux globaux de l'économie et de la croissance verte. Sa spécificité est d'apporter une réponse pragmatique à une problématique globale grâce à une approche interdisciplinaire et multisectorielle par l'application de projets démonstrateurs qu'elle met sur pied avec ses partenaires publics et privés. Cette application est nécessaire pour évaluer leur faisabilité, pour accompagner la transition des territoires vers un modèle de développement décarboné et pour permettre l'évolution des pratiques. Répondant à sa mission d'intérêt général, Fondaterra incite à la multiplication d'expériences similaires à l'échelle nationale et internationale, notamment grâce à la production et à la diffusion d'outils méthodologiques. Elle organise également des concours, des colloques, participe à des débats publics et des campagnes afin de sensibiliser le plus large public aux différentes thématiques de développement durable.

Fondaterra souhaite impulser la 3ème révolution industrielle et participer à la transition énergétique en misant sur la croissance verte pour l'essor socio-économique des territoires, et permettre, par un écosystème d'innovation ouverte, la transition vers des territoires résilients et bas carbone. Ainsi la fondation fait émerger de nouveaux usages pour une ville durable, intelligente et dynamique, notamment grâce à l'intégration des technologies de l'information et de la communication. Elle valorise les bonnes pratiques déployées individuellement et collectivement et soutient le tissu économique des territoires par la formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin de répondre aux besoins des métiers de demain. »¹

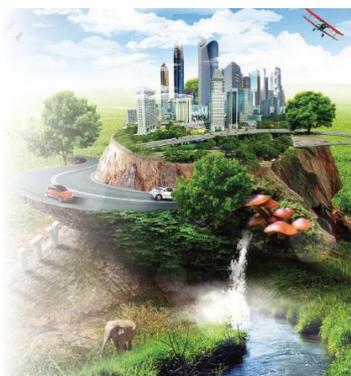
¹ Dixit Rapport d'activités de Fondaterra.



Rapport d'activité 2012



Le réseau Fondaterra



Écologie territoriale et métabolisme urbain

Le projet FEDER développé par FONDATERRA sur l'expérimentation de démarches de requalification de parcs d'activité

Le projet Feder mené porte sur l'expérimentation de démarches de requalification de parcs d'activités économiques : gestion environnementale, services aux entreprises, synergies / symbiose industrielle.

Fondaterra a coordonné sur la région Île-de-France un projet innovant d'écologie industrielle et territoriale, à travers trois sites pilotes : la communauté d'agglomération de Val de France (Val d'Oise), la ville d'Aulnay-sous-bois (Seine-Saint-Denis) et le territoire de Mantes Seine Aval (Yvelines). Ces sites ont été retenus pour développer des expérimentations répondant à des problématiques complémentaires, relevant des domaines social, économique et environnemental.

La démarche repose sur une coopération multi acteurs pour une vision partagée des territoires et associe notamment les partenaires de la Région Île-de-France (Agence Régionale du Développement) et de l'Europe (Financements à 45% par fonds FEDER PRAI), ainsi que de nombreux représentants des territoires, des institutions et des industriels, à l'échelle locale et régionale.

L'écologie territoriale part de l'idée simple selon laquelle les systèmes industriels peuvent se comporter comme des écosystèmes naturels, où les déchets d'un organisme servent de matière première pour d'autres. Dès lors, il est possible d'optimiser les flux entrants et sortants d'une entreprise, grâce à des échanges de flux, des mutualisations de services, ou des partages d'équipements entre acteurs du territoire. Des expériences concrètes à l'international mettent en évidence les nombreuses retombées qui peuvent être attendues d'un tel projet d'écologie territoriale : accroissement de l'efficacité économique, réduction des impacts environnementaux, amélioration de l'offre de formations et d'emplois, etc.

Éclairage relatif à « l'expérimentation d'écologie territoriale sur la Zone Industrielle Val de France² – Val d'Oise »

Fondaterra a proposé la mise en place d'une conduite du projet³ expérimental de Val de France par l'intermédiaire :

- D'un diagnostic du territoire : entre 2005 et 2006, une équipe de projet a constitué une base d'informations réalisée sur le territoire par les différents acteurs. Des entretiens et des réunions de l'équipe ont permis la production d'un document de synthèse, Diagnostic VDF dont les sujets principaux étaient :
 - Description économique, sociale et environnementale de la zone industrielle (ZI) et du territoire.
 - Identification des acteurs locaux et régionaux.
 - Définition des problématiques de la ZI et des actions engagées.
 - Élaboration de pistes d'actions.
- D'une enquête de terrain : sur la base d'un retour d'enquête (26 questionnaires renseignés par 26% des entreprises et 24% des salariés de la ZI), des attentes en termes de services aux entreprises sont apparues dont les principales sont : l'amélioration de la desserte et la fréquence des transports en commun, la création de parking poids lourds et la création d'un restaurant inter-entreprises.

² Cette expérimentation est aussi identifiable dans le cadre du PUI de Val de France – Cf. fiche PUI Val de France.

³ Un comité de pilotage (intégrant les acteurs : CA Val de France, CCI de Versailles Val d'Oise Yvelines, Fondaterra, Aéroport de Paris, les villes de Sarcelles et Villiers-le-Bel, l'association SAVI, l'association ASPi, le CG du Val d'Oise et l'ANPE) se réunira lors des différentes phases de l'expérimentation. De plus, l'équipe de projet (CA Val de France, CCIV, Fondaterra) s'est réunie 1 à 2 fois par mois.

Cette problématique locale identifiée, un programme d'actions a été proposé autour de 6 projets :

1. **Des systèmes de transport « solidaires »** : par la mise à disposition d'un véhicule de location à tarif avantageux pour les bénéficiaires des emplois de la ZI. L'action est appuyée par l'association Papa Charlie ; par l'incitation au transport solidaire se basant sur un réseau pré-existant de locataires de véhicules « pap Charlie » ; par la création d'un service d'insertion professionnelle pour du transport d'entreprise à la demande ; et par la requalification de véhicules obsolètes par des apprentis de l'Institut des Métiers de l'Artisanat de Villers-le-bel.
2. **Un Comité Habitat** : pour traiter la demande de logements locale, gérer les situations familiales les plus délicates ou informer de l'utilisation possible du 1% logement des entreprises de la ZI, le Comité Habitat du Val de France pouvait permettre la réalisation des services suivants :
 - Une bourse de logements locatifs conventionnés (par la mutualisation innovante du 1% logement des entreprises de la ZI).
 - Une boutique logements (point d'accueil offrant par exemple une information sur les locations ou ventes de particuliers).
3. **Un restaurant inter-entreprises** : soit la mise en place d'un RIE pouvant proposer 150 repas/jour.
4. **Un point santé** : soit une réponse de la CA Val de France à une demande d'implantation d'un centre de médecine du travail.
5. **Une étude déchets** : en associant l'IUT de Sarcelles, une étude sur la gestion des déchets des usagers de la ZI pourrait être réalisée.
6. **Un plan de communication** : dans l'objectif de retenir le tissu économique de la ZI, des actions de communication au sein de la CA et vers son environnement extérieur sont proposées.

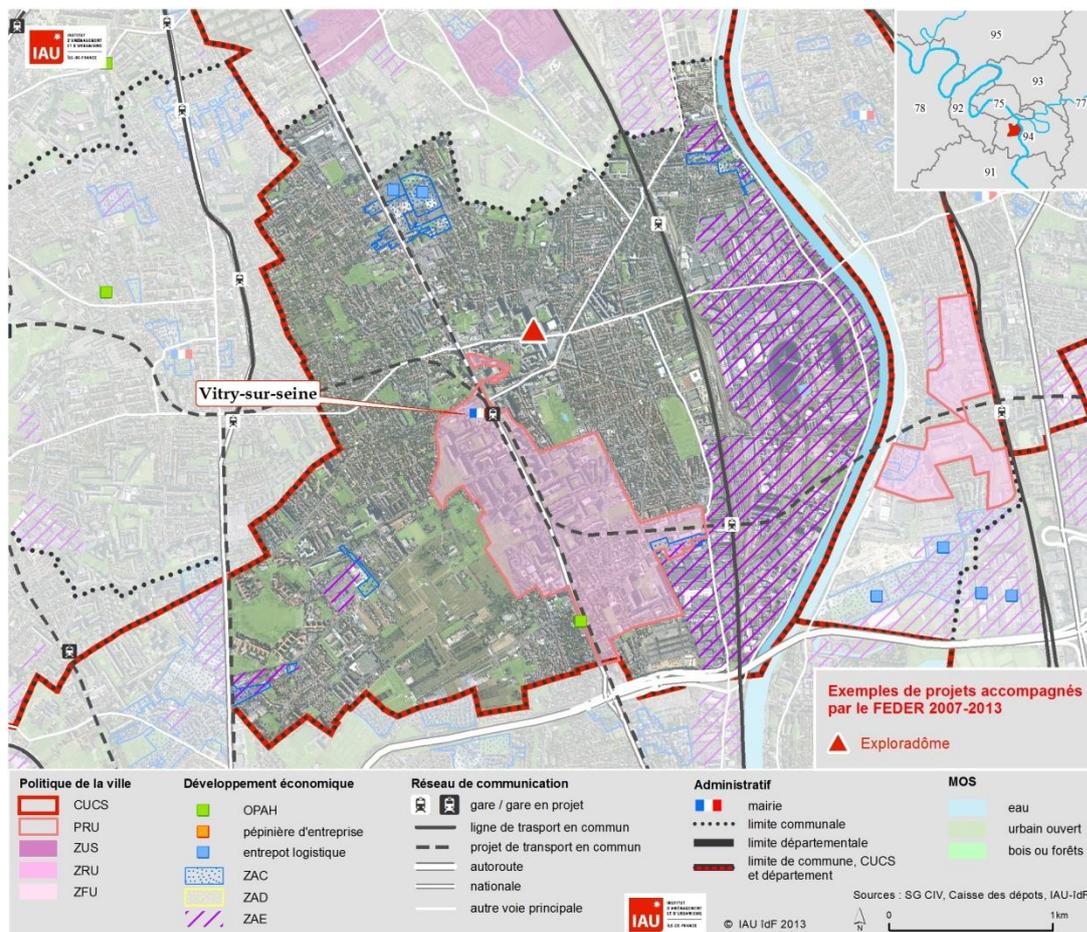
Fondaterra propose aussi la mise en place d'un gestionnaire de la ZI. Par l'intermédiaire d'une association Loi 1901, un partenariat public-privé de la zone peut être envisagé. Il associerait les acteurs locaux : la CA, les deux communes de la CA, le GIP ADIFE et les associations de propriétaires ASPI et d'industriels SAVI.

Point de vue du coordinateur du projet et avenir :

- La création de Fondaterra s'est accompagnée d'une totale découverte de la politique régionale européenne et des procédures liées aux FEDER. La particularité du projet est que son financement FEDER a été réalisé lors des deux périodes 2000-2006 et 2007-2013 des politiques structurelles. Lors de sa création, un rapport privilégié a été entrepris avec le référent instructeur : IAU îdF, pour le compte du Conseil régional Île-de-France. Lors de la création du projet, l'identification des villes ou territoires pilotes a été faite conjointement avec l'ARD et l'IAU îdF.
- La mobilisation des fonds financiers a été plus longue qu'estimée et le processus de justification pour règlement était lourd.



L'exploradôme de Vitry



Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet Exploradôme

L'éligibilité du projet Exploradôme au fonds FEDER est dû, d'une part, à son caractère fortement innovant et pertinent des outils pédagogiques (mallettes et livrets pédagogiques) pour rendre accessibles les sciences, et à son installation à Vitry-sur-Seine. Le slogan du musée Exploradôme « il est interdit de ne pas toucher » démontre bien la volonté pédagogique de favoriser l'acquisition de savoirs scientifiques par l'expérience et l'interactivité avec les publics : travailler à la décomplexification face aux sciences. En octobre 2009, l'association Savoir Apprendre réalise l'Exploradôme dans le centre-ville de la ville de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Ce musée résulte d'une première expérience menée à Paris dans le Jardin d'Acclimatation durant une dizaine d'années. La ville de Vitry-sur-Seine est un des principaux partenaires.

Le musée Exploradôme

Le musée mobilise 26 salariés (dont 23 personnes à temps plein). Il occupe un espace de 1 000 m², répartis sur quatre niveaux, et un terrain de 2 000 m². L'Exploradôme a pour objectif de développer une pédagogie scientifique au sein de territoires en requalification et vers les publics qui en ont le plus besoin. Cette vocation sociale tend à rendre accessibles :

- les sciences,
- le multimédia,
- le développement durable,
- la culture scientifique au sens large.

Plusieurs types d'activités sont proposés :

- expositions permanentes ou temporaires,
- ateliers,
- formation pour adulte : jeune arrivant dans le marché du travail ; individus nécessitant un accompagnement vers le multimédia, dont des enseignants ; action de lutte contre la fracture numérique (jeunes, seniors, primo-arrivants etc)....



Affiche figurant sur le bâtiment



Le bâtiment 2010

Quelques chiffres :

- 26 salariés, dont 23 à plein temps
- 1 000 m² d'espace, répartis sur quatre niveaux, avec un terrain de 2 000 m²
- 1,7 million d'euros d'enveloppe globale (dont 46,3% FEDER)
- 200 000 personnes concernées par le musée
- 17 000 visiteurs individuels en 2011
- 33 000 groupes en 2011

Une tarification du musée assez basse lui permet une ouverture vers un public le plus large possible. Il n'y a pas d'objectif spécifique de « viser » une population résidente en Zone Urbaine Sensible ou une géographie prioritaire spécifique mais la localisation même du musée influence une fréquentation d'un public très varié. L'activité la plus importante du musée est orientée vers des écoles, des centres sociaux et de ce fait entraîne l'accueil de population vivant au sein de territoire en politique de la ville.

L'exploradôme est aussi partenaire d'un réseau européen : ECSITE (thème de l'entraide entre professionnel de l'éducation : musée, enseignant,... dans le secteur scientifique).

Des outils pédagogiques très innovants permettent un accès au savoir scientifique plus facile et ouvert à tous :

- **Le mobilabo** (équipement à disposition d'un animateur en vue de présenter les expositions et les manipulations¹).
- **La Malette pédagogique** (une caisse disponible pour un visiteur ou un animateur explicitant les thèmes scientifiques présentés).
- **Le livret pédagogique** (document mis à la disposition de chaque visiteur).



Mobilabo

Exploradome



Le livret pédagogique

Exploradome



La mallette pédagogique

Exploradome

- **L'exploramobile** (formation réalisée à l'extérieur du musée au sein de tout établissement souhaitant l'intervention du musée pour aborder des expériences scientifiques).

L'outil pédagogique Exploramobile engendre des déplacements permanents au sein de toute la Région Île-de-France (école, maison de retraite, association de quartier, hôpital) : un animateur se déplace en réalisant des interventions ponctuelles. Parallèlement, les expositions thématiques du musée sont présentées dans l'ensemble de la France. Des actions suivies sont aussi mises en œuvre : stages, projets avec des enseignants durant toute l'année (vacances scolaires comprises).

Durée de réalisation du projet

Le musée existe depuis 2009 et mobilisera le fonds FEDER durant l'ensemble de la période 2007-2013. En 2012, l'association Savoir Apprendre a demandé deux années de prolongation de demande subvention européenne. Les moyens à mobiliser pour gérer le volet administratif du FEDER : un poste de ¼ à un ½ temps par année.

Plan de financement du projet

L'enveloppe globale souhaitée pour trois années s'élève à 1,7 million d'euros (dont 46,3% FEDER) et deux demandes (2012 et 2013) de prolongation sont en cours pour une durée totale de cinq années. L'importance de l'enveloppe financière FEDER a conditionné la réalisation du projet.

¹ Une manipulation consiste en un appareil technique élaboré permettant de présenter des phénomènes scientifiques de manière interactive.

Point de vue de l'opérateur du projet

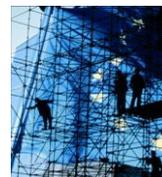
- Résultats actuels de l'Exploradôme : 200 000 personnes ont été concernées par le musée ; résultat considéré comme très satisfaisant au regard de la capacité d'accueil du musée. Il confirme le fort besoin du territoire et des populations pour un musée d'ouverture vers la science. Le projet mobilise aujourd'hui 26 personnes et l'association « savoir apprendre » est satisfaite d'avoir pu développer de l'emploi (le nombre initial de salariés était de 20).
- Le principe de remboursement des dépenses éligibles FEDER par les services de l'État (instructeur des fonds européens), une fois qu'elles sont engagées par l'association, est très contraignant. Le volet administratif de la gestion du FEDER est très lourd. Cette situation a été anticipée car connue de l'association. Cependant, la situation est de plus en plus difficile. En octobre 2012, les subventions au titre des années 2010 ou 2011 n'ont toujours pas été perçues. Ce retard entraîne une gestion de trésorerie très délicate (plusieurs centaines de milliers d'euros étant indisponibles).
Cette situation fragilise la mise en œuvre du projet Exploradôme d'autant plus que les deux premières années du projet ont engendré de forts investissements. L'articulation avec d'autres ressources financières et l'existence d'une importante trésorerie au départ du projet permettent aujourd'hui de supporter ce retard de versement des subventions mais la situation est devenue critique. Si le porteur de projet n'était pas aussi important, sa mise en œuvre n'aurait pas pu exister ou aurait du être arrêtée.
- Les causes de retard d'instruction financière du projet sont dues à la gestion du dossier FEDER par les instances de l'État aux échelles départementales ou régionales. L'existence de ces différentes strates d'instruction financière et de contrôle du projet entraîne des difficultés. L'évolution des demandes d'informations administratives ou de contrôle est aussi constante. À cela s'ajoutent des évolutions structurelles de l'État qui ne facilitent pas leur implication sur le suivi et l'instruction des dossiers FEDER. Un rapport privilégié et crucial existe cependant avec la Préfecture de département du Val-de-Marne.
- L'avenir : créer un projet de réseau national de centres scientifiques avec l'APIS (Atelier de Prototypage pour l'Investigation Scientifique). Il s'agira de créer une base technique de conception et de réparation des manipulations (grosses « machines » techniques pédagogiques dont le but est d'illustrer un phénomène scientifique). Il s'agit aussi de les rendre adaptables dans tous les centres scientifiques en France. Aujourd'hui, ces machines sont d'origine américaine² et sont financièrement coûteuses. Aucun centre n'a les moyens financiers de pouvoir acquérir une manipulation tous les cinq ans, et encore moins à un rythme annuel.
- Le musée Exploradôme souhaite accentuer sa communication en direction du visiteur « individuel » (17 000 en 2011) qui n'a pas autant été ciblé, depuis sa création, que les écoles ou autres structures « éducatives » ou groupes (33 000 en 2011).



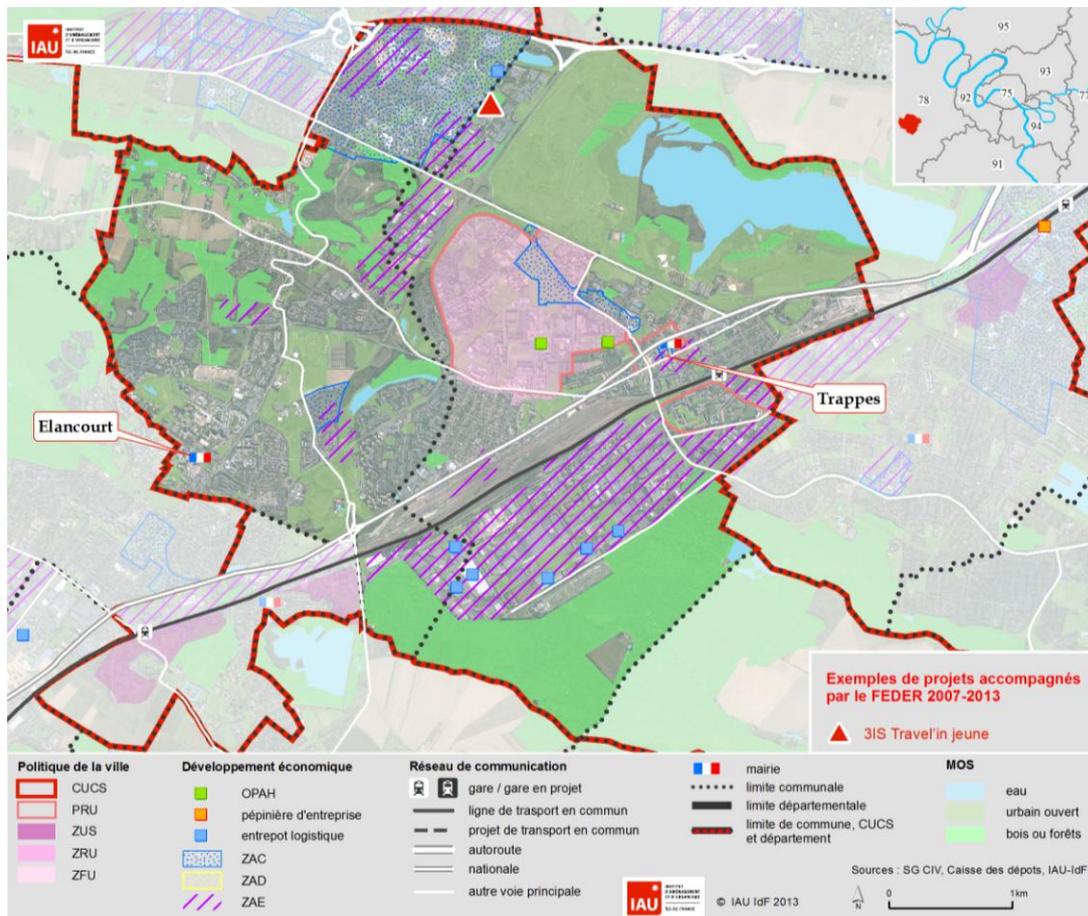
Espace multimédia

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation 10 PII et 6 initiatives témoins » juin 2013. IAU îdF n°2 11 003

² « exploratorium » à San Francisco.



Travel In'Jeunes – 3IS PICAMS Trappes-Élancourt



3IS
INSTITUT INTERNATIONAL
IMAGE & SON

Directeur de la publication :
François Dugeny
Auteur :
Olivier Mandon, assisté
par Monique Chevrier
Cartographie :
Marie Pagesy-Boissier
Sous la direction de
Catherine Boillot
IAU île-de-France
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
www.iau-idf.fr

Origine du projet Travel In'Jeunes :

Depuis 2010, l'Institut International de l'Image et du Son (3IS) a créé l'association du Pôle des Industries du Cinéma, de l'Audiovisuel, du Multimédia et du Spectacle (PICAMS) à Saint-Quentin-en-Yvelines. 3IS est une école privée (800 étudiants) de :

- cinéma,
- audiovisuel,
- art numérique,
- spectacle vivant,
- et journalisme, multimédia.

Créée en 1988, l'école 3IS se situe au sein du parc d'activités de « pissaloup » où l'activité tertiaire est essentiellement représentée (comprenant de grandes entreprises comme Thalès, Nissan ou Matra...) dans un territoire marqué par la politique de la ville. L'école a souhaité un ancrage au sein du tissu local de la ville nouvelle.

Le PICAMS compte accompagner la consolidation de la filière numérique de Saint Quentin-en-Yvelines en vue de développer le potentiel de formations et de projets innovants propices au développement d'entreprises et d'emplois.

3IS a souhaité différencier les activités traditionnelles privées de l'entreprise (activité éducatives de formation) à d'autres comme Travel In'Jeunes. Le PICAMS a permis le recrutement d'un salarié pour la mise en place de Travel In'Jeunes.

Depuis la création du PICAMS, 3IS s'est mobilisée au sein des projets « cordées de la réussite » (Éducation Nationale) en parallèle du pôle universitaire de Saint Quentin-en-Yvelines et a toujours privilégié la reconnaissance publique de ses formations (démarches de certifications diverses). L'objectif est de favoriser l'employabilité des étudiants. Le rapprochement avec les projets soutenus par le FEDER est naturellement intervenu pour la création d'un réseau d'acteurs locaux : Travel In'Jeunes.

Le projet Travel In'Jeunes : le réseau Travel In'Jeunes a eu comme objectif de doter le PICAMS d'outils d'information et de télécommunication à la pointe technologique. Des ateliers d'initiation en direction de jeunes des quartiers défavorisés locaux ont permis la réalisation de 3 types d'expérimentations :

- les cordées de la réussite,
- des actions d'insertion de jeunes en difficulté,
- la production de documents audiovisuels en collaboration avec des structures culturelles ou liées à l'économie solidaire.



3IS

Institut 3IS

Les cordées de la réussite : en collaboration avec les lycées de Pierres Vives (Carrières-sur-Seine), Antoine de Saint-Exupéry (Mantes-la-Jolie) et Robert Doisneau (Corbeil-Essonnes), des actions ont concerné 174 lycéens. Elles ont permis la mise en place des ateliers « image », « son », « journal télévisé », « tournage télévisé », « montage et mixage » en collaboration avec des professionnels du secteur. Une projection-formation de films des étudiants de 3IS a analysé les processus de création par les équipes de tournage. Les cordées de la réussite ont permis la réalisation des Journées Nationales de l'Excellence et de la Réussite (conférences sur les métiers et les études, visites de locaux techniques ou rencontres avec des professionnels). Des actions de tutorat par des étudiants de l'école 3IS ont facilité la définition et l'orientation de projets professionnels des lycéens des quartiers en difficulté.

Les ateliers de structures d'insertion de jeunes en difficulté : leur donner accès à des outils technologiques pour les aider à appréhender leur environnement social. Des aides techniques ou pédagogiques ont été régulièrement apportées à des associations d'insertion sociale, comme par exemple le Face (Fonds d'actions Contre l'Exclusion : les graines d'entreprise). L'audiovisuel devient un vecteur de formation et d'accompagnement pour les bénéficiaires.

Durée de réalisation du projet

Entre 2010 et 2011, les actions mobilisant le FEDER se sont étalées durant une année. Cela a permis le financement d'un poste de chargé de mission au sein de l'association PICAMS. Les actions mises en œuvre n'ont pas été reproduites faute de financements disponibles pour l'association.

Articulation avec les autres dispositifs français ou européens politique de la ville

Les partenariats¹ mobilisés ont engendré la constitution d'un réseau local permettant d'accéder au public visé, les jeunes de 10 à 25 ans issus de milieu défavorisé, par différents relais :

- les jeunes en milieu scolaire avec les lycées et les collèges,
- les jeunes déscolarisés avec les associations d'insertion et les services Jeunesse de villes,
- les jeunes en cours de réintégration avec l'école de la 2^{ème} chance.

PICAMS propose à ces jeunes des projets sur mesure, intégrés dans une action à plus long terme :

- des ateliers d'initiation pour comprendre le monde de l'information et des nouvelles technologies,
- des projets personnels pour les remobiliser à moyen terme et mettre en valeur leurs compétences, leurs connaissances, leur personnalité et leur créativité,
- une découverte de métiers techniques,
- des possibilités d'accéder à une formation « professionnalisante ».

¹ Les partenaires : 3IS, Institut International de l'Image et du Son ; IGTS, Institut Général des Techniques du Spectacle ; AFOMAV, Association de Formation aux Métiers de l'Audiovisuel ; 3IFOMAV ; Les Films du Lemming ; La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ; Le Lycée Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes ; Le Lycée Antoine de Saint-Exupéry de Mantes-La-Jolie ; Le Lycée Les Pierres Vives à Carrières-sur-Seine ; e2c78, l'Ecole de la 2e Chance en Yvelines ; La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) de Saint Quentin en Yvelines ; Plan Large (Association socio-culturelle des Mureaux) ; Odyssea (Association d'insertion de Magny-les-Hameaux) ; Parallèles (Association d'insertion de Magny-les-Hameaux)...

Plan de financement du projet

La réalisation du projet Travel In'Jeunes a engendré un plan de financement entre 2010 et 2011.

Tableau de financement éligible du projet Travel In'Jeunes 2010-2011

Budget total du projet Travel'In Jeunes	400 000 €
Dont Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines	50 000 €
Dont FEDER	175 000 €

Point de vue du porteur de projet et avenir

- Le financement FEDER a permis la réalisation d'actions socio-économiques en direction de populations de quartiers en difficulté, habitants qui n'auraient pas naturellement accès à ce type d'école.
- Les organisations administratives de l'État dans le cadre de la gestion et l'instruction des fonds FEDER sont devenues juridiquement trop lourdes. La Préfecture de Département n'a pas été en mesure de mettre en place une organisation administrative suffisamment souple par rapport aux porteurs de projets. De plus, l'interface Agadir² a été difficile à appréhender dans sa mise en œuvre et son utilisation. Les procédures de gestion informatique complexe, des procédures liées à l'utilisation des fonds FEDER, découragent le porteur de projet. Les moyens adéquats n'existent pas et deviennent contre productifs. Les compétences techniques ont fait défaut dans le montage de dossiers comme de leur gestion. Les fonds financiers FEDER seraient débloqués en deux années ce qui est cependant moins long que pour le FSE.
- La pérennité des actions n'a pas été assez anticipée par PICAMS comme par les collectivités territoriales partenaires. La gestion administrative des fonds FEDER a contribué à ne pas poursuivre des actions nécessitant ce type d'accompagnement financier.
- De nouveaux projets liés à l'insertion pourraient être financés selon la capacité financière propre de 3IS, sans forcément penser à mobiliser d'autres partenaires. Le « label FEDER » a cependant contribué à donner une crédibilité aux projets imaginés.

Ce document est issu de la publication « La politique régionale européenne en Île-de-France 2007-2013 – Le FEDER favorise et structure le développement économique ou l'innovation, 10 PUI et 6 initiatives témoins », juin 2013, IAU îdF n°2.11.003.

² L'interface Agadir est une application informatique de gestion pour les porteurs de projets bénéficiant de fonds européens.